



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada



L'État des forêts au Canada 2005-2006



La compétitivité de l'industrie forestière

Canada

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2006

Numéro de catalogue Fo1-6/2006F
ISBN 0-662-72121-7

La Bibliothèque nationale du Canada a catalogué cette publication de la façon suivante :
L'État des forêts au Canada ...

Annuel.

Description d'après 1991-

Publication aussi en anglais sous le titre : The State of Canada's Forests.

Variante dans l'adresse bibliographique : 1993- Service canadien des forêts.

Publication aussi sur Internet.

Le sous-titre varie.

ISSN 1183-3548

1. Forêts -- Canada -- Périodiques.
2. Politique forestière -- Canada -- Périodiques.
 - I. Canada. Forêts Canada.
 - II. Service canadien des forêts.

SD13.S72

634.9'0871'05

Exemplaires disponibles gratuitement auprès de :

Ressources naturelles Canada

Service canadien des forêts

580, rue Booth

Ottawa (Ontario) K1A 0E4

Téléphone : 613-947-7341

Télécopieur : 613-947-7396

Courriel : cfs-scf@rncan.gc.ca

Site Web : www.rncan.gc.ca/cfs-scf/sof

Crédits des photos des couvertures

Avant : (de gauche à droite) Ressources naturelles Canada, collection *Les Forêts du Canada*, 2003 : D. Barbour, auteur de la photo; West Fraser (scierie); R. Gal (avec la permission de Papiers Masson); First Light Stock

Arrière : Ressources naturelles Canada, collection *Les Forêts du Canada*, 2003 : L. Sanders, auteur de la photo

Message du MINISTRE

Je suis fier de vous présenter *L'État des forêts au Canada* de 2005-2006. Chaque année, ce rapport fournit de l'information exhaustive et à jour sur les forêts et le secteur forestier du Canada.

Son thème, la compétitivité de l'industrie, est bien choisi. Au cours de la dernière année, l'industrie forestière canadienne a réagi sans hésiter pour améliorer son efficacité et relever les défis d'un marché en pleine évolution. Elle continue de relever ces défis en diversifiant ses produits et ses marchés et en mettant l'accent sur l'innovation.

Ce rapport traite des réalisations de l'industrie forestière, des implications économiques de l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique et de la façon dont les collectivités, l'industrie et les gouvernements composent avec l'évolution du secteur.

En effet, les Canadiens de tous les secteurs ont un rôle à jouer dans la bonne gestion des forêts. Ils doivent concilier les retombées économiques et les objectifs sociaux et environnementaux, car les forêts ont toujours influé sur l'histoire et la culture de notre pays, ainsi que sur notre économie.

Ainsi, le gouvernement du Canada continue d'instaurer des initiatives en vue d'améliorer l'accès aux nouveaux marchés et d'accroître la coopération internationale dans les dossiers concernant les forêts.

En outre, les provinces aident à préserver la biodiversité des forêts en conservant et en protégeant les aires naturelles, et tous nos interlocuteurs profitent de l'expertise du secteur dans le cadre de partenariats.

J'espère que vous trouverez dans cette nouvelle édition du rapport *L'État des forêts au Canada* de cette année une analyse éclairante et éclairée des enjeux associés à cette précieuse ressource naturelle.



L'honorable Gary Lunn, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles Canada



Table des MATIÈRES

Message du ministre	1
---------------------	---

MATIÈRE PREMIÈRE

Aperçu des forêts et du secteur forestier du Canada	4
Survol de l'année	10

STATISTIQUES ET TENDANCES FORESTIÈRES

Profils à l'échelle du pays	19
Tendances des statistiques	27
Fermetures d'usines et investissements engagés dans des usines	46

PLEINS FEUX SUR : LA COMPÉTITIVITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Période de transition pour l'industrie et pour les collectivités	50
Dendroctone du pin ponderosa : les incidences de l'infestation sur l'économie	58
L'innovation et la compétitivité en lien avec les forêts du Canada	62
Changement et innovation — entretien avec Brian Emmett	66

POINTS DE VUE

La Chine : Commerce bilatéral ou Fabriqué en Chine?	68
Glossaire	76
Où s'adresser?	78

Veillez noter

L'édition 2007 de *L'État des forêts au Canada* aura une nouvelle apparence et une version Web plus dynamique.

Par rapport aux années précédentes, la version papier du rapport sera écourtée. L'état des forêts du Canada, les événements marquants de l'année et la contribution des forêts à l'économie, à l'environnement et au bien-être des Canadiens seront traités plus globalement. La version électronique du rapport intégral continuera d'être disponible en ligne.

Le nouveau site Web contiendra la même information qu'auparavant, en plus d'offrir aux intéressés le détail de statistiques et de résultats d'analyses. Cette nouvelle information sera mise à jour à des moments déterminés au cours de l'année.

Nous apportons ces changements à la demande de nos lecteurs et aussi pour s'ajuster à la façon dont le public cherche désormais l'information. Notre but est de rendre l'information courante accessible le plus facilement.

www.rncan.gc.ca/cfs-scf/sof/

Matière PREMIÈRE

Aperçu des FORÊTS et du SECTEUR FORESTIER du Canada

Pourquoi un rapport sur l'état de nos forêts?

Les forêts et les ressources forestières font partie intégrante de la vie des Canadiens. Elles constituent un élément important de notre économie, de notre histoire, de notre culture, de nos traditions et de notre mode de vie.

Les Canadiens veulent connaître l'état de leurs forêts, la façon dont les forêts et les ressources forestières sont gérées et les influences déterminantes auxquelles elles sont soumises.

LES FORÊTS CANADIENNES REPRÉSENTENT

- Jusqu'à 10 p. 100 du couvert forestier mondial
- Environ 30 p. 100 de la forêt boréale planétaire
- Plus de 25 p. 100 de la forêt pluviale tempérée de la planète
- 25 p. 100 des terres humides de la planète
- 20 p. 100 des eaux douces de la planète

Aux termes de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, le ministre des Ressources naturelles doit faire rapport annuellement sur l'état des forêts canadiennes et leur contribution à l'économie, à l'environnement et au bien-être social des Canadiens.

Les faits, les chiffres, les articles et les points de vue contenus dans ce rapport renseigneront les lecteurs sur les forêts canadiennes, aideront à apaiser les préoccupations que suscitent les pratiques forestières du Canada aux États-Unis, en Europe et à d'autres marchés, et fourniront aux Canadiens l'information qu'ils réclament au sujet de leurs forêts et de leurs ressources forestières.

Ce rapport annuel rassemble l'information la plus complète et la plus

à jour sur les forêts et le secteur forestier du Canada à l'échelle pancanadienne. On le trouvera en ligne à l'adresse www.rncan.gc.ca/cfs-scf/sof.

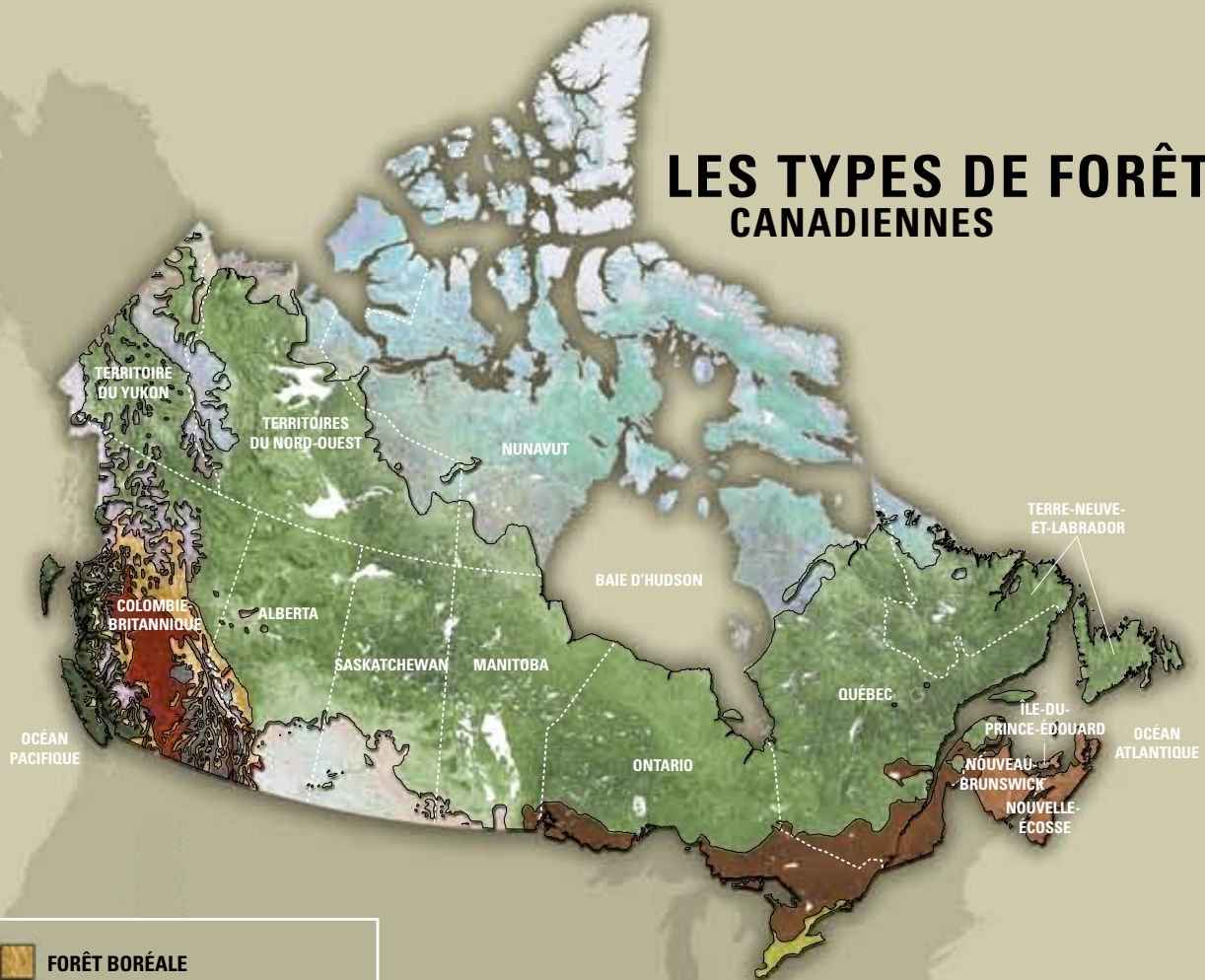
Quelle est l'étendue des forêts du Canada?

Le territoire canadien se compose de 882,1 millions d'hectares de terres, de 88,3 millions d'hectares d'eau et de 8,7 millions d'hectares de terres non spécifiques, totalisant en superficie 979,1 millions d'hectares. Les forêts (310,1 millions d'hectares) et les autres terres boisées (92 millions d'hectares) couvrent environ 46 p. 100 de la masse continentale du Canada. À peu près 294,8 millions d'hectares de forêts canadiennes ne sont pas réservées et peuvent donc être soumises à de l'exploitation commerciale. Un peu moins de la moitié (143,7 millions d'hectares) de ces forêts théoriquement exploitables est mise en valeur, et de cette moitié, 0,9 million d'hectares de forêts sont récoltées annuellement.

CLASSIFICATION DES TERRES DU CANADA (en million d'hectares)

Terres forestières	310,1
Autres terres boisées	92,0
Sous-total	402,1
Autres terres	480,0
TOTAL — TERRES	882,1
Terres non classées	8,7
Eau	88,3
SUPERFICIE TOTALE	979,1

LES TYPES DE FORÊTS CANADIENNES



Source : Ressources naturelles Canada, *Les Forêts du Canada*, 2003

- FORÊT BORÉALE
- FORÊT DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT
- FORÊT ACADIENNE
- FORÊT CAROLINIENNE
- FORÊT SUBALPINE
- FORÊT DU COLUMBIA
- FORÊT MONTAGNARDE
- FORÊT CÔTIÈRE
- SUPERFICIES NON FORESTIÈRES**
- TOUNDRA
- PRAIRIES

Quels types de forêts trouve-t-on au Canada?

Deux des trois principaux biomes de forêts reconnus dans le monde sont représentés au Canada : la forêt boréale et la forêt tempérée. (La forêt tropicale, troisième biome, est absente du Canada.) La forêt boréale représente 77 p. 100 des terres forestières du Canada. Elle commence au Yukon et dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique et s'étend dans les parties septentrionales des provinces des Prairies, de l'Ontario et du Québec, jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans le domaine boréal, les étés sont courts, humides et modérément chauds, alors que les hivers sont longs, froids et secs. La forêt tempérée croît dans l'Est du Canada, où les saisons sont bien définies et le climat, modéré. La forêt pluviale tempérée occupe une bonne partie de la côte Ouest du Canada.

Les forêts canadiennes sont subdivisées en huit types, définis en fonction des combinaisons d'espèces d'arbres dominantes et de la localité de ces espèces (voir la carte ci-dessus). Les forêts urbaines du Canada peuvent être considérées comme un type de forêts distinct. Pour de nombreux Canadiens, c'est par elles que s'opère la relation avec les arbres.

RESSOURCE PUBLIQUE

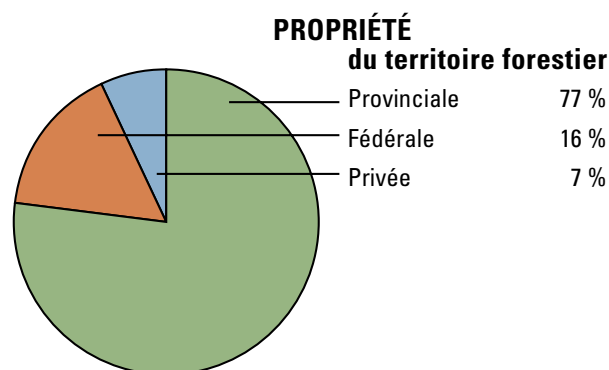
Les forêts canadiennes relèvent en majeure partie (93 p. 100) du domaine public — 77 p. 100 relèvent de la compétence des provinces et territoires et 16 p. 100 de celle du gouvernement fédéral. Aux termes de la Constitution canadienne, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont des rôles précis à jouer dans l'entretien et la gouvernance des forêts publiques. En outre, ils partagent la responsabilité de certaines questions, comme la réglementation environnementale, ainsi que celles liées à la science et à la technologie forestières.

Les 10 provinces et les trois territoires exercent un pouvoir législatif sur la conservation et la gestion des ressources forestières. Ils établissent et appliquent des politiques, des lois et des règlements, délivrent des permis d'exploitation, prélèvent des droits d'aménagement forestier et collectent des données. Le gouvernement fédéral est responsable de certaines questions liées à l'économie nationale, au commerce et à l'investissement étranger, aux terres et parcs fédéraux, et aux Autochtones. Au Canada, environ 80 p. 100 de la récolte s'effectue sur des terres publiques qui relèvent principalement des provinces et des territoires.

Dans le domaine forestier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux entretiennent des relations de coordination, de coopération et de partenariat. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) s'avère un important instrument de concertation. Depuis 1992, il a dirigé l'élaboration des trois premières stratégies forestières nationales. Il demeure l'âme d'un certain nombre d'initiatives importantes comme le Système national d'information sur les forêts, l'Inventaire national des forêts, la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt ainsi que les Critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts.

Les entreprises forestières partagent la responsabilité de la gestion des forêts publiques. Celles qui ont obtenu des permis d'exploitation à long terme versent des droits aux gouvernements provinciaux ou territoriaux et élaborent des plans d'aménagement durable en contrepartie de leur droit d'accès aux ressources forestières. Elles doivent faire approuver leur plan d'aménagement par le gouvernement

avant de pouvoir récolter du bois. Les plans indiquent comment les ressources de la forêt seront préservées et indiquent sur une carte les zones qui seront exploitées. Ils sont mis à jour régulièrement.



Les Autochtones participent de plus en plus à l'aménagement durable des forêts suivant les voies tracées par les ententes d'autonomie gouvernementale, les traités issus du règlement des revendications territoriales, les décisions des tribunaux ainsi que les politiques et les pratiques gouvernementales. Ces processus et ententes reconnaissent le lien historique fondamental qui existe entre les populations autochtones et les écosystèmes forestiers.

Plus de 70 p. 100 des forêts et des autres terres boisées du Canada n'ont jamais été exploitées et 40 p. 100 ont été évaluées non commerciales ou sauvages.

SANTÉ DES FORÊTS

Est généralement considérée en santé une forêt qui a la capacité de maintenir ses fonctions écologiques dans le contexte de l'exploitation de ses ressources. Sur le plan écologique, les forêts tempèrent le climat, filtrent l'air et l'eau, enrichissent les sols et en préviennent l'érosion, servent d'habitat à la faune et ont un effet régulateur sur l'écoulement de l'eau. Par « exploitation des ressources », on entend tous les usages et services que la société tire des forêts.

Plusieurs facteurs, certains naturels, d'autres anthropiques, influencent la santé des forêts. Les facteurs naturels réfèrent aux feux, aux insectes et aux maladies; les facteurs anthropiques englobent l'exploitation forestière et minière et les autres activités économiques, ainsi que les transformations qui s'opèrent dans l'atmosphère par suite des activités humaines, notamment les changements climatiques et les pluies acides. Ces deux ordres de facteurs peuvent avoir une influence aussi bien positive que négative sur les forêts.

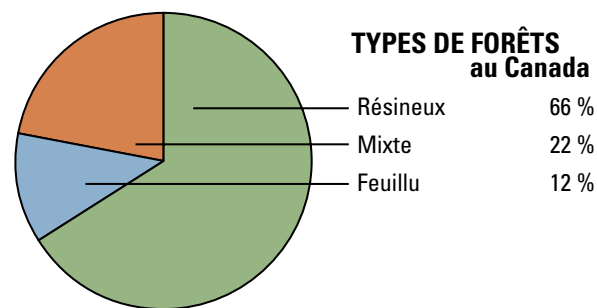
Un des indicateurs valables de la santé des forêts est sa biodiversité. Les autres sont la résilience (ou l'autosuffisance) de la forêt, sa capacité de servir d'habitat à la faune indigène, son attrait esthétique et la durabilité de ses ressources, notamment les arbres et les produits forestiers autres que le bois.

Biodiversité

Près des deux tiers des quelque 140 000 espèces de végétaux, d'animaux et de micro-organismes recensées au Canada vivent dans la forêt. On y dénombre environ 180 espèces d'arbres dont les principaux sont les conifères ou résineux (par exemple le pin, l'épinette et le sapin) et les arbres à feuilles caduques ou feuillus (par exemple le peuplier, le bouleau et l'érable).

À titre de signataire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, le Canada s'est doté d'une stratégie et d'un plan d'action pour préserver et exploiter de manière durable sa diversité biologique. La Stratégie canadienne sur la biodiversité a été ratifiée par tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. On insiste sur la nécessité de connaître l'état actuel des espèces et de leur population ainsi que les changements qu'elles subissent, afin d'élaborer une approche de conservation et de pérennisation. Les partenaires qui collaborent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les forêts du Canada — industrie, organisations environnementales, populations autochtones, chasseurs, gouvernements et

autres intervenants — sont également déterminés à rétablir et à maintenir la biodiversité des forêts.



Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), comité indépendant d'experts et de scientifiques spécialistes de la faune, suit une démarche scientifique pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Il se réunit chaque année pour examiner les rapports de situation concernant les espèces considérées en péril et produit des évaluations à l'intention du gouvernement et du public. Parmi les 467 espèces désignées par le COSEPAC, 305 (65 p. 100) sont associées à la forêt et 219 d'entre elles sont protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (janvier 2005).

Zones protégées

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux établissent des zones protégées pour aider à préserver la biodiversité. On trouve dans les forêts du Canada un réseau de parcs nationaux et provinciaux qui augmente constamment, ainsi que d'autres zones protégées et zones spéciales de gestion. Environ 8 p. 100 des forêts canadiennes sont protégées par la loi contre l'exploitation des ressources. Près de 40 p. 100 des forêts canadiennes bénéficient d'une protection à divers degrés, grâce à des processus tels que la planification intégrée de l'aménagement du territoire ou l'établissement de zones de gestion, comme les forêts certifiées.

Agents de perturbation

Les agents de perturbation naturels, comme le feu, le vent, la neige, les insectes et les champignons, jouent un rôle nécessaire pour la santé des forêts. Ils suppriment les arbres âgés ou autrement vulnérables, recyclent les matières nutritives et fournissent un habitat et de la nourriture aux espèces sauvages. Cependant, si elles sont trop graves, ces perturbations peuvent avoir de sérieuses répercussions sur l'économie. En 2005, l'infestation de dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique a lourdement affecté 8,7 millions d'hectares de forêts. D'ailleurs, la fréquence des pullulations du scolyte augmente dans les forêts de pin de l'Alberta. Dans l'ensemble du pays, la superficie des forêts défoliées par les insectes et la mortalité des arbres attribuable aux scolytes s'est chiffrée à 13,1 millions d'hectares en 2004. En 2005, environ 7 438 feux de forêts ont brûlé environ 1,7 million d'hectares de forêts.

Récolte des arbres

La récolte des arbres est assujettie à une réglementation provinciale ou territoriale rigoureuse, qui exige que toutes les zones exploitées soient reboisées. Chaque province et territoire fixe une possibilité annuelle de coupe selon le taux de croissance durable de la zone forestière considérée, en vue de maintenir la diversité biologique compte tenu des facteurs économiques et sociaux. Environ le tiers d'un pour cent des forêts commerciales du Canada est exploité (0,9 million d'hectares). Parmi les 0,9 million d'hectares de forêts qui sont le théâtre d'une récolte annuelle, 53 p. 100 se régénèrent naturellement, 43 p. 100 sont replantés et 4 p. 100 sont ensemencés.

Certification des forêts

La certification par une tierce partie favorise l'aménagement durable des forêts; elle repose sur les mécanismes du marché, compte tenu des exigences environnementales, économiques et sociales. Le Canada a la plus vaste étendue de forêts certifiées dans le monde; il produit plus de fibres provenant de boisés certifiés que tout autre pays. En juin 2006, environ 120 millions d'hectares de forêts étaient reconnus par au moins un des trois systèmes de certification forestière en vigueur au

Canada, à savoir celui de l'Association canadienne de normalisation, celui du Forest Stewardship Council et celui du programme Sustainable Forestry Initiative. Pour donner un ordre de grandeur, disons que la superficie des terres forestières certifiées, c'est-à-dire gérées conformément aux principes de l'aménagement durable, représente le double de la superficie de la France. Toutes les normes utilisées au Canada exigent la participation des Autochtones et des collectivités locales et, pour plus de transparence, exigent des vérifications annuelles et la divulgation publique des rapports d'évaluation.

SECTEUR FORESTIER — PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- De nouvelles techniques opérationnelles de récolte ont permis de réduire l'impact écologique de l'industrie sur la forêt.
- Les usines de pâtes et papiers ont considérablement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre : 30 p. 100 par rapport au taux de 1990.
- L'industrie a pratiquement éliminé les dioxines chlorées.
- Depuis 1989, l'industrie a investi 2,6 milliards de dollars dans le recyclage.
- Les usines canadiennes ont recyclé presque 5 millions de tonnes de papier en nouveaux produits en 2005.
- Le Canada fournit 25 p. 100 de la fibre nécessaire à la fabrication de nouveaux papiers dérivés de matières recyclées, et 56 p. 100 de la fibre nécessaire à la fabrication de papiers dérivés de copeaux et de chutes de sciage.
- Actuellement, 58 p. 100 de l'énergie consommée dans le secteur des pâtes et papiers provient de la biomasse, ressource renouvelable.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Les produits et les retombées économiques de l'industrie forestière font partie intégrante de la vie quotidienne des Canadiens et de l'économie du pays.

Retombées économiques

En 2005, l'industrie forestière a contribué à hauteur de 2,9 p. 100 au Produit intérieur brut du Canada. Cette industrie est particulièrement importante dans les nombreuses (plus de 300) collectivités rurales et éloignées qui en tirent au moins 50 p. 100 de leurs revenus. En 2005, l'industrie forestière a contribué à hauteur de 31,9 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada, et sa valeur était estimée à 80,3 milliards de dollars (expéditions estimées). Elle crée 864 000 emplois, dont 339 900 emplois directs (2,1 p. 100 de l'emploi total au Canada) et 524 100 emplois indirects et induits. Les emplois directs sont répartis entre toutes les régions du pays, mais ils sont surtout concentrés au Québec (112 900), en Colombie-Britannique (79 700) et en Ontario (84 500).

Produits forestiers

L'industrie forestière fabrique un large éventail de produits tels que du bois à dimensions spécifiées, de la pâte de bois, du papier et des produits à valeur ajoutée. En outre, elle aide à soutenir diverses industries de services. Le Canada est le premier exportateur mondial de produits forestiers, avec 17,3 p. 100 du commerce mondial. Les principaux produits exportés sont le bois d'œuvre, le papier journal et la pâte de bois. En 2005, la valeur totale des exportations canadiennes de produits forestiers s'est chiffrée à 41,9 milliards de dollars, qui se répartissent ainsi : la Colombie-Britannique, 13,7 milliards de dollars (33 p. 100); le Québec, 11,6 milliards de dollars (28 p. 100); l'Ontario, 8,4 milliards de dollars (20 p. 100); et les autres provinces,

8,2 milliards de dollars (20 p. 100). Les États-Unis sont de loin le plus gros marché des produits forestiers canadiens. En 2005, ils en ont importés pour 33,8 milliards de dollars, comparativement à 2,3 milliards de dollars dans l'Union européenne, 1,9 milliard de dollars au Japon et 1,0 milliard de dollars en Chine. La forêt fournit également des produits forestiers non ligneux, comme de la sève d'érable, des baies sauvages et des plantes utilisées en pharmacie. Les produits non ligneux et les produits à valeur ajoutée constituent une part croissante des exportations forestières du Canada et, avec le temps, gagnent en importance dans l'économie du secteur forestier.

CLASSEMENT DU CANADA EN TANT QUE PRODUCTEUR FORESTIER

PRODUITS	PRODUCTION MONDIALE*	EXPORTATIONS EN 2004 (en milliard de dollars)
Total — produits forestiers	—	44,6 (100 %)
Bois d'œuvre de résineux	deuxième (19,0 %)	11,0 (24,7 %)
Papier journal	premier (21,5 %)	5,3 (11,9 %)
Pâte de bois	deuxième (15,2 %)	7,1 (16,0 %)
Autres	—	21,1 (47,4 %)

*Classement 2004 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

NOTRE PASSÉ, NOTRE PRÉSENT ET NOTRE AVENIR

Les forêts du Canada apportent une contribution majeure à l'économie, à l'environnement et au bien-être social des Canadiens. Elles font partie de nos racines et sont appelées à jouer un rôle important dans notre avenir. Il est essentiel d'en prendre soin et de veiller à ce qu'elles demeurent en santé. Le lecteur trouvera de plus amples renseignements au sujet des aspects économiques de l'industrie forestière dans la section « Statistiques et tendances forestières ».

L'année 2005-2006 a été marquée par la réalisation d'importants progrès en gestion forestière, les gouvernements s'étant encore efforcés de parvenir à équilibrer ce que procure la forêt en matière d'avantages environnementaux et socio-économiques. La recherche de l'information, notamment celle acquise par le biais des inventaires nationaux et celle diffusée dans les rapports, a gagné en dynamisme, tout comme l'instauration des mesures de réduction des risques de perturbations naturelles, notamment les attaques d'insectes ravageurs. Par ailleurs, de nouvelles zones protégées ont été créées de façon à conserver la biodiversité forestière. Les partenariats et la collaboration sont demeurés les moyens clés pour réunir les connaissances, gérer les activités et partager l'information. Les questions d'ordre économique ont pris une importance primordiale; le gouvernement a pris des mesures pour aider l'industrie à contrer les effets de la hausse du dollar canadien, de l'augmentation des coûts et de l'intensification de la concurrence, pour n'en nommer que quelques-uns. Le Réseau international des forêts modèles s'est agrandi. Un dialogue international a eu lieu à Vancouver.

GESTION FORESTIÈRE

En 2005-2006, les provinces ont centré leurs efforts sur la gestion forestière afin de servir le mieux-être social, environnemental et économique des Canadiens.

Le 1^{er} juin 2005, le gouvernement de l'**Île-du-Prince-Édouard** a déposé le rapport du conseil des forêts publiques intitulé *Woodlands Hold Our Island Together*. Ce document d'orientation l'aidera à définir son rôle dans la gestion et la conservation des forêts publiques et privées de la province.

L'**Île-du-Prince-Édouard** et le **Nouveau-Brunswick** se sont dotés de lignes de conduite et de procédures de récolte de l'if du Canada (*Taxus canadensis*) sur les terres de la Couronne. Au Nouveau-Brunswick seulement, on estime que les terres de la Couronne produiront annuellement environ un million de livres de biomasse renouvelable. Les premières affectations devraient être arrêtées au début de 2006 et les permis de récolte, émis peu de temps après. Cet arbuste résineux sert à produire le paclitaxel, un puissant médicament anticancéreux.

En juin 2005, le gouvernement du **Nouveau-Brunswick** faisait part de sa réaction concernant les 25 recommandations émises par le Comité spécial de l'approvisionnement en bois. Le plan d'action du gouvernement comprend le maintien à court terme des approvisionnements actuels en bois et leur augmentation à long terme; la création d'un mécanisme de participation du public d'ici 2009; l'établissement d'un comité consultatif provincial; la création d'un groupe de travail tenu d'élaborer des stratégies pour l'orientation future de l'aménagement forestier sur les terres de la Couronne; des garanties de financement pour la sylviculture sur les terres publiques et la réduction des coupes à blanc sur les terres de la Couronne.

En 2005, le gouvernement du **Québec** a débuté la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe). Environ 205 millions de dollars répartis sur 3 ans sont alloués en vue : 1) d'améliorer la gestion de la forêt et l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier, 2) de faciliter la consolidation du secteur forestier et minimiser les effets de la diminution d'attribution de matière ligneuse aux usines et 3) de fournir des crédits d'impôt, ce qui développera davantage les transformations secondaires du bois. Le projet de loi 94 concernant la création du poste de Forestier en chef a été adopté le 15 juin 2005. Monsieur Pierre Levac a été nommé à ce titre en décembre 2005. De plus, le gouvernement du Québec a investi dans la création d'emplois en forêt, dans la réalisation des travaux sylvicoles ainsi que dans la modernisation de la gestion forestière. En janvier 2006, Québec a mis sur pied un Conseil formé de 17 membres ayant pour responsabilité de conseiller le ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur le déroulement et le suivi des recommandations du rapport Coulombe.

Québec a appliqué 26 plans spéciaux d'aménagement visant à récupérer le bois brûlé au cours de feux de forêts de 2005 survenus sur un territoire d'environ 355 000 hectares, fréquenté en partie par les communautés autochtones. Les bénéficiaires de contrats concernés par les superficies brûlées ont récolté en 2005-2006 un volume de 5,7 millions de mètres cubes.

En réaction aux défis actuels que pose la gestion de la forêt boréale en **Alberta**, cinq ministères albertains ont, à cet effet en 2005, pris part à la définition d'un cadre de gestion. Les principes directeurs qui le régissent aideront les gestionnaires à relever les dits défis. L'Alberta a également commencé à élaborer un cadre

d'affectation des terres pour gérer plus efficacement la concurrence qui s'est établie en cette matière.

La **Colombie-Britannique** a annoncé ses décisions concernant l'affectation de 6,4 millions d'hectares de territoire de la côte Centrale et de la côte Nord soumis à un plan de gestion des ressources terrestres, ce territoire étant deux fois grand comme la Belgique. Parmi les éléments clés du plan, mentionnons l'établissement de 1,8 million d'hectares de zones protégées (ce qui portera le total provincial à 13,8 p. 100 et protégera l'habitat d'un ours dont l'espèce est devenue rare, l'ours Kermode), l'adoption de la gestion fondée sur l'écosystème et le nouvel échelon de collaboration intergouvernementale instaurée entre la province et les Premières nations. La gestion fondée sur l'écosystème devrait être pleinement mise en application dans ces régions d'ici 2009.

La **Déclaration sur la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt** a été officiellement lancée par le Conseil canadien des ministres des forêts en octobre 2005. La Déclaration exprime l'ensemble des principes et la vision partagée par tous suivant laquelle l'on doit insister sur le recours à la gestion des risques et à leur atténuation, sur l'augmentation de la sécurité publique, sur la protection des forêts et l'utilisation efficace des fonds octroyés pour la gestion des feux de forêt. Tous ont reconnu dans la Déclaration la nécessité de mieux organiser les activités de suppression, de prévention, de préparatifs d'urgence et des activités de rétablissement, sans pour autant nier le rôle important que joue le feu dans le rajeunissement des forêts.



INFORMATION SUR LES FORÊTS

Les gouvernements se sont employés à mettre en œuvre des initiatives et à diffuser l'information nécessaire à l'accomplissement de la gestion forestière durable.

Le premier rapport du **Nouveau-Brunswick** sur *l'État des forêts* a été déposé à l'Assemblée législative le 21 décembre 2005. Ce rapport fait part d'information sur les forêts de la province, l'industrie forestière, les perturbations naturelles, les zones protégées et sur d'autres aspects liés à la forêt.

En juin 2005, le **Manitoba** publiait son rapport 2005 le *Provincial Sustainability Report for Manitoba* (rapport

sur la durabilité du Manitoba), son premier publié sous le régime de la *Loi sur le développement durable*. On y présente les indicateurs relevant de 19 catégories réparties dans l'un ou l'autre des trois axes du développement durable, soit l'environnement, l'économie et le mieux-être social. Les deux indicateurs de l'état des forêts, à savoir « type de forêt et catégorie d'âge » et « renouvellement des forêts », indiquent qu'elles sont « stables ».

La **Saskatchewan** a publié en avril 2005 son rapport sur l'état de l'environnement (*State of the Environment Report*). On y apprend qu'une nouvelle démarche d'évaluation de l'état de l'environnement a été entreprise au moyen du suivi de trois catégories d'indicateurs : indicateurs de stress, indicateurs d'état et indicateurs de réaction.

Le gouvernement des **Territoires du Nord-Ouest** vient de terminer un projet pilote sur la possibilité d'utiliser la photographie cinématique à l'échelle de 1:40 000 pour générer des cartes de base et des cartes d'inventaire de la végétation forestière. L'utilisation de ce procédé s'est révélée considérablement moins coûteuse que l'utilisation classique des photographies à l'échelle 1:20 000. Dans une initiative indépendante, les Territoires du Nord-Ouest, Ressources naturelles Canada et l'Agence spatiale canadienne, par l'entremise du projet d'Observation de la Terre pour le développement durable des forêts, ont terminé la cartographie satellitaire de la couverture terrestre du territoire forestier du Canada

— une carte représentative des conditions existant vers l'an 2000. Le gouvernement territorial et Ressources naturelles Canada ont travaillé de concert sur la possibilité d'utiliser l'imagerie satellite multispectrale à définition 2,5 m comme outil d'échantillonnage pour estimer des éléments de structure des peuplements (hauteur, fermeture du couvert, volume et biomasse) qui pourraient être mis à l'échelle des images des capteurs Landsat Thematic Mapper.

La **Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie** a publié en octobre 2005 : *Avenir boréal : La gouvernance, la conservation et le développement dans la région boréale du Canada*. Le contenu de ce rapport repose sur les travaux et les résultats de recherches des gouvernements fédéral et provinciaux, des grands secteurs de l'industrie des ressources, des Autochtones, des organismes non gouvernementaux et des milieux universitaires. On y trouve une évaluation de l'état de la

région boréale et des recommandations sur les moyens d'en atteindre l'utilisation durable dans la région.

PARTENARIATS ET COLLABORATION

Les relations avec les parties prenantes ont beaucoup joué dans la mise à contribution commune des capacités et compétences du secteur forestier canadien.

Un protocole d'entente signé entre le **Manitoba** et **Canards Illimités Canada** est entré en vigueur le 14 décembre 2005. Il pose les jalons qui guideront les partenaires dans la gestion de la conservation et la protection des habitats, et d'en faire la promotion dans le contexte de la conservation de la biodiversité.

L'Alberta-Forintek Alliance, partenariat quinquennal instauré entre l'**Alberta**, **Forintek Canada Corp.** et **Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada**, a été créé en 2005 pour définir et entreprendre les initiatives destinées à augmenter la valeur des produits forestiers de la province.

Le territoire du **Yukon** est devenu membre de Forintek Canada Corp. Dans le cadre d'un accord de partenariat de quatre ans, le Yukon participera à la planification et à la révision du Programme national de recherche de Forintek et bénéficiera ainsi de ses résultats.

Forest Research Opportunity B.C., partenariat entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, les industries forestières et les universités de la province, a commencé ses activités le 1^{er} juin 2005; le partenariat a été créé dans le but de favoriser l'innovation dans le secteur forestier et d'établir des relations entre les gouvernements, l'industrie et les universités.

Science Enterprise Algoma (seA) est le deuxième partenariat de recherche créé en janvier 2005. Le siège social est situé à Sault Ste. Marie (Ontario). Les activités sont centrées sur la commercialisation et sur le développement économique fondé sur la science. Ce partenariat s'occupe d'activités de commercialisation de bioproduits et de bioénergie par le biais de son appartenance à la Northern Ontario Commercialization Initiative (projet de commercialisation du Nord de l'Ontario). Les partenaires élaborent également des propositions relatives à la création d'un centre de gestion des espèces exotiques

envahissantes et d'un centre d'excellence en innovation forestière. Ces initiatives en sont encore à l'étape des idées. Lorsqu'elles seront suffisamment définies, elles seront soumises aux divers paliers de gouvernement à des fins d'étude.

Dans le but de promouvoir la collaboration plus étroite entre le Canada et la Russie concernant les questions forestières, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada et l'Agence forestière fédérale russe ont, en avril 2005, signé une **Déclaration de coopération** valide trois ans. Les deux services forestiers collaboreront dans bon nombre de domaines techniques et politiques, notamment dans la gestion des feux de forêts, la certification forestière et la forêt boréale.

PERTURBATIONS NATURELLES

Les gouvernements ont donné suite à leur engagement concernant la mise au point de la gestion des perturbations naturelles, des systèmes de prévention, de dépistage et d'intervention.



La **Nouvelle-Écosse** et le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada ont mené un essai d'épandage d'un produit biologique pour lutter contre l'invasion de la tordeuse à tête noire dans les hautes terres du Cap-Breton. À l'intérieur de ce territoire, on a déterminé 20 zones à l'intérieur desquelles une certaine superficie a été soumise à des essais d'épandage du produit

pour en vérifier l'efficacité. La somme des superficies testées totalisait près de 5 000 hectares. La Nouvelle-Écosse et le Service canadien des forêts ont signé un accord visant la mise sur pied d'un programme de recherche sur la biologie de l'insecte et sur l'élaboration de solutions pour lutter contre son invasion.

Au **Manitoba**, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a infesté environ 65 550 hectares en 2005. On a procédé à l'épandage aérien de Mimic (tébufénozide) sur 21 756 hectares du Nord-Ouest de la province. Le Mimic est un anti-parasitaire qui perturbe la mue de la tordeuse et autres chenilles apparentées. Lorsque la tordeuse absorbe le produit, elle cesse de se nourrir, ne complète pas sa mue, de sorte qu'elle meurt ainsi, au stade de larve partiellement muée. L'épandage aérien s'est avéré efficace pour supprimer la population de tordeuse et protéger le feuillage. Les taux de populations de tordeuse du pin gris dans la province sont demeurés faibles.

Le **Manitoba** a connu en 2005 plusieurs épisodes de violentes bourrasques qui ont affecté de grandes superficies de forêt. La forêt de pins entourant la collectivité de Sandilands a été l'une des plus durement touchées avec ses 800 hectares et plus endommagés. Les dirigeants de la collectivité, les exploitants de bois d'œuvre et Conservation Manitoba ont uni leurs efforts pour élaborer rapidement un plan grâce auquel une bonne partie du bois endommagé a été utilisée, et, la collectivité protégée d'un risque potentiellement grave d'incendie.

La **Colombie-Britannique** a poursuivi sa lutte contre l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa et a élaboré des stratégies pour en atténuer les effets. En septembre 2005, la province publiait la Stratégie du Canada et de la Colombie-Britannique de mise en œuvre de mesures d'urgence contre le dendroctone du pin ponderosa (Mountain Pine Beetle Emergency Response: Canada-B.C. Implementation Strategy), plan triennal d'activité pour lequel le gouvernement fédéral a consenti 100 millions de dollars afin d'atténuer les effets de l'infestation. En plus de la mise en œuvre de son plan d'action de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa, la province investira dans la mise au point de nouvelles utilisations du bois affecté et de nouveaux marchés; elle augmentera la coupe annuelle dans la région centre-sud, accordera des permis aux entreprises dans les collectivités locales et aidera les collectivités du Centre-Nord de l'Intérieur à réduire les répercussions économiques de l'épidémie.



En octobre 2005, la **Colombie-Britannique** lançait dans Internet son programme de lutte contre l'envahissement des plantes exotiques (Invasive Alien Plants Program). L'application permet aux utilisateurs de générer des cartes de localisation des espèces végétales envahissantes sur le territoire de la Colombie-Britannique.

CONSERVATION ET PROTECTION

Les provinces ont fait des progrès dans la conservation et la protection des aires naturelles pour aider à maintenir la diversité biologique.

En **Nouvelle-Écosse**, on a publié en février 2006 les résultats de l'examen public 2005 concernant les aires de gestion de la faune et des refuges (Sanctuary and Wildlife Management Area). Selon le rapport, les résidents de la province s'inquiètent de l'avenir de leurs

26 refuges en plus de souhaiter qu'on instaure d'autres réserves d'espèces sauvages. En réaction à ce souhait, le gouvernement travaille depuis à la détermination de règlements pour l'établissement de nouvelles zones en plus de revoir la réglementation actuelle pour améliorer les habitats déjà sous protection. Le gouvernement parachève de plus son réseau global de zones protégées.

Le gouvernement de la **Nouvelle-Écosse** et la Nova Scotia Nature Trust ont signé en 2005 l'accord de partenariat Lands and Legacies Conservation Partnership. Cet accord permet à la province de consentir 300 000 dollars répartis sur trois ans à Nature Trust à condition que cette dernière cède en retour à la province des terres dont la valeur marchande établie n'est pas inférieure à 300 000 dollars. Les terres cédées seront des terres privées situées dans les zones désignées ou qu'on envisage de désigner comme telles en vertu de la *Wilderness Areas Protection Act* et de la *Special Places Protection Act* ou autres mesures législatives de conserva-

tion analogues. La fiducie acquerra également des terres ou travaillera de concert avec des propriétaires fonciers privés pour obtenir des dons de terres ou des servitudes de conservation. Dans le cadre de l'entente, l'organisation offrira à l'intention des propriétaires fonciers privés des programmes d'éducation et de gestion des terres.

En 2005, le **Nouveau-Brunswick** a créé des comités de consultation, locaux, provinciaux et scientifiques

pour améliorer ses zones protégées, 10 de ses grandes et 20 de ses petites, qui totalisent plus de 150 000 hectares de terres. Les comités participeront à la préparation de plans de gestion des zones protégées, émettront des conseils, et veilleront à préserver, dans le cadre de leurs possibilités, la diversité biologique tout en réduisant les conflits entre utilisateurs. Les pourparlers ont commencé avec plusieurs personnes et plusieurs groupes conservationnistes propriétaires de terres. Les négociations portent sur l'intégration éventuelle de leurs terres sous le régime de la *Loi sur les zones naturelles protégées*.

En 2005, le gouvernement du **Québec** a ajouté 22 nouvelles aires protégées à son réseau d'aires protégées et a classé 41 nouveaux territoires à titre d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Ces nouvelles aires protégées choisies en forêt boréale occupent environ 700 000 hectares, faisant ainsi passer le pourcentage du réseau à 5,8 p. 100 (l'objectif étant d'atteindre 8 p. 100 d'ici

2008). Des 41 nouveaux écosystèmes exceptionnels qui totalisent 11 300 hectares, 20 entrent dans la classe « forêt ancienne », 10 dans « forêt rare » et 11 dans « forêt refuge d'espèces menacées ou vulnérables ». La province compte maintenant 104 écosystèmes forestiers exceptionnels, soit 19 400 hectares protégés en vertu de la *Loi sur les forêts*.

En juin 2005, l'**Ontario** publiait son plan de protection de la biodiversité intitulé *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario*, dont l'objet est la conservation des plantes, des animaux et des écosystèmes. La mise en œuvre du plan sera coordonnée par un conseil de la biodiversité constitué de 21 membres. L'une des pièces maîtresse de cette stratégie est le document publié en novembre 2005 intitulé *Plan directeur pour la conservation de la biodiversité dans la région des Grands Lacs*. On y expose les résultats d'une analyse informatisée de certaines zones de la région ontarienne des Grands Lacs qui, moyennant des mesures de conservation, permettraient d'y conserver les éléments essentiels de la biodiversité.

L'**Ontario** a décrété la protection de trois autres espèces végétales en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et a élargi la protection d'une quatrième. Les trois plantes nouvellement visées par la réglementation sont la violette pédalée, le mûrier rouge et l'andersonie charmante, tandis que le magnolia à feuilles acuminées est désormais protégé dans toute la province et non seulement dans les huit régions désignées antérieurement. La loi provinciale protège maintenant 43 espèces végétales et animales.

De plus, l'**Ontario** a interdit la chasse à l'orignal blanc dans les unités de gestion de la faune près de Timmins. L'orignal blanc n'est pas une espèce distincte mais constitue une phase de coloration exceptionnelle de l'espèce commune qui se manifeste naturellement au sein des populations. En vertu de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune*, on reconnaît l'importance culturelle et spirituelle que les Premières nations accordent à l'orignal blanc. L'interdiction a aussi une visée sur la promotion de l'écotourisme local.

L'**Ontario** a ajouté à son réseau de zones protégées 45 parcs et réserves de terres sous conservation. Les nouvelles zones couvrent 500 000 hectares.

Le **Manitoba** a annoncé trois nouvelles réserves écologiques en 2005 : Brokenhead Wetland (563 hectares), Armit Meadows (263 hectares) et Birch River (183 hectares). Les réserves écologiques bénéficient de la plus haute intensité de protection dans la province.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

On a lancé des initiatives pour relever le mieux-être économique et social des Autochtones.

L'**Ontario** a accordé une subvention ponctuelle de 2 millions de dollars à Forestry Futures Trust pour aider les Premières nations admissibles du Grand Nord à ce qu'elles planifient l'utilisation du territoire et dégagent des perspectives économiques fondées sur la forêt.

Le **Swampy Cree Tribal Council** (SCTC) et le **Manitoba** ont signé un protocole d'entente le 3 août 2005. En vertu du protocole, le Manitoba accordera au cours des cinq prochaines années le mandat exclusif d'exploiter les feuillus du Nord-Ouest du Manitoba exclusivement au SCTC ou à une entreprise avec laquelle le conseil aura conclu un partenariat à long terme.



Photo: Weyerhaeuser

Le ministère des Forêts et du Territoire de la **Colombie-Britannique** (Ministry of Forests and Range) a signé des accords forestiers supplémentaires avec les Premières nations, selon lesquels elles auraient accès au bois d'œuvre et à une part des revenus générés. Depuis 2002, le gouvernement a signé des ententes avec 110 Premières nations, ce qui leur permet d'accéder à environ 18,4 millions de mètres cubes de bois d'œuvre et au partage de plus de 131 millions de dollars de revenus tirés de la foresterie.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Certaines provinces ont créé des mécanismes pour favoriser les perspectives de développement économique durable dans l'industrie forestière.

En 2005, le gouvernement de **Terre-Neuve-et-Labrador** a reçu le rapport final sur les perspectives de développement dans le secteur de la fabrication secondaire et de produits de bois à valeur ajoutée au Labrador. Le rapport renseigne sur les divers aspects liés au développement : 1) disponibilité et qualité des ressources, 2) exploitation des usines, 3) financement,

4) marchés des produits, 5) élimination des résidus des usines, 6) questions socio-économiques locales et 7) développement des compétences locales.

De plus, à **Terre-Neuve-et-Labrador**, on a terminé la version 2006 de l'analyse des approvisionnements en bois de l'Île (Island Wood Supply Analysis). Cette analyse a servi à établir la possibilité de coupe annuelle pour la partie insulaire de la province de 2006 à 2010.

L'industrie forestière de la **Nouvelle-Écosse**, comme celle de la plus grande partie du Canada, continue à subir des contraintes financières en grande partie attribuables aux facteurs externes, tels que la fluctuation du cours du dollar canadien, les coûts de l'énergie, les prix du marché et la capacité excédentaire de l'industrie. Les fermetures dans les provinces voisines ont grandement perturbé les marchés régionaux du bois à pâte et du bois d'œuvre, particulièrement des feuillus. La récolte de bois pour l'année civile 2005 a fléchi de 9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Le 23 décembre 2005, le Premier ministre du **Nouveau-Brunswick** a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action de 250 millions de dollars pour aider l'industrie forestière de la province. Ce plan quinquennal porte sur : 1) les objectifs d'approvisionnement en bois, 2) les tarifs du bois à pâte sur pied, 3) l'augmentation du financement pour la sylviculture, 4) la stratégie sur la biomasse, 5) le partenariat avec l'industrie pour soutenir la concurrence du marché mondial, 6) les transports, 7) la fiscalité et 8) le perfectionnement des ressources humaines.

En 2006, **Québec** a mis en place des mesures d'aide à l'industrie accompagnées d'un budget de 17 millions de dollars répartis sur trois ans. Ces mesures concernent : 1) l'aide aux études spécialisées, 2) l'aide financière au développement de technologies et de produits, 3) les diagnostics des scieries feuillues et des usines de meubles et 4) la création d'un réseau d'agents régionaux de transfert technologique.

Les pertes d'emplois dans l'industrie forestière au **Québec** se sont élevées à 3 329, dont 1 565 sont sur une base temporaire. Ces pertes d'emplois sont reliées à des facteurs tels l'appréciation de la devise canadienne, la hausse des coûts de l'énergie, la baisse structurelle de la demande, notamment dans les produits papetiers et les panneaux pour le meuble, et la forte concurrence

des marchés d'outre-mer. Les pertes d'emplois directement attribuables à la réduction des attributions dans les forêts publiques au Québec s'élèvent à 564, dont 350 sur une base temporaire. Les secteurs des produits du bois, des pâtes, du papier et du meuble comptaient 104 400 emplois en avril 2005.

À la suite de la publication du rapport final du Conseil de la compétitivité du secteur forestier, le gouvernement de l'**Ontario** a annoncé la réalisation d'initiatives visant à renforcer l'industrie forestière de la province. Parmi ces mesures, mentionnons 900 millions de dollars répartis sur quatre ans pour relever la compétitivité de l'industrie et favoriser les réinvestissements et les nouveaux. Le gouvernement a également annoncé la mise de fonds supplémentaires pour : 1) améliorer l'inventaire des ressources forestières de l'Ontario et créer le programme Promotion du bois de l'Ontario, 2) investir dans la création d'emplois dans le Nord de l'Ontario, 3) créer un processus pour maximiser l'utilisation du bois et en réduire les coûts, 4) simplifier le mécanisme d'approbation des activités forestières et intégrer les services de gestion des forêts et enfin, 5) établir une commission de membres du Conseil pour faciliter la surveillance des initiatives.



La création du nouveau Programme de certification des maîtres entrepreneurs forestiers de l'**Atlantique** permet la vérification par une tierce partie de reconnaître la valeur des entrepreneurs forestiers du Canada

atlantique qui s'adonnent à des pratiques conformes à l'aménagement forestier durable. Des 19 entreprises forestières qui ont pris part à la phase pilote du programme, 13 ont pu obtenir la certification. Une grande société acheteuse de papier a annoncé qu'elle appuyait le programme, ce qui signifie que le bois récolté par les maîtres entrepreneurs forestiers de l'Atlantique continuera à viser la certification.

En août 2005, le Comité de contestation extraordinaire (CCE) de l'ALENA a rejeté les arguments des États-Unis alléguant que le premier groupe spécial de l'ALENA dans le dossier du **bois d'œuvre** avait outrepassé ses droits et que l'un de ses membres était en situation de conflit d'intérêt. Le groupe initial avait déterminé que la Commission du commerce international des États-Unis n'était pas fondée d'alléguer que le bois d'œuvre du Canada posait une menace de préjudice à l'industrie américaine, élément qui constitue une

exigence juridique pour imposer des droits compensateurs ou antidumping sur les importations. Le Canada était d'avis que les États-Unis devaient maintenant révoquer les droits et rembourser toutes les sommes perçues (environ 5 milliards de dollars US), mais ceux-ci ont soutenu qu'ils avaient encore le droit de percevoir des droits. En septembre 2005, le Canada a décidé d'entreprendre une contestation judiciaire parce que les États-Unis ne respectaient pas la décision du CCE et de soumettre le cas au Tribunal de commerce international des États-Unis pour demander la révocation des droits et le plein remboursement des sommes perçues et de leurs intérêts.

En décembre 2005, le département américain du Commerce a diffusé les résultats finaux de son deuxième examen administratif des droits compensateurs et antidumping visant l'année 2003–2004. De nouveaux droits compensateurs de 8,7 p. 100 (réduction par rapport au taux de 16,37 p. 100 lors du premier examen administratif) et un nouveau taux de 2,11 p. 100 (diminution par rapport au taux en cours de 3,78 p. 100) relatifs aux droits antidumping (tous les autres) ont été établis. Les droits totaux sur le bois d'œuvre canadien exporté aux États-Unis pendant cette période sont donc passés de 20,15 p. 100 à 10,81 p. 100, en partie parce que le Canada a obtenu gain de cause en contestant les calculs effectués concernant le dumping et les subventions.

En février 2006, le Canada a porté plainte en vertu de l'entente de l'ALENA concernant les résultats finaux du premier examen administratif des droits compensateurs effectué par les États-Unis, qui a donné lieu à l'imposition d'un tarif de 16,37 p. 100 sur les importations de bois d'œuvre du Canada. Le premier examen portait sur l'année 2002–2003.

Le 27 avril 2006, le Canada et les États-Unis ont conclu une entente cadre qui définit les grandes lignes du règlement négocié concernant le différend sur le bois d'œuvre. On prévoit que les États-Unis révoquent les droits compensateurs et antidumping et remboursent 80 p. 100 des droits versés à ce jour aux producteurs de bois canadiens, tandis que le Canada imposera une taxe à l'exportation et des limites aux exportations sur certaines cargaisons expédiées aux États-Unis. Le 1^{er} juillet dernier, le premier ministre a annoncé que le Canada et les États-Unis s'étaient entendus sur les conditions

de l'entente et que le gouvernement présenterait la loi d'habilitation à la Chambre des communes du Parlement à la session d'automne.

INNOVATION

On a continué de miser sur l'innovation et le développement technologique de façon à maintenir la compétitivité et à répondre aux attentes de l'intendance forestière.

L'usine de conditionnement des semences forestières de l'**Ontario** aujourd'hui âgée de 80 ans a été modernisée en 2005. Elle se trouve à remplacer trois immeubles administratifs vieillissants. L'usine est maintenant l'un des premiers édifices gouvernementaux de l'Ontario construits en fonction des normes strictes en matière d'énergie et d'écologie. L'usine est munie d'installations conçues pour cueillir et entreposer les semences qui expriment la diversité génétique des forêts de l'Ontario. Le gouvernement compte économiser environ 60 p. 100 en frais d'énergie grâce aux mesures de conservation.



Photo : Paprican

Le **Modèle du bilan de carbone** a été mis en 2005 dans Internet à la disposition du public. Les gestionnaires forestiers peuvent évaluer avec ce modèle informatique la quantité de carbone stocké dans les forêts et les effets de l'exploitation forestière sur elle. Le modèle a été mis au point par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada avec la collaboration du

Réseau canadien de forêts modèles. On prévoit qu'il aidera les responsables d'activités forestières à élaborer une stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

ENVIRONNEMENT

On reconnaît à nouveau le rôle important des forêts dans le maintien d'un environnement sain.

En 2005, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Foresterie de l'**Île-du-Prince-Édouard** a réalisé deux projets en rapport avec les changements climatiques. Le premier consistait en une enquête dans le but de connaître les espèces d'arbres et arbustes non indigènes qui avaient été plantées dans la province. L'information servira à savoir si les changements climatiques peuvent faire de l'Île-du-Prince-Édouard un endroit propice à la croissance d'espèces plus méridionales. Dans le second projet, on a mesuré la profondeur d'enracinement des

arbres pour savoir jusqu'à quelle profondeur les racines des essences de la forêt acadienne pouvaient s'enfoncer pour trouver de l'eau. Les auteurs de l'étude ont constaté que sur deux types de sols de l'Île, l'épinette blanche et les espèces d'érable et de bouleaux pouvaient avoir accès aux sources d'eau profondes, ce qui signifie que ces essences pourraient supporter les périodes de sécheresse, mieux que ce qu'on l'a cru auparavant.

Au **Nunavut**, la *Loi sur la faune* est entrée en vigueur le 9 juillet 2005, après trois ans de consultations publiques. La loi rend compte des droits des Inuits. La nouvelle loi stipule que la totalité des arbres et des plantes font partie des espèces sauvages et, de la sorte, leur gestion, leur récolte et leur protection sont régies par cette loi.

Le gouvernement des **Territoires du Nord-Ouest** a amorcé un programme pluriannuel de classification écosystémique à deux échelles : la région et le paysage. Il sera ainsi mieux outillé pour répondre à ses besoins de planification et de gestion dans les domaines de la faune, de la foresterie, de l'évaluation environnementale et des zones protégées. En 2005, la classification a permis de distinguer sur carte l'écozone des plaines de la taïga de l'écozone des plaines sédimentaires de la vallée du Mackenzie. En 2007, la classification portera sur la partie orientale (Bouclier précambrien) des Territoires du Nord-Ouest et, d'ici 2009, sur les zones montagneuses occidentales.

En décembre 2005, l'**Association des produits forestiers du Canada** et The Climate Group ont signé un protocole d'entente portant sur l'atténuation des changements climatiques et la promotion du développement durable. Les deux organismes collaboreront dans le cadre d'initiatives permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de relever la compétitivité de l'industrie. The Climate Group est un organisme indépendant sans but lucratif qui vise à encourager le leadership dans les milieux d'affaires et du gouvernement en matière d'actions à prendre pour contrer les effets des changements climatiques.

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Le Canada a maintenu sa participation, à l'échelon international, à la coopération et à la coordination des questions forestières y compris l'accès aux marchés.

Quatre nouvelles forêts modèles se sont jointes au **Réseau international des forêts modèles** en 2005, soit les forêts modèles Atlantica Mata et Pandeiros, au Brésil, la forêt modèle Chiquitano en Bolivie et la forêt modèle Kodagu en Inde. Le réseau compte désormais 38 forêts modèles de par le monde.

Plus de 700 délégués de 25 pays ont assisté à Vancouver à l'édition 2005 du Sommet mondial de la forêt et du papier, première rencontre du genre organisée par l'**Association des produits forestiers du Canada**.



STATISTIQUES ET TENDANCES forestières

Les sous-sections suivantes, intitulées « Profils à l'échelle du pays » et « Tendances des statistiques », présentent quelques statistiques et quelques chiffres sur les ressources et l'industrie forestières canadiennes.

Les principales sources de données proviennent : 1) de Statistique Canada, 2) d'Environnement Canada, 3) de l'Association des produits forestiers du Canada, 4) du Conseil des produits de pâtes et papiers, 5) du Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, 6) de la Base nationale de données sur les forêts et 7) du Centre interservices des feux de forêts du Canada. Les données ont été modifiées, au besoin, aux fins d'exactitude et d'uniformité. Toutes les données font l'objet d'une révision.

Dans la plupart des cas, les résultats présentés viennent de données qui représentent l'année précédant la période du rapport. Dans quelques cas, les résultats viennent d'analyses de données qui ont été collectées sur les deux ou trois années la précédant.

La plupart des chiffres sont calculés pour l'année civile, mais certains sont fondés sur l'année financière du gouvernement fédéral (du 1^{er} avril au 31 mars). Les chiffres sont arrondis (dans le cas des données sur l'emploi, l'arrondissement est effectué à la centaine près).

Il peut se révéler hasardeux de comparer entre elles avec exactitude les données des différentes sous-sections vu la provenance multiple des sources de ces dernières. La collecte et les calculs peuvent avoir été effectués de différentes façons.

PROFILS à l'échelle du pays

Forêt et autres terres boisées

CANADA

Population (2005)
32,3 millions

Superficie du terrain
979,1 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
402,1 millions d'ha

Parcs nationaux (2004)
26,5 millions d'ha

Fréquentation des parcs (2004)
12,3 millions de visites-personnes



Érable

	% Forêt et autres terres boisées	Superficie du terrain (million d'ha)	Superficie de la forêt et autres terres boisées (million d'ha)
	0-<5	363,1	1,2
	5-<20	70,9	8,3
	20-<40	74,0	22,3
	40-<60	83,0	41,7
	60-<80	121,8	86,9
	80-100	266,3	241,7
	Total	979,1	402,1

RESSOURCE		
Propriété (2005)		
Provinciale	77 %	
Fédérale	16 %	
Privée	7 %	
Type de forêts (2005)		
Résineux	66 %	
Feuilleux	12 %	
Mixte	22 %	
Approvisionnement en bois (2004) ^a	245,9 millions de m ³	
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	205,6 millions de m ³	
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	840 448 ha	
Superficie plantée (2004)	362 036 ha	
Superficie ensemencée (2004)	20 434 ha	
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	13,1 millions d'ha	
Nombre de feux (2005) ^d	7 438	
Superficie brûlée (2005) ^d	1,7 million d'ha	
PRINCIPAUX PRODUITS DU BOIS À VALEUR AJOUTÉE		
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	4,9 milliards de \$	
Portes et fenêtres	1,8 milliard de \$	
Charpentes	1,2 milliard de \$	
Bâtiments préfabriqués	717,1 millions de \$	
Maisons mobiles	385,4 millions de \$	
Autres produits	681,0 millions de \$	
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX		
Production	Valeur	Quantité
Produits de la sève d'érable (2004)	152,9 millions de \$	26,9 millions de litres
Arbres de Noël (2004)*	62,2 millions de \$	3,9 millions
Peaux d'animaux sauvages (excluant les phoques) (2003)**	25,6 millions de \$	902 000

INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	41,9 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	23,7 %
Papier journal	12,6 %
Pâte de bois	14,9 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	12,4 %
Autres papiers et cartons	17,2 %
Papier transformé	2,2 %
Autres produits	16,9 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	41,9 milliards de \$
États-Unis	80,8 %
Union européenne	5,5 %
Japon	4,4 %
Chine	2,4 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,4 %
Autres	5,5 %
Balance commerciale (2005)	31,9 milliards de \$
Contribution au PIB (produit intérieur brut) (2005)***	37,6 milliards de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	81,8 milliards de \$
Exportations	54,5 %
Marché intérieur	45,5 %
Emplois directs (2005)	339 900
Emplois indirects et induits (2005)	524 100
Traitements et salaires (2004) ^e	12,4 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	2,1 milliards de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	5,2 milliards de \$
Fabrication du papier (2004)	5,2 milliards de \$
Nouveaux investissements (2005)	3,4 milliards de \$
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	119,8 millions d'ha

a, b, c, d, e, f voir page 26.

** D'après les estimations.

** L'estimation du nombre de peaux de phoques est basée sur les données des cinq dernières années.

*** Dollars courants.

Colombie-Britannique

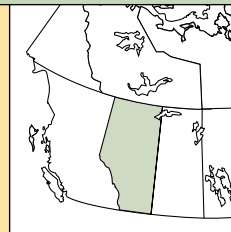


Population (2005)
4,3 millions
Superficie du terrain
94,55 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
64,25 millions d'ha
Parcs provinciaux
10,3 millions d'ha



THUYA GÉANT

Alberta



Population (2005)
3,3 millions
Superficie du terrain
65,44 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
36,39 millions d'ha
Parcs provinciaux
212 434 ha



PIN TORDU

RESSOURCE

Propriété (2005)	
Provinciale	96 %
Fédérale	1 %
Privée	3 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	82 %
Feuilleu	5 %
Mixte	13 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	82,6 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	87,0 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	174 101 ha
Superficie plantée (2004)	155 806 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	10,3 millions d'ha
Nombre de feux (2005) ^d	970
Superficie brûlée (2005) ^d	35 091 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2005)	13,7 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	45,7 %
Papier journal	4,5 %
Pâte de bois	18,8 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	8,8 %
Autres papiers et cartons	8,9 %
Papier transformé	0,2 %
Autres produits	13,1 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	13,7 milliards de \$
États-Unis	68,2 %
Union européenne	6,9 %
Japon	11,4 %
Chine	4,8 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,2 %
Autres	7,5 %
Balance commerciale (2005)	12,4 milliards de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	24,2 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	6,2 milliards de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	12,2 milliards de \$
Fabrication du papier (2004)	5,8 milliards de \$
Emplois directs (2005)	79 700
Traitements et salaires (2004) ^e	3,5 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	885,1 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	1,7 milliard de \$
Fabrication du papier (2004)	907,6 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	0,9 milliard de \$
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	42,1 millions d'ha

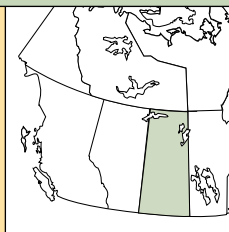
RESSOURCE

Propriété (2005)	
Provinciale	89 %
Fédérale	8 %
Privée	3 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	50 %
Feuilleu	32 %
Mixte	18 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	24,4 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	23,5 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	non disponible
Superficie plantée (2004)	non disponible
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	636 939 ha
Nombre de feux (2005) ^d	1 359
Superficie brûlée (2005) ^d	60 602 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2005)	3,0 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	20,3 %
Papier journal	4,1 %
Pâte de bois	39,7 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	28,6 %
Autres papiers et cartons	0,9 %
Papier transformé	0,7 %
Autres produits	5,6 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	3,0 milliards de \$
États-Unis	77,2 %
Union européenne	4,2 %
Japon	6,6 %
Chine	3,7 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,0 %
Autres	8,3 %
Balance commerciale (2005)	2,7 milliards de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	6,1 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	827,6 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	3,6 milliards de \$
Fabrication du papier (2004)	1,6 milliard de \$
Emplois directs (2005)	19 200
Traitements et salaires (2004) ^e	885,1 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	160,5 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	518,4 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	206,2 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	0,7 milliard de \$
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	17,4 millions d'ha

Saskatchewan



Population (2005)
1,0 million

Superficie du terrain
65,19 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
24,26 millions d'ha

Parcs provinciaux
1,2 million d'ha



BOULEAU À PAPIER

Manitoba



Population (2005)
1,2 million

Superficie du terrain
63,62 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
36,35 millions d'ha

Parcs provinciaux
3,4 millions d'ha

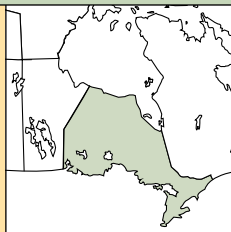


ÉPINETTE BLANCHE

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	90 %
Fédérale	4 %
Privée	6 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	47 %
Feuilleu	16 %
Mixte	37 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	8,2 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	6,1 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	30 612 ha
Superficie plantée (2004)	15 257 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	282 376 ha
Nombre de feux (2005) ^d	322
Superficie brûlée (2005) ^d	213 523 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	880,9 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	12,0 %
Papier journal	0,0 %
Pâte de bois	28,8 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	37,3 %
Autres papiers et cartons	18,9 %
Papier transformé	1,8 %
Autres produits	1,2 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	880,9 millions de \$
États-Unis	80,3 %
Union européenne	9,0 %
Japon	2,1 %
Chine	4,6 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,0 %
Autres	4,0 %
Balance commerciale (2005)	811,7 millions de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	1,6 milliard de \$
Exploitation forestière (2004)	262,6 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	672,2 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	622,5 millions de \$
Emplois directs (2005)	3 400
Traitements et salaires (2004) ^e	193,7 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	29,0 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	80,1 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	84,6 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	6,7 millions d'ha

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	95 %
Fédérale	2 %
Privée	3 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	74 %
Feuilleu	15 %
Mixte	11 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	9,6 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	2,1 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	non disponible
Superficie plantée (2004)	6 865 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	101 931 ha
Nombre de feux (2005) ^d	246
Superficie brûlée (2005) ^d	72 680 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	732,5 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	8,5 %
Papier journal	15,7 %
Pâte de bois	0,1 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	24,4 %
Autres papiers et cartons	13,8 %
Papier transformé	4,2 %
Autres produits	33,3 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	732,5 millions de \$
États-Unis	96,2 %
Union européenne	1,1 %
Japon	0,2 %
Chine	0,1 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,6 %
Autres	1,8 %
Balance commerciale (2005)	344,3 millions de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	1,4 milliard de \$
Exploitation forestière (2004)	119,6 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	717,8 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	511,8 millions de \$
Emplois directs (2005)	7 200
Traitements et salaires (2004) ^e	236,6 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	21,0 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	124,8 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	90,8 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	10,6 millions d'ha

Ontario

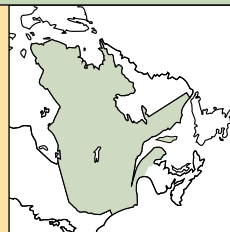


Population (2005)
12,5 millions
Superficie du terrain
107,48 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
68,29 millions d'ha
Parcs provinciaux
7,8 millions d'ha



PIN BLANC

Québec



Population (2005)
7,6 millions
Superficie du terrain
151,89 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
84,58 millions d'ha
Parcs provinciaux
754 600 ha*



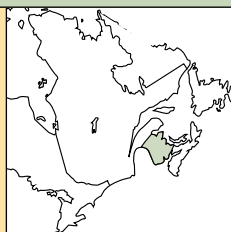
BOULEAU JAUNE

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	91 %
Fédérale	1 %
Privée	8 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	58 %
Feuilleux	16 %
Mixte	26 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	31,5 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	25,2 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	160 156 ha
Superficie plantée (2004)	84 169 ha
Superficieensemencée (2004)	20 180 ha
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	1,6 million d'ha
Nombre de feux (2005) ^d	1 961
Superficie brûlée (2005) ^d	42 308 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	8,4 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	8,7 %
Papier journal	13,4 %
Pâte de bois	10,1 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	15,4 %
Autres papiers et cartons	21,7 %
Papier transformé	6,3 %
Autres produits	24,4 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	8,4 milliards de \$
Etats-Unis	96,4 %
Union européenne	1,1 %
Japon	0,1 %
Chine	0,5 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,4 %
Autres	1,5 %
Balance commerciale (2005)	2,9 milliards de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	18,6 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	2,0 milliards de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	6,1 milliards de \$
Fabrication du papier (2004)	10,5 milliards de \$
Emplois directs (2005)	84 500
Traitements et salaires (2004) ^e	3,1 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	324,7 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	1,0 milliard de \$
Fabrication du papier (2004)	1,8 milliard de \$
Nouveaux investissements (2005)	0,6 milliard de \$
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	21,9 millions d'ha

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	89 %
Privée	11 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	73 %
Feuilleux	11 %
Mixte	16 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	54,5 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	43,3 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	335 792 ha
Superficie plantée (2004)	70 086 ha
Superficieensemencée (2004)	254 ha
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	31 082 ha
Nombre de feux (2005) ^d	1 374
Superficie brûlée (2005) ^d	831 022
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	11,6 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	12,2 %
Papier journal	20,3 %
Pâte de bois	7,6 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	9,9 %
Autres papiers et cartons	26,7 %
Papier transformé	2,3 %
Autres produits	20,9 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	11,6 milliards de \$
Etats-Unis	86,4 %
Union européenne	5,9 %
Japon	0,3 %
Chine	1,2 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,4 %
Autres	4,8 %
Balance commerciale (2005)	9,6 milliards de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	22,6 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	2,8 milliards de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	9,2 milliards de \$
Fabrication du papier (2004)	10,6 milliards de \$
Emplois directs (2005)	113 000
Traitements et salaires (2004) ^e	3,4 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	423,4 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	1,4 milliard de \$
Fabrication du papier (2004)	1,6 milliard de \$
Nouveaux investissements (2005)	0,8 milliard de \$
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	11,7 millions d'ha

*réserves fauniques exclues

Nouveau-Brunswick



Population (2005)
752 000

Superficie du terrain
7,31 millions d'ha

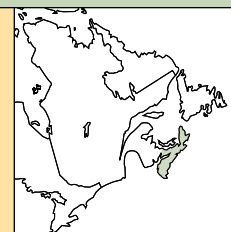
Forêt et autres terres boisées
6,21 millions d'ha

Parcs provinciaux
22 084 ha



SAPIN BAUMIER

Nouvelle-Écosse



Population (2005)
937 900

Superficie du terrain
5,53 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
4,35 millions d'ha

Parcs provinciaux
31 000 ha

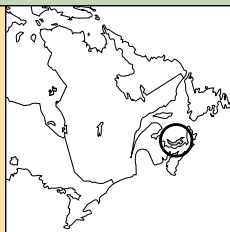


ÉPINETTE ROUGE

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	48 %
Fédérale	2 %
Privée	50 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	44 %
Feuilleu	25 %
Mixte	31 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	11,4 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	11,4 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	111 348 ha
Superficie plantée (2004)	22 968 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	0 ha
Nombre de feux (2005) ^d	305
Superficie brûlée (2005) ^d	355 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	1,9 milliard de \$
Bois d'œuvre de résineux	25,1 %
Papier journal	7,0 %
Pâte de bois	15,7 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	8,9 %
Autres papiers et cartons	23,8 %
Papier transformé	1,9 %
Autres produits	17,6 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	1,9 milliard de \$
États-Unis	86,3 %
Union européenne	4,3 %
Japon	0,4 %
Chine	0,5 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,2 %
Autres	7,3 %
Balance commerciale (2005)	1,7 milliard de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	4,9 milliards de \$
Exploitation forestière (2004)	786,1 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	1,6 milliard de \$
Fabrication du papier (2004)	2,5 milliards de \$
Emplois directs (2005)	17 700
Traitements et salaires (2004) ^e	697,5 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	157,7 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	210,0 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	329,8 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	3,9 millions d'ha

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	29 %
Fédérale	3 %
Privée	68 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	58 %
Feuilleu	13 %
Mixte	29 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	7,7 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	6,9 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	52 858 ha
Superficie plantée (2004)	non disponible
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	non disponible
Nombre de feux (2005) ^d	304
Superficie brûlée (2005) ^d	517 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	1,0 milliard de \$
Bois d'œuvre de résineux	20,3 %
Papier journal	26,7 %
Pâte de bois	16,6 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	2,9 %
Autres papiers et cartons	28,3 %
Papier transformé	1,2 %
Autres produits	4,0 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	1,0 milliard de \$
États-Unis	74,0 %
Union européenne	10,7 %
Japon	0,1 %
Chine	0,2 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	8,0 %
Autres	7,0 %
Balance commerciale (2005)	994,4 millions de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	1,7 milliard de \$
Exploitation forestière (2004)	265,4 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	578,7 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	886,7 millions de \$
Emplois directs (2005)	10 500
Traitements et salaires (2004) ^e	1,0 milliard de \$
Exploitation forestière (2004)	64,6 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	90,6 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	886,7 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	1,7 million d'ha

Île-du-Prince-Édouard



Population (2005)
138 100

Superficie du terrain
0,58 million d'ha

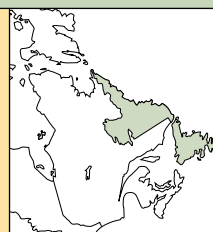
Forêt et autres terres boisées
0,27 million d'ha

Parcs provinciaux
2 100 ha



CHÊNE ROUGE

Terre-Neuve-et-Labrador



Population (2005)
516 000

Superficie du terrain
40,30 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
20,07 millions d'ha

Parcs provinciaux
20 551 ha



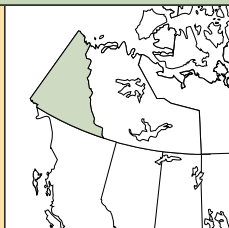
ÉPINETTE NOIRE

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale	8 %
Fédérale	1 %
Privée	91 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	24 %
Feuilleux	29 %
Mixte	47 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	0,5 million de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	0,7 million de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	5 495 ha
Superficie plantée (2004)	1 040 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	320
Nombre de feux (2005) ^d	13
Superficie brûlée (2005) ^d	50 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	21,9 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	71,1 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	0,6 %
Autres papiers et cartons	0,7 %
Papier transformé	22,5 %
Autres produits	5,1 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	21,9 millions de \$
États-Unis	98,0 %
Union européenne	1,0 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,5 %
Autres	0,5 %
Balance commerciale (2005)	21,8 millions de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	128,6 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	42,9 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	53,3 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	32,4 millions de \$
Emplois directs (2005)	700
Traitements et salaires (2004) ^e	46,0 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	35,0 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	8,0 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	3,0 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	sans objet

RESSOURCE	
Propriété (2005)	
Provinciale*	99 %
Privée	1 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	93 %
Feuilleux	1 %
Mixte	6 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	2,5 millions de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	2,3 millions de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	22 845 ha
Superficie plantée (2004)	5 816 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	58 384 ha
Nombre de feux (2005) ^d	145
Superficie brûlée (2005) ^d	22 834 ha
INDUSTRIE	
Valeur des exportations (2005)	537,8 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	2,2 %
Papier journal	94,4 %
Pâte de bois	0,0 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	0,0 %
Autres papiers et cartons	3,4 %
Papier transformé	0,0 %
Autres produits	0,0 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	537,8 millions de \$
États-Unis	29,5 %
Union européenne	37,2 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	18,5 %
Autres	14,8 %
Balance commerciale (2005)	526,3 millions de \$
Revenus des biens fabriqués (2004) ^e	651,7 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	134,1 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	69,3 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	448,3 millions de \$
Emplois directs (2005)	4 300
Traitements et salaires (2004) ^e	110,4 millions de \$
Exploitation forestière (2004)	22,6 millions de \$
Fabrication des produits du bois (2004)	12,9 millions de \$
Fabrication du papier (2004)	74,9 millions de \$
Nouveaux investissements (2005)	non disponible
Superficie forestière certifiée (2005) ^f	3,8 millions d'ha

*Les droits de coupe et de propriété applicables à 69 % des terres publiques sur l'île de Terre-Neuve ont été concédés aux sociétés de pâtes et papiers par l'octroi de permis d'une durée de 99 ans aux termes de la 1905 *Pulp and Paper Manufacturing Act* et de la 1935 *Bowater Act*. En conséquence, les systèmes financier et juridique de la province considèrent ces terrains comme s'il s'agissait de propriétés privées.

Territoire du Yukon



Population (2005)
31 000

Superficie du terrain
48,49 millions d'ha

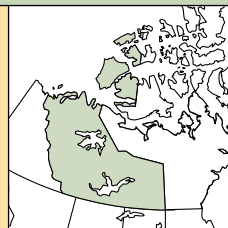
Forêt et autres terres boisées
22,79 millions d'ha

Parcs territoriaux
non disponible

SAPIN SUBALPIN



Territoires du Nord-Ouest



Population (2005)
43 000

Superficie du terrain
128,12 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
33,35 millions d'ha

Parcs territoriaux
13 363 ha

PIN GRIS



RESSOURCE

Propriété (2005)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	79 %
Feuilleux	2 %
Mixte	19 %
Approvisionnement en bois (2004) ^a	239 milliers de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	26 milliers de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	48 ha
Superficie plantée (2004)	non disponible
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	99 630 ha
Nombre de feux (2005) ^d	83
Superficie brûlée (2005) ^d	170 691 ha

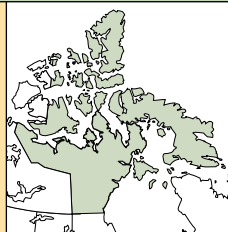
INDUSTRIE

Valeur des exportations (2005)	904 952 \$
Bois d'œuvre de résineux	0 %
Autres produits	100 %
Principaux marchés à l'exportation (2005)	904 952 \$
États-Unis	100 %
Balance commerciale (2005)	888 388 \$

RESSOURCE

Propriété (2005)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	53 %
Mixte	47 %
Récolte (volume) bois rond industriel (2004) ^b	26 milliers de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2004)	51 ha
Superficie plantée (2004)	29 ha
Superficieensemencée (2004)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (2004) ^c	non disponible
Nombre de feux (2005) ^d	261
Superficie brûlée (2005) ^d	224 631 ha

Nunavut



Population (2005)
30 000

Superficie du terrain
200,60 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées
0,94 million d'ha

Parcs territoriaux
non disponible

RESSOURCE

Propriété (2005)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2005)	
Résineux	52 %
Mixte	48 %

NOTES

FORÊT ET AUTRES TERRES BOISÉES

L'expression « autres terres boisées » réfère aux milieux humides arborés et aux terres sur lesquelles poussent lentement des arbres épars. Les données concernant les forêts et les autres terres boisées proviennent de l'Inventaire forestier du Canada 2001 (IFCan 2001). Pour l'inventaire 2001, on a utilisé des classes différentes de territoires de l'IFCan 1991. Ainsi, il a été impossible d'établir des comparaisons valables entre IFCan 1991 et IFCan 2001, en raison du trop grand nombre de différences dans les méthodes et les définitions des variables des inventaires sources.

TERRITOIRE

Selon l'IFCan 2001, le territoire canadien couvre 979,1 millions d'hectares (superficie comprenant les entités géographiques telles les lacs, rivières, ruisseaux et bassins versants). Bien que ces plans d'eau soient compris dans le calcul de cette superficie, l'information numérique sur eux n'est pas disponible dans la base de données (sauf les Grands Lacs, quelques lacs de grande taille et le fleuve Saint-Laurent).

RESSOURCES FORESTIÈRES

Les données sur la propriété portent sur la superficie totale de la forêt, des autres terres boisées et de l'eau quand l'information existe.

Bien que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest appartiennent au gouvernement fédéral, ce sont les gouvernements de ces territoires qui sont responsables de l'aménagement des forêts et autres ressources naturelles déterminées.

^aPOSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE

C'est depuis le quatrième rapport sur *L'État des forêts au Canada* que l'information sur la possibilité annuelle de coupe fait partie du rapport que l'on présente au Parlement. Depuis 2004, on utilise désormais le terme « approvisionnement en bois ». Dans le rapport annuel, la sous-section « Profils à l'échelle du pays » offre pour chaque compétence concernée le portrait de l'état actuel de l'approvisionnement en bois. En plus de la possibilité de récolte annuelle, laquelle se rapporte seulement à la forêt située sur les terres de la Couronne, les profils informent sur l'approvisionnement en bois des terres privées et fédérales.

La donnée illustrant l'approvisionnement en bois à l'échelle nationale résulte de l'estimation de données provenant de terres privées et fédérales. L'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne produisent pas de rapport sur l'approvisionnement en bois de leurs terres privées. En Colombie-Britannique, les terres classées « Schedule A » réfèrent aux terres industrielles privées faisant partie des propriétés forestières de production licenciées (Tree Farm Licences), dont la possibilité annuelle de coupe est établie par le chef forestier, mais dont l'intensité de récolte elle-même est soumise aux mêmes vérifications que les terres de la Couronne.

^bRÉCOLTE

Les données nationales et provinciales sur la récolte ne comprennent que les données sur le bois rond industriel. Les volumes de bois récolté pour le bois de chauffage peuvent atteindre jusqu'à 2,2 millions de mètres cubes dans une seule province, et ne sont pas compris dans les données sur la récolte. La possibilité annuelle de coupe calculée pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées, mais les données sur la récolte les incluent. Le taux annuel de récolte dans cette province peut fluctuer et dans certains cas excéder la possibilité annuelle

de coupe. Toutefois, sur une période de cinq ans, les données sur la récolte devraient être équivalentes à la possibilité annuelle de coupe ou être moins élevées que cette dernière.

^cDÉFOLIATION PAR LES INSECTES ET MORTALITÉ DES ARBRES ATTRIBUABLE AUX SCOLYTES

Les données sur les insectes proviennent des organismes provinciaux et territoriaux; elles comprennent l'information sur les aires où la mortalité des arbres est due aux scolytes et sur les cas de défoliation modérée et grave. La défoliation ne conduit pas toujours à la mortalité; par exemple, des peuplements frappés par une défoliation modérée parviennent souvent à se rétablir sans que leur croissance n'en soit trop affectée. Les données sur la défoliation sont présentées par type d'insecte. Puisqu'une région donnée peut être affectée par plus d'un insecte à la fois, on peut alors obtenir un compte en double ou en triple, ce qui donne une surévaluation de la superficie totale défoliée.

^dSUPERFICIE BRÛLÉE

Les données proviennent du Centre interservices des feux de forêts du Canada. Les superficies brûlées comprennent aussi celles qui ont brûlé à l'intérieur des parcs nationaux.

^eREVENUS DES BIENS FABRIQUÉS

En 2004, l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière a remplacé l'Enquête annuelle des manufactures et l'Enquête annuelle de la foresterie. En outre, deux changements ont créé une incidence majeure sur la comparabilité des ensembles des principales statistiques : 1) la redéfinition partielle du contenu de l'enquête et 2) la modification du seuil de couverture des statistiques publiées.

1) Les variables financières de l'Enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière sont définies dans le but de respecter la classification du plan comptable (PC) de Statistique Canada. Le PC est une classification type basée sur les principes comptables généralement reconnus. Il a été créé aux fins de présentation de renseignements sur la situation financière et le rendement. Ainsi, certaines variables de l'Enquête sont définies différemment de celles qui ont été évaluées dans le cadre d'enquêtes antérieures sur la fabrication, et de nouvelles variables ont été ajoutées.

2) Traditionnellement, les données publiées sur la fabrication concernaient les activités des entreprises dont les ventes de produits fabriqués sont supérieures à un certain seuil. Pour l'année de référence 2004, on a modifié ces seuils afin que les nouvelles séries de données de l'Enquête ne soient pas tout à fait comparables aux séries de données sur la fabrication publiées auparavant. Le tableau précédent sur les principales statistiques sur la fabrication présentait des données sur les activités des entreprises dont le total annuel des ventes est d'au moins 30 000 dollars. Le nouveau tableau contient les principales statistiques provenant d'entreprises de revenus supérieurs à un certain seuil qui varie selon la province et l'industrie. Sous ces seuils, on trouve les petits fabricants, qui sont exclus de l'Enquête afin de réduire le fardeau de réponse.

^fCERTIFICATION

Si une superficie forestière est certifiée en fonction de plus d'une des trois normes de l'aménagement forestier durable (CSA, FSC et SFI), la superficie n'est comptée qu'une seule fois; par conséquent, le total des certifications des normes de l'aménagement forestier durable peut être inférieur à la somme des parties. Source : Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable, www.certificationcanada.org.

PERFORMANCE DU SECTEUR FORESTIER

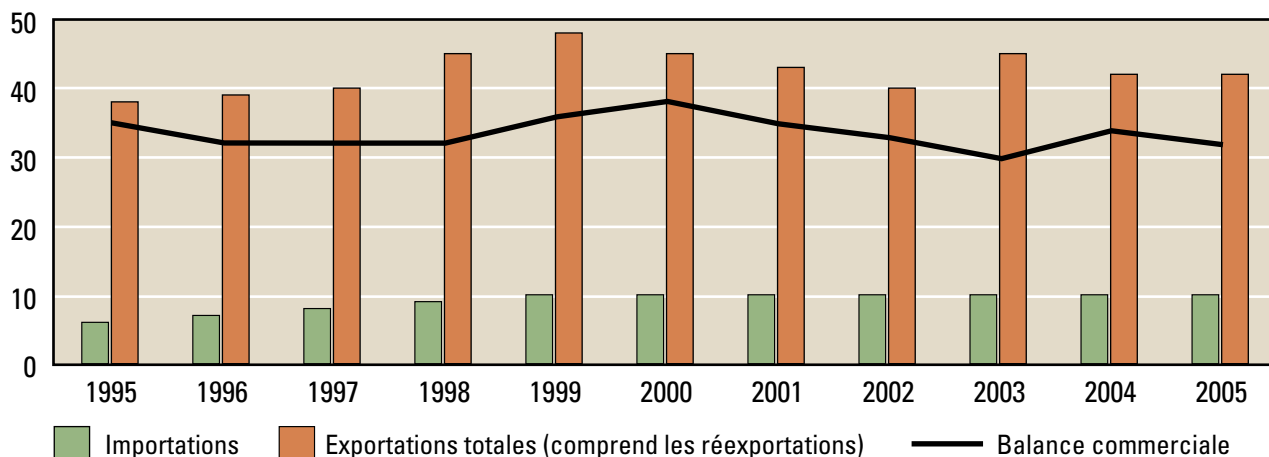
L'industrie forestière offre de nombreux avantages aux parties prenantes telles que les travailleurs, les collectivités et les entreprises, de même qu'à l'ensemble des Canadiens. La présente section porte sur les avantages économiques que l'industrie procure à tous et sur les diverses mesures de performance économique. Un important facteur à considérer dans la présente section et les sections suivantes, respectivement intitulées « Produits forestiers » et « Produits forestiers non ligneux », est le taux de change entre les dollars canadien et américain d'une année à l'autre. En 2005, la devise canadienne correspondait en moyenne à 0,83 \$US, soit à 7,3 % de plus qu'en 2004. Une telle conjoncture a eu une incidence sur le volume et la valeur en dollar des marchandises vendues sur les marchés étrangers. En effet, quand le dollar canadien est relativement fort, les coûts des producteurs canadiens augmentent par rapport à ceux des producteurs américains, ce qui donne lieu à la baisse des exportations et à la hausse des importations. De plus, la valeur des exportations de produits forestiers du Canada tend à chuter quand la devise canadienne gagne en vigueur puisque le prix de la plupart de nos exportations est fixé en dollar américain, vu que les États-Unis sont notre principal client. Si les prix et les volumes demeurent constants, le dollar plus fort entraîne la baisse de la valeur des exportations lors de la conversion en dollar canadien.

BALANCE COMMERCIALE

En 2005, la balance commerciale du Canada (exportations moins importations) se chiffrait à 55,1 milliards de dollars. Les exportations de produits forestiers contribuent grandement à l'excédent commercial du Canada (31,9 milliards de dollars en 2005). Cette contribution a toutefois baissé au cours des dernières années. La balance commerciale des produits forestiers baisse de façon constante depuis 2000, à l'exception de 2004, quand le prix élevé du bois avait entraîné la hausse de la valeur des exportations du Canada. En 2005, la balance commerciale des produits forestiers a recommencé à baisser, perdant 7,5 % par rapport à 2004 pour se chiffrer à 31,9 milliards de dollars, soit une valeur près de celle observée en 2003 quand la balance commerciale atteignait la plus basse valeur de la dernière décennie. La baisse annuelle est due principalement à la vigueur de la devise canadienne, aux bas prix du bois de sciage et des panneaux de bois ainsi qu'à la baisse du volume des envois pour les producteurs de pâtes et papiers.

EXPORTATIONS	MILLIARD DE DOLLARS	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	10 ans
Balance commerciale	55,1	-1,1	4,2
Contribution des produits forestiers	31,9	-7,5	-0,9

Balance commerciale des produits forestiers au Canada 1995-2005 (en milliard de dollars)



Source : Statistique Canada

EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS

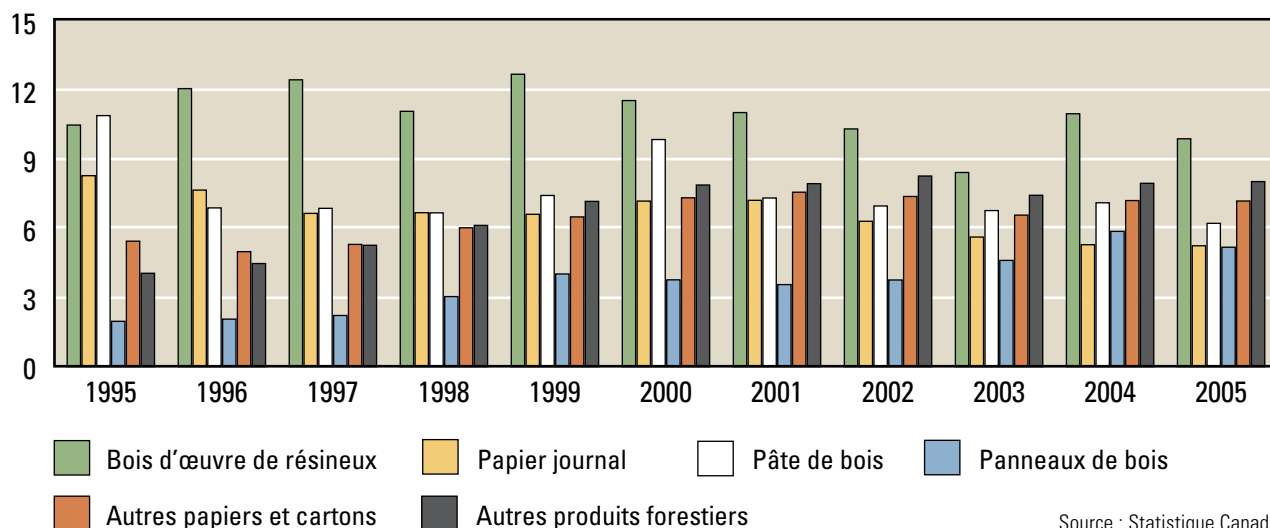
À la suite de la croissance importante de 2004, les exportations de produits forestiers ont chuté de 6 % en 2005 pour se chiffrer à 41,9 milliards de dollars. Elles sont toutefois demeurées légèrement au-dessus du taux observé en 1995. L'appréciation soutenue de la devise canadienne par rapport au dollar américain est la principale raison qui explique cette chute. Les principales baisses de valeur observées concernent la pâte et les panneaux de bois et le bois de sciage. La baisse des exportations

de pâte de bois est due en grande partie à l'affaiblissement des marchés des pâtes en Asie et en Europe qui a entraîné la diminution des prix de 2005. La baisse de la valeur des exportations de bois de sciage et de panneaux de bois est due principalement à la chute des prix de ces produits par rapport aux prix presque records de 2004 et ce, malgré l'essor du marché de l'habitation nord-américain. En termes de volume, les exportations de bois de sciage ont augmenté de 3,0 % au cours de la dernière année et les panneaux de bois, de 6,3 %.

À l'inverse, le raffermissement des prix du papier journal et de nombreuses autres catégories de papier et de carton a modéré les effets du taux de change de façon à ce que la valeur des exportations de ces produits demeure la même.

PRODUIT	MILLIARD DE DOLLARS	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	10 ans
Bois d'œuvre de résineux	9,9	-9,9	-0,6
Papier journal	6,2	-0,9	-4,5
Pâte de bois	5,3	-12,5	-5,5
Panneaux de bois	5,2	-11,5	10,2
Autres papiers et cartons	7,2	-0,3	2,8
Autres produits forestiers	8,1	0,6	7,0
Total	41,9	-6,0	0,1

Exportations de produits forestiers au Canada 1995-2005 (en milliard de dollars)



BÉNÉFICES D'EXPLOITATION

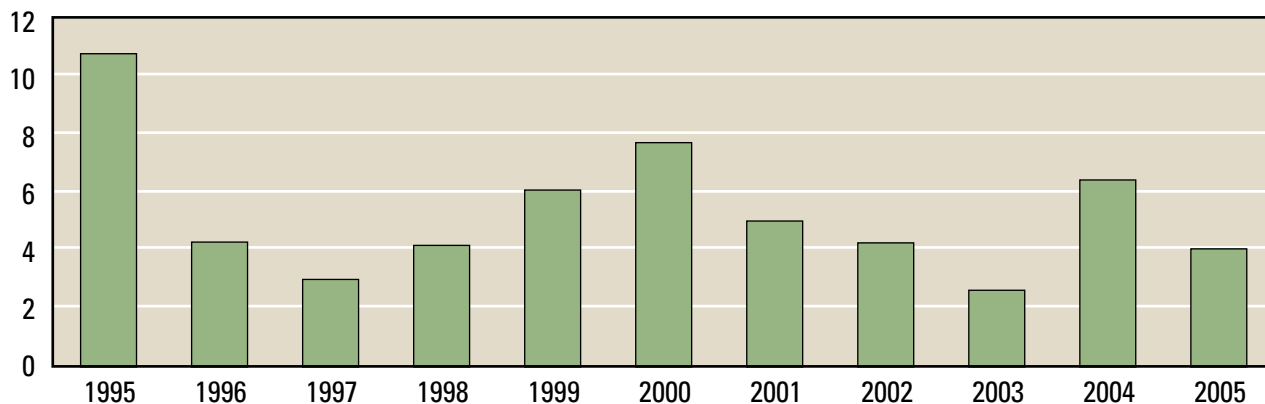
Comme les dix dernières années le montrent, les bénéfices d'exploitation liés à la fabrication du papier et des produits du bois suivent une tendance cyclique marquée, caractérisée par de grandes fluctuations au fil du temps. Les bénéfices d'exploitation ont chuté de 36,9 % en 2005 pour se chiffrer à 4,1 milliards de dollars après l'importante augmentation de 2004. La chute de 2005 est due principalement à la vigueur du dollar canadien par rapport à la devise américaine, à la baisse des exportations et à

la hausse des frais généraux, notamment en ce qui concerne l'énergie, la fibre (dans certaines régions), les produits chimiques et le transport. L'industrie des pâtes et papiers, très énergivore (les coûts en énergie constituant de 25 à 35 % des coûts de production), a été davantage touchée par la récente flambée des prix de l'énergie que l'industrie des produits du bois. Cette dernière a continué de profiter de la forte demande sur le marché de l'habitation nord-américain alors que les baisses des prix du bois ont fait baisser les recettes d'exploitation. De plus, le différentiel du bois d'œuvre a continué d'épuiser les ressources financières de l'industrie.

BÉNÉFICES D'EXPLOITATION	MILLIARD DE DOLLARS	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
		1 an	10 ans
Fabrication du papier et des produits du bois	4,1	-36,9	-62,3

la hausse des frais généraux, notamment en ce qui concerne l'énergie, la fibre (dans certaines régions), les produits chimiques et le transport. L'industrie des pâtes et papiers, très énergivore (les coûts en énergie constituant de 25 à 35 % des coûts de production), a été davantage touchée par la récente flambée des prix de l'énergie que l'industrie des produits du bois. Cette dernière a continué de profiter de la forte demande sur le marché de l'habitation nord-américain alors que les baisses des prix du bois ont fait baisser les recettes d'exploitation. De plus, le différentiel du bois d'œuvre a continué d'épuiser les ressources financières de l'industrie.

Bénéfices d'exploitation dans l'industrie de la fabrication du papier et des produits du bois 1995-2005
(en milliard de dollars)



Source : Statistique Canada

DÉPENSES EN CAPITAL ET RÉPARATION

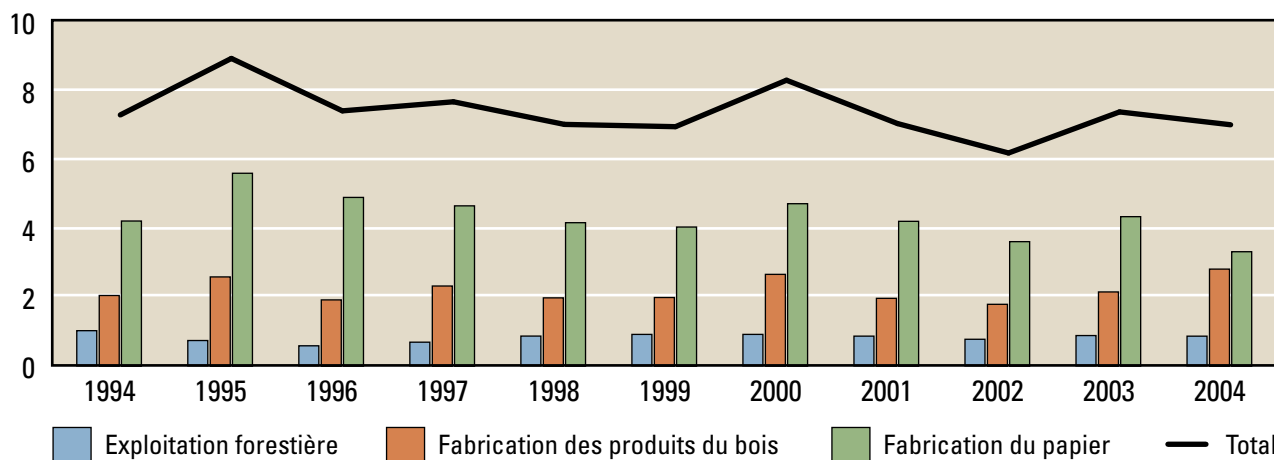
En 2004, les investissements en capital de l'industrie et ses dépenses en réparation se sont chiffrés à 7 milliards de dollars, soit 5,1 % (373 millions de dollars) de moins qu'en 2003, ce qui représente une diminution de 0,4 % depuis les dix dernières années. Les réparations ont augmenté pour la troisième année consécutive, tandis que la valeur des nouveaux investissements a chuté de

15 %, ce qui explique la baisse globale des dépenses. Puisque l'industrie des pâtes et papiers est plus capitalistique que les industries du bois et de l'exploitation forestière, près de la moitié du total des investissements en capital et des dépenses en réparation du secteur forestier lui sont imputables. Cette industrie a cepen-

dant connu en 2004 la baisse la plus importante de ses dépenses (23,5 %), tandis que les dépenses de l'industrie du bois ont augmenté de 30,7 % pour atteindre le sommet de 2,8 milliards de dollars. L'industrie du bois a profité des prix presque records du bois de sciage et des panneaux de bois en 2004, année où l'essor du marché de l'habitation nord-américain a fait augmenter et la demande en produits du bois et leur prix.

DÉPENSES EN CAPITAL ET RÉPARATION	MILLIARD DE DOLLARS	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2004	1 an	10 ans
Fabrication des produits du bois	2,8	30,7	3,2
Fabrication du papier	3,3	-23,5	-2,3
Exploitation forestière	0,9	-2,0	-1,7
Total	7,0	-5,1	-0,4

Dépenses en capital et réparation par industrie forestière 1994-2004 (en milliard de dollars)



Source : Statistique Canada

L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

En 2005, 339 900 personnes ont œuvré dans l'industrie forestière (selon l'Enquête de Statistique Canada sur la population active), ce qui représente une baisse de 22 200 ou 6,1 % par rapport à l'année précédente. Depuis 1999, le nombre d'emplois dans l'industrie forestière a suivi une tendance cyclique marquée de sommets en 2000 et 2003 et de creux en 1999 et 2001. La récente chute du nombre d'emplois, après le sommet de 2003, a cependant été particulièrement abrupte. Cette diminution est due en grande partie au nombre considérable de fermetures d'usines depuis 2003, particulièrement dans le secteur des pâtes et papiers.

Emplois indirects et induits

L'industrie forestière génère également des retombées économiques importantes par le biais de la création d'emplois indirects et induits. Les emplois indirects sont les emplois qui découlent des activités forestières, mais qui ne relèvent pas directement de l'industrie forestière. Par exemple,

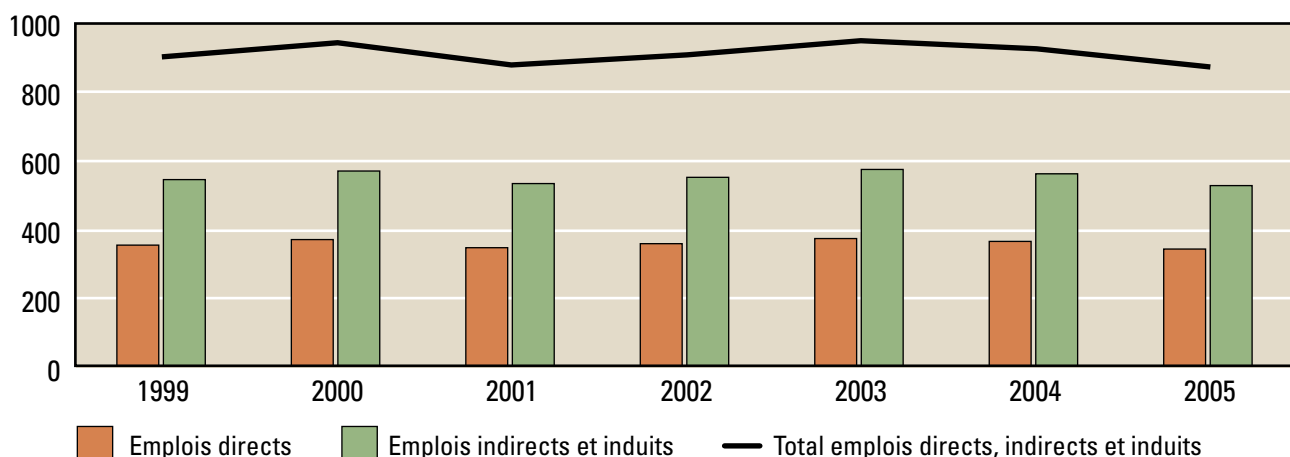
quand l'industrie achète des produits, comme des produits chimiques, des matériaux d'emballage et de l'énergie, investit dans des machines et de l'équipement, construit des usines et des routes, et transporte des marchandises vers des marchés nationaux ou internationaux, elle crée des emplois dans ces secteurs. Les emplois induits sont ceux qui découlent des dépenses que font en biens de consommation les travailleurs de l'industrie forestière et tous ceux qui participent à des activités liées aux forêts.

En 1999, d'après le modèle des entrées-sorties de Statistique Canada, 261 500 emplois indirects et 280 000 emplois induits ont été générés grâce à l'industrie forestière (pour un total de 541 500). Ces emplois viennent s'ajouter aux 351 300 emplois qui en ont découlé directement.

Entre 1999 et 2005, le nombre d'emplois directs dans l'industrie forestière a chuté de 3,2 % pour atteindre 339 900. En supposant que la baisse dans les emplois indirects et induits y est proportionnelle, on estime à 524 100 le nombre de ces emplois qui auront été associés aux activités de l'industrie forestière en 2005. Par conséquent, 864 000 emplois directs, indirects et induits auront découlé de ce secteur d'activité en 2005, ce qui est inférieur à l'estimation de 2004 (920 400).

EMPLOIS	1999	2005
Emplois directs	351 300	339 900
Emplois indirects et induits	541 500	524 100
Total emplois directs, indirects et induits	892 800	864 000

Emplois directs, indirects et induits 1999-2005 (en millier)



Source : Statistique Canada

PRODUITS FORESTIERS

Les principaux produits de l'industrie forestière du Canada peuvent être classés dans deux groupes : les produits du bois et les produits de pâtes et papiers. Entrent dans le premier groupe le bois d'œuvre de résineux, les panneaux de construction et les produits de bois de haute technologie. Les produits du bois à valeur ajoutée, comme la menuiserie préfabriquée (par exemple, les portes et fenêtres), constituent également une part importante de l'industrie de la fabrication des produits du bois du Canada (environ 20 % des envois totaux). Le deuxième groupe comprend le papier journal, les papiers d'impression et d'écriture et la pâte commerciale. Les produits de pâtes et papiers comprennent d'autres papiers (par exemple, les papiers minces) et les emballages, bien qu'ils ne représentent qu'une petite partie des produits de pâtes et papiers fabriqués au Canada.

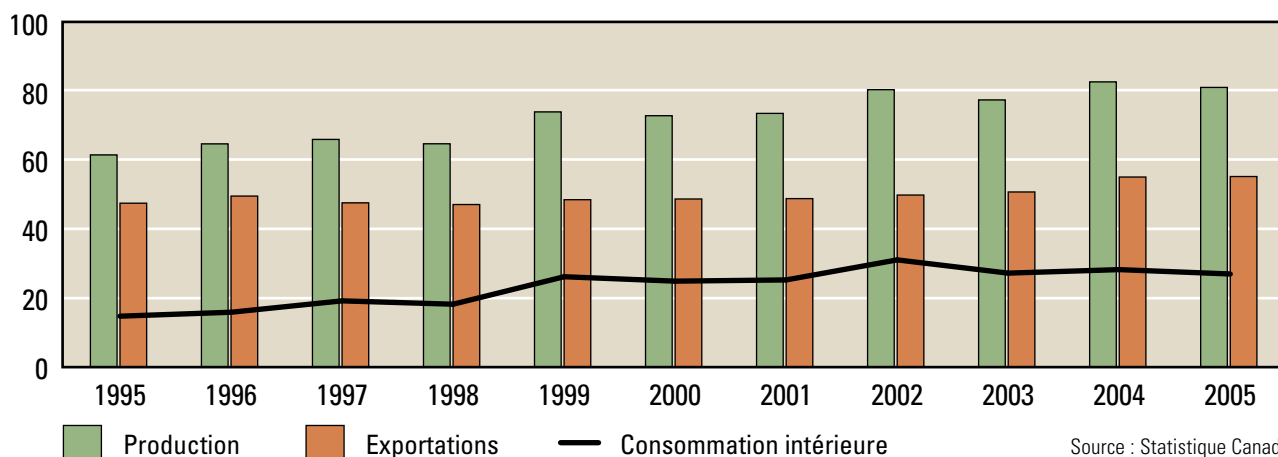
BOIS D'ŒUVRE DE RÉSINEUX

En plus d'être le deuxième plus grand producteur de bois d'œuvre de résineux au monde, le Canada en est le plus grand exportateur. Presque tout le bois d'œuvre produit au Canada est vendu soit aux États-Unis (plus de 60 %) soit au Canada (environ 33 %). Le volume total des exportations de bois de résineux du Canada a augmenté de 0,3 % en 2005, les envois aux États-Unis ayant augmenté de 2,8 % tandis que les exportations dirigées vers le Japon ont chuté de 19,5 %, et de 15,0 % vers d'autres pays. On doit la hausse des exportations effectuées aux États-Unis à la forte demande en bois de sciage pour leur marché de l'habitation, associée aux faibles taux d'intérêt, à l'économie américaine solide et à la réduction des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre de résineux par rapport aux droits de 2004. La production a par contre diminué (1,9 %) puisque les producteurs de nombreuses régions ont subi les effets de la vigueur du dollar canadien, qui a donné lieu à une hausse de leurs coûts par rapport à leurs concurrents américains. Les taux de production ont cependant varié considérablement au pays. En Colombie-Britannique, la production a augmenté puisque les producteurs ont cherché à récupérer le bois dans les zones touchées par l'infestation du dendroctone du pin ponderosa. Par contre, la production au Québec a baissé à la suite des réductions de l'approvisionnement en bois, ce qui a donné lieu à la hausse des coûts de la fibre ligneuse. La production a également baissé dans les régions des Prairies et de l'Atlantique, mais elle a légèrement augmenté en Ontario.

BOIS D'ŒUVRE DE RÉSINEUX	MILLION DE MÈTRES CUBES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	10 ans
Production	81,2	-1,9	2,8
Exportations	55,3	0,3	1,5
Consommation intérieure	27,0	-4,5	6,2

Production, exportations et consommation intérieure du bois d'œuvre de résineux 1995-2005

(en million de mètres cubes)



Source : Statistique Canada

PANNEAUX DE CONSTRUCTION

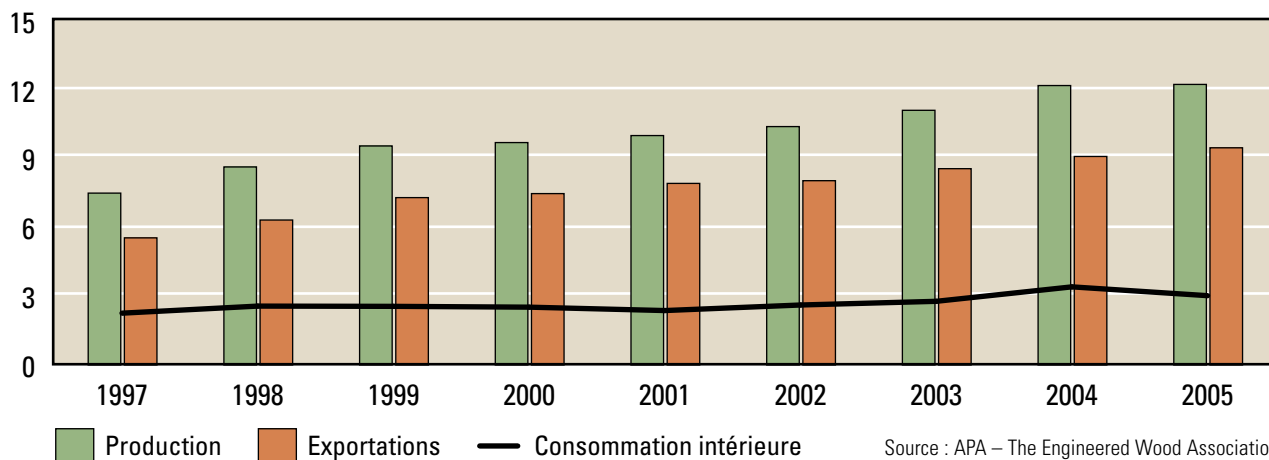
Les panneaux de construction comprennent les contreplaqués et les panneaux de particules orientées. Ces deux types de panneaux sont importants au Canada, mais la part de marché des panneaux de particules orientées continue de croître progressivement au détriment de celle des contreplaqués. En 2005, les panneaux de particules orientées constituaient 81 % des panneaux de construction produits, comparativement à 75 % en 1997. Le principal marché pour les panneaux de construction est l'habitation (54 %), suivi de la réparation et modernisation (21 %) et des industries (20 %). Dans le marché de l'habitation, les maisons unifamiliales comptent pour plus de 85 % de la demande. Environ les trois quarts des panneaux de construction canadiens sont exportés, en presque totalité aux États-Unis

PANNEAUX DE CONSTRUCTION	MILLION DE MÈTRES CUBES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	8 ans
Production	12,2	0,4	6,3
Exportations	9,5	4,2	6,9
Consommation intérieure	3,0	-11,3	3,7

(99 %). En 2005, à la suite d'une année record sur le plan de l'activité, la production de panneaux de construction a ralenti de 0,4 %, les exportations ont augmenté de 4,2 % et la consommation intérieure a chuté de 11,3 %. La hausse des exportations est le résultat de la forte demande sur le marché de l'habitation américain, soutenue par de faibles taux d'intérêt. La baisse de la consommation intérieure est due en partie à la baisse (2,0 %) du nombre de mises en chantier au Canada.

Production, exportations et consommation intérieure de panneaux de construction 1997-2005

(en million de mètres cubes)



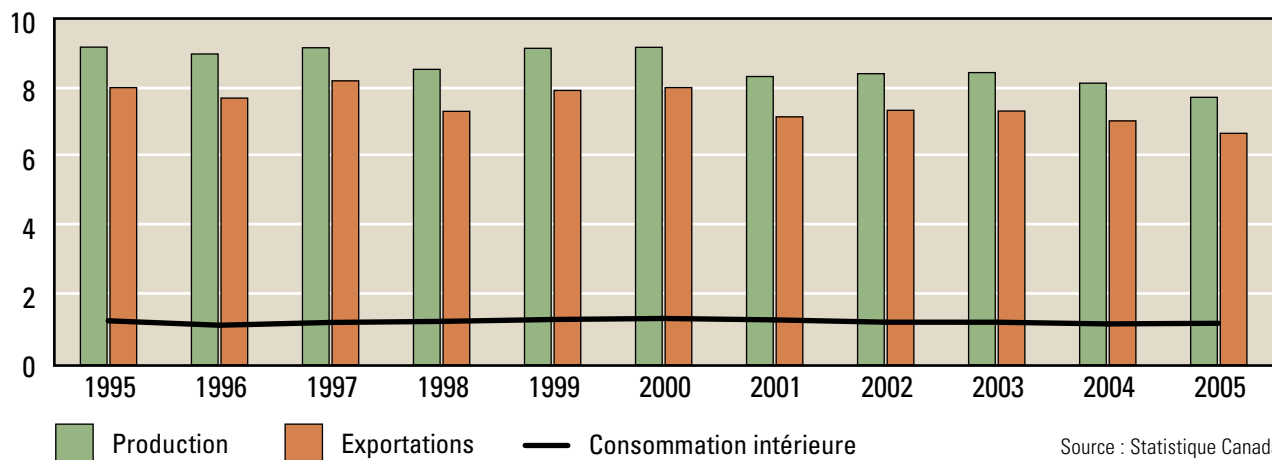
PAPIER JOURNAL

Le Canada est le plus grand producteur exportateur de papier journal au monde; 75 % des exportations de ce produit sont destinées aux États-Unis. Cependant, malgré le fait que le Canada ait toujours joué un rôle de premier plan dans l'industrie du papier journal, la production et la consommation en Amérique du Nord diminuent lentement depuis dix ans. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, notamment : 1) à la maturation du marché du papier journal, qui limite les possibilités de croissance, 2) au remplacement du papier journal par des moyens de communication électroniques à des fins publicitaires et 3) à la tendance qu'ont les éditeurs de journaux à réduire leur utilisation de papier journal. En 2005, la production a chuté de 5,0 % et les exportations,

PAPIER JOURNAL	MILLION DE TONNES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	10 ans
Production	7,8	-5,0	-1,7
Exportations	6,7	-5,1	-1,8
Consommation intérieure	1,1	1,6	-0,6

de 5,1 % et ce, même si la consommation intérieure a augmenté de 1,6 %. Alors que l'effet des facteurs à long terme se fait toujours sentir, des phénomènes récents tels que la vigueur du dollar canadien, la hausse des coûts de la fibre ligneuse dans certaines régions et la hausse rapide des prix de l'énergie sont venus ajouter aux difficultés des producteurs, les forçant à fermer des usines et à freiner la production.

Production, exportations et consommation intérieure du papier journal 1995-2005 (en million de tonnes)



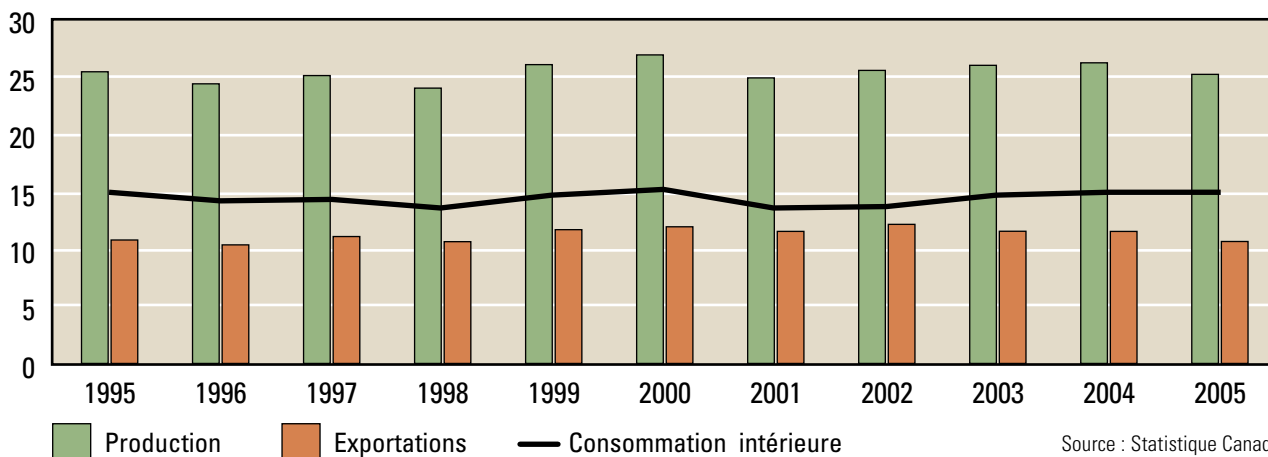
PÂTE DE BOIS

Le Canada est le plus grand exportateur de pâte de bois. Ses principaux marchés sont les États-Unis (40 %), l'Union européenne (20 %) et la Chine (15 %). En 2005, le volume des exportations a chuté de 7,6 % par rapport à 2004, tandis que la production chutait de 3,8 % et la consommation, de 0,2 %. En raison des prix élevés de l'énergie et de la fibre ligneuse dans certaines régions, de la vigueur du dollar canadien et de la baisse de la demande en papier journal et d'autres types de papier, les producteurs de pâte de bois ont dû fermer des usines

PÂTE DE BOIS	MILLION DE TONNES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	10 ans
Production	25,2	-3,8	-0,1
Exportations	10,6	-7,6	-0,1
Consommation intérieure	14,9	-0,2	0,0

ou simplement ralentir la production. La hausse des coûts a eu des conséquences sur les producteurs de pâte de partout au pays; les producteurs de l'Est du Canada ont été particulièrement touchés, notamment en raison des différences de coûts de la fibre ligneuse entre les régions. En Colombie-Britannique, le prix des copeaux a baissé de 4,6 % par année en moyenne (depuis 2000) parce que les scieries de l'intérieur de la province transforment encore du bois d'arbres infestés par le dendroctone du pin ponderosa. Par ailleurs, dans les provinces de l'Est, le prix des copeaux a augmenté de 10,4 % (par année) notamment en raison de la fermeture de scieries, ces fermetures ayant entraîné une baisse de l'approvisionnement en copeaux.

Production, exportations et consommation intérieure de la pâte de bois 1995-2005 (en million de tonnes)



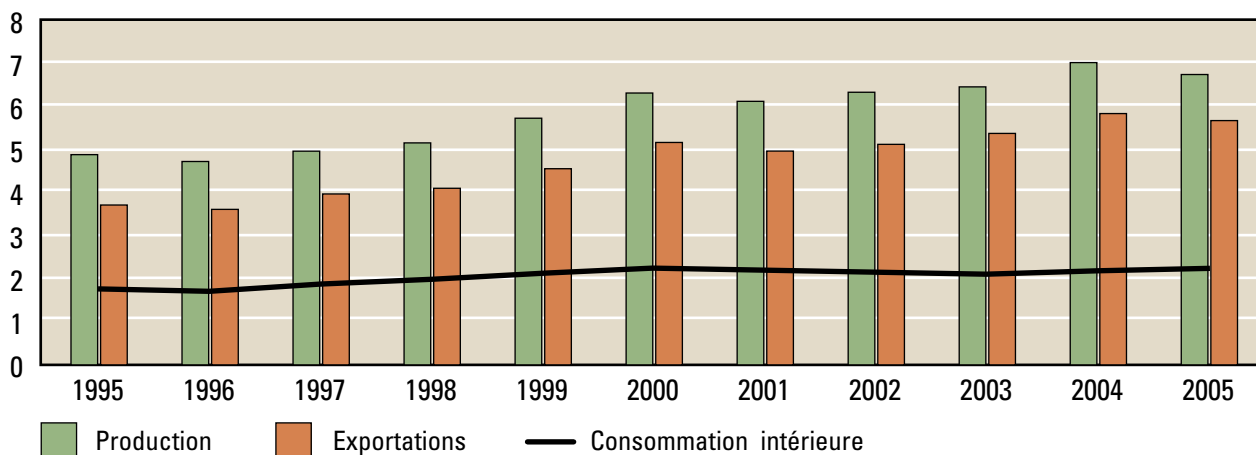
PAPIER D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Le Canada exporte plus de 80 % du papier d'impression et d'écriture qu'il produit et ce, principalement aux États-Unis. Les papiers de pâte mécanique non couchés constituent le principal produit en termes de volume, comptant pour 63 % de tout le papier d'impression et d'écriture produit au Canada, mais ces papiers ne comptent habituellement pas pour une part importante de tout le marché du papier d'impression et d'écriture aux États-Unis. Cependant, un certain nombre d'améliorations dans la qualité des papiers de pâte mécanique non couchés a rendu possible la production des produits dérivés de plus grande qualité. Ces derniers peuvent donc concurrencer les produits de papier sans bois non couché de grande qualité et ils prennent de l'importance au détriment des produits de papier de pâte maigre non couché. Cette situation a donné lieu à plusieurs améliorations au sein de cette industrie, notamment à la conversion de la production de papier journal en production de papiers de pâte mécanique non couchés. Cette tendance devrait se poursuivre à long terme, ce qui assurera la croissance de l'industrie du papier d'impression et d'écriture au Canada. Plus récemment,

PAPIER D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE	MILLIER DE TONNES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
		1 an	10 ans
Production	6,7	-3,9	3,3
Exportations	5,7	-2,8	4,3
Consommation intérieure	2,2	2,2	2,3

en 2005, les exportations de papier d'impression et d'écriture ont baissé de 2,8 %, tandis que la production chutait de 3,9 %, par rapport à 2004. Même si la consommation intérieure a augmenté (2,2 %), les exportations et la production ont baissé en raison de la hausse des coûts de la fibre ligneuse et de l'énergie, de la vigueur du dollar canadien et de la faible demande du marché américain.

Production, exportations et consommation intérieure du papier d'impression et d'écriture 1995-2005
(en millier de tonnes)



Source : Conseil des produits de pâtes et papiers

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

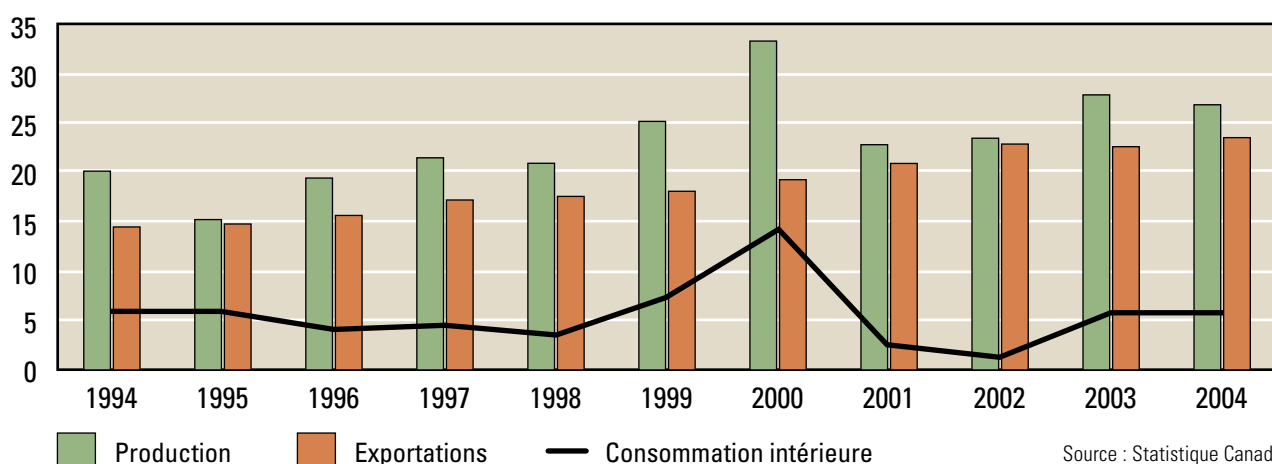
Les produits forestiers non ligneux sont des produits végétaux, autres que le bois, qui sont récoltés en forêt. Ils comprennent les produits comme les baies comestibles, les champignons sauvages et les plantes médicinales. Les deux produits forestiers non ligneux les plus connus sont les produits de la sève d'érable et les arbres de Noël.

PRODUITS DE LA SÈVE D'ÉRABLE

Le Canada produit 85 % du sirop d'érable trouvé dans le monde, les États-Unis fournissant le reste. Plus de 80 % de la production canadienne est exportée aux États-Unis. Le Japon constitue le deuxième marché le plus important, et ce dernier a crû considérablement au cours des dernières années; il a en fait doublé entre 2001 et 2003. En 2004, la production de produits de la sève d'érable a chuté de 3,6 %, tandis que les exportations ont augmenté de 4,1 %. Malgré la baisse de production, les fournisseurs canadiens ont réussi à répondre à la demande des marchés nationaux et internationaux en puisant dans leurs réserves de 2000, année de récolte exceptionnelle. Le Québec est le plus grand producteur de produits de la sève d'érable au Canada (93 %), l'Ontario et le Nouveau-Brunswick produisant la majorité du 7 % restant. En 2005, l'industrie canadienne des produits de la sève d'érable a reçu un coup de pouce de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec quand celle-ci a annoncé, de concert avec le gouvernement fédéral, le lancement de plans de promotion des produits de la sève d'érable sur les marchés internationaux et de l'innovation au sein de l'industrie des produits de l'érable.

PRODUITS DE LA SÈVE D'ÉRABLE	MILLION DE DOLLARS	MILLION DE LITRES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2004		1 an	10 ans
Production	151,9	26,9	-3,6	2,9
Exportations	154,1	23,6	4,1	5,0
Consommation intérieure	3,2	6,0	1,5	0,0

Production, exportations et consommation intérieure des produits de la sève d'érable 1994-2004
(en million de litres)



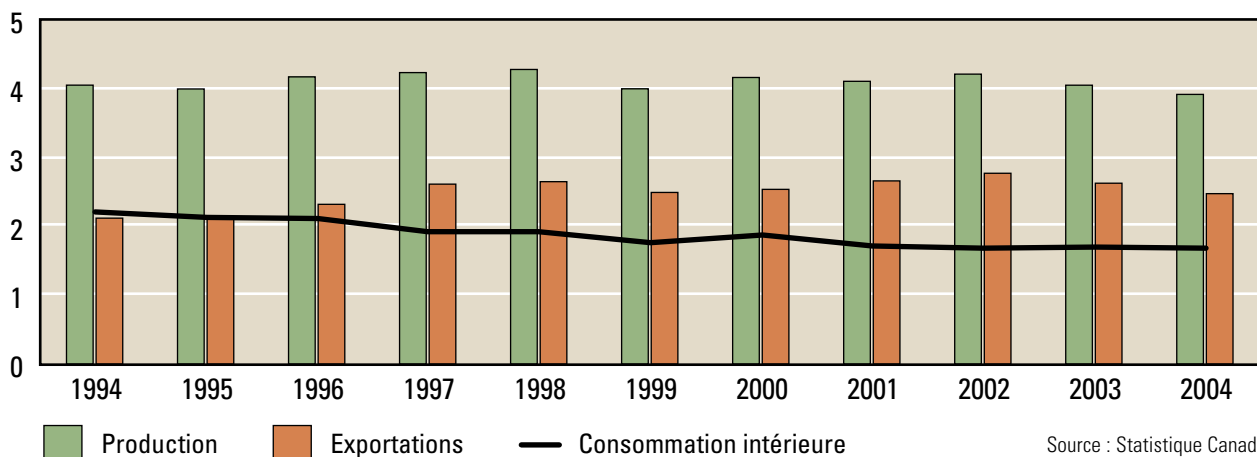
ARBRES DE NOËL

Les principales espèces d'arbres de Noël au Canada sont le sapin baumier, les épinettes, le pin sylvestre, le pin tordu et le douglas taxifolié. Certains arbres sont récoltés dans des forêts naturelles tandis que d'autres, comme les pins sylvestres, sont cultivés dans des plantations. En 2004,

le volume d'arbres de Noël produit a chuté de 3,3 % et le volume des exportations, de 5,8 %. La baisse des exportations s'explique probablement par la vigueur du dollar canadien, dont la valeur était 7,5 % plus élevée en 2004 qu'en 2003. La plupart des arbres de Noël exportés par le Canada en 2004 provenaient du Québec (1,2 million d'arbres), de la Nouvelle-Écosse (0,9 million) et du Nouveau-Brunswick (0,4 million).

ARBRES DE NOËL	MILLION DE DOLLARS	MILLION D'ARBRES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2004		1 an	10 ans
Production	62,2	3,9	-3,3	-0,3
Exportations	36,2	2,5	-5,8	1,6
Consommation intérieure	29,4	1,7	-0,5	-2,7

Production, exportations et consommation intérieure d'arbres de Noël 1994-2004 (en million d'arbres)



SANTÉ DES FORÊTS ET SYLVICULTURE

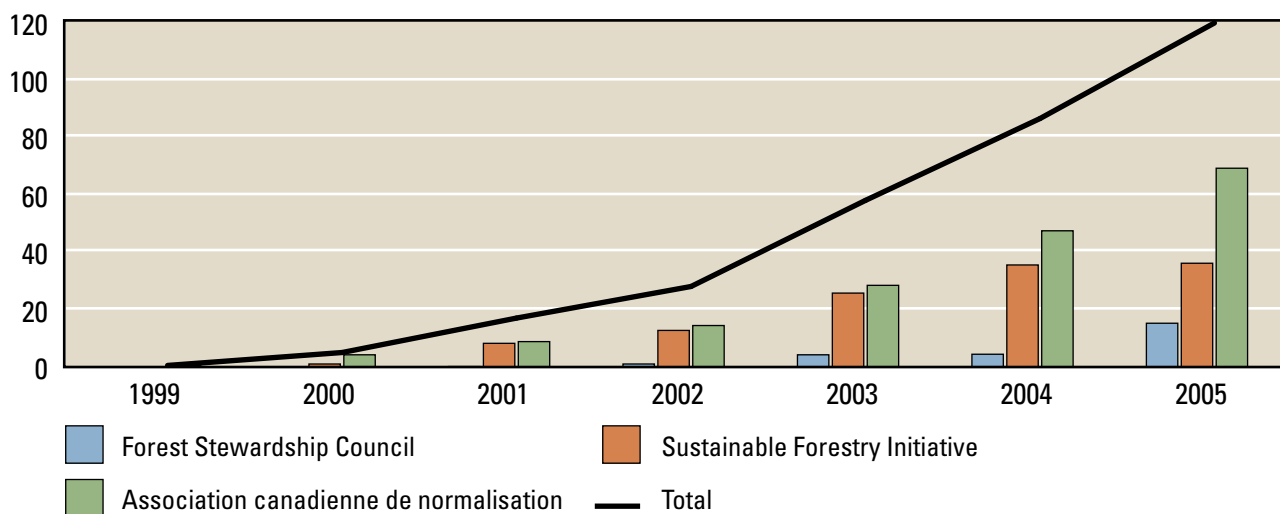
Une forêt en santé est une forêt qui maintient ses fonctions écosystémiques tout en procurant aux humains la vaste gamme d'avantages économiques et environnementaux qu'ils en retirent. Les facteurs naturels et humains peuvent autant agir positivement que négativement sur les forêts. Par exemple, les feux de forêts et les infestations d'insectes peuvent ravager de vastes superficies forestières, tandis que les investissements en sylviculture peuvent améliorer la santé des forêts et la productivité. La présente section comprend une explication et l'examen des principaux facteurs qui ont une incidence sur la santé des forêts du Canada.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

La certification forestière est un moyen d'assurer aux acheteurs que les produits forestiers certifiés qu'ils consomment proviennent de forêts aménagées de façon durable. Les entreprises forestières du Canada ont réalisé des progrès considérables en matière de certification forestière. Le Canada possède maintenant la superficie forestière certifiée la plus vaste au monde, cette superficie représentant environ 50 % de la superficie certifiée à l'échelle mondiale. En décembre 2005, près de 120 millions d'hectares — une possibilité de récolte annuelle estimée à 100 millions de mètres cubes — étaient certifiés en vertu de l'un ou plus d'un des trois systèmes de certification forestière disponibles au Canada (Association canadienne de normalisation [CSA], Forest Stewardship Council [FSC] et Sustainable Forestry Initiative [SFI]). Cela représente une superficie certifiée sept fois plus grande qu'en 2001 et un taux de croissance annuel moyen de près de 150 % depuis que l'application des normes sur le terrain a débuté au Canada en 1999. Cet impressionnant taux de croissance est en partie dû à des initiatives tels que l'engagement qui a été pris en 2002 par l'Association des produits forestiers du Canada selon lequel toutes les terres gérées par ses membres devaient être certifiées avant la fin de 2006, un objectif en voie d'être atteint.

CERTIFICATION FORESTIÈRE	MILLION D'HECTARES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2005	1 an	6 ans
Total	119,8	38,5	149,2

Certification forestière au Canada 1999-2005 (en million d'hectares)



Source : Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable

INTENSITÉ DE RÉCOLTE ET APPROVISIONNEMENT EN BOIS

L'intensité de récolte sur les terres publiques découle des lois provinciales qui régissent l'aménagement forestier auxquelles sont assujettis les détenteurs de permis de coupe forestière. Dans le domaine forestier, on assimile l'intensité de récolte à la possibilité de récolte annuelle, cette dernière correspondant à l'intensité de récolte permise chaque année à un endroit donné et ce, pendant un

certain nombre d'années. En pratique, l'intensité de récolte annuelle peut être supérieure ou inférieure à la possibilité de récolte annuelle, mais elle doit s'équilibrer à l'intérieur de la période établie.

Chaque province a sa propre façon de calculer la possibilité de récolte annuelle. Néanmoins, les provinces font toutes intervenir dans leur calcul les variables suivantes : 1) superficie des terres forestières, 2) taux de croissance des arbres, 3) pertes dues aux feux, aux insectes et aux maladies, 4) accessibilité, 5) conditions économiques, 6) conditions environnementales, 7) montants investis en sylviculture, 8) degré de protection et 9) objectifs de gestion. Il peut y avoir plus d'une seule intensité de récolte considérée correcte pour une forêt donnée.

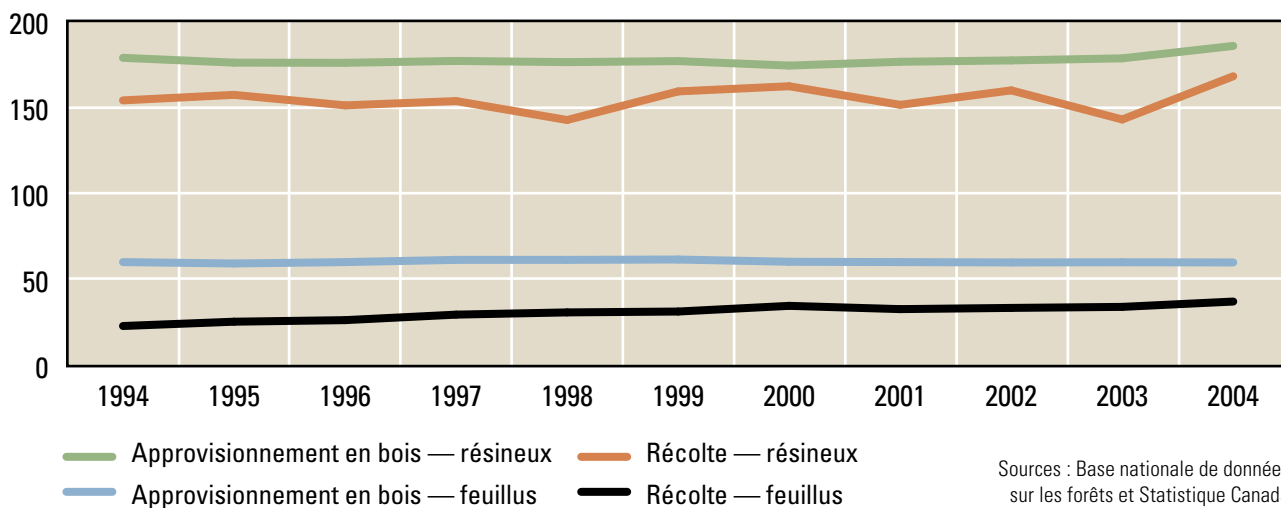
Les intensités de récolte ne font pas l'objet d'une réglementation sur les terres territoriales, fédérales et privées, mais les gestionnaires y établissent parfois des objectifs de récolte. Cela signifie que l'approvisionnement en bois sur ces terres peut seulement être estimé en fonction de la somme de ces objectifs et, pour les terres où aucun objectif n'a été fixé, de la moyenne des intensités de récolte antérieures.

Bien qu'il n'existe pas de possibilité de récolte annuelle officielle pour l'ensemble du Canada, l'approvisionnement en bois du pays peut être estimé en combinant les possibilités de récolte annuelle des provinces à l'approvisionnement en bois des terres territoriales, fédérales et privées. Les résultats montrent que pour la période de 1994 à 2004, l'approvisionnement en bois du Canada est demeuré stable à environ 238 millions de mètres cubes par année, soit 52 millions de mètres cubes de plus que ce qui a été récolté. En 2004, 37 % de l'approvisionnement en bois du Canada se trouvait en Colombie-Britannique, 22 % au Québec, 18 % dans les Prairies, 14 % en Ontario et 9 % dans la région de l'Atlantique.

De 1994 à 2004, l'intensité annuelle de récolte de bois de résineux est demeurée relativement stable, se chiffrant en moyenne à 155 millions de mètres cubes par année, soit environ 23 millions de mètres cubes en dessous de l'approvisionnement en bois. L'intensité de récolte de bois de feuillus a augmenté de 61 % lors de cette même période, passant de 23 à 37 millions de mètres cubes par année, mais elle est demeurée bien inférieure à l'approvisionnement en bois (60 millions de mètres cubes par année).

INTENSITÉ DE RÉCOLTE ET APPROVISIONNEMENT EN BOIS	MILLION DE MÈTRES CUBES	CHANGEMENT ANNUEL (%)	
	2004	1 an	10 ans
Approvisionnement en bois — résineux	185,8	4,0	0,4
Approvisionnement en bois — feuillus	60,1	-0,1	0,0
Récolte — résineux	168,2	17,6	0,9
Récolte — feuillus	37,4	9,0	4,9

Intensité de récolte et approvisionnement en bois 1994-2004 (en million de mètres cubes)



PLANTATION ET ENSEMENCEMENT

La loi prévoit que toutes les forêts récoltées sur les terres publiques doivent être remplacées. Les forestiers remplacent les zones récoltées par la régénération naturelle ou artificielle.

La régénération naturelle s'effectue avec peu ou pas d'intervention humaine. Par exemple, les peuplements s'établissent à partir de semences provenant de la forêt adjacente ou par la protection des petits arbres (régénération préétablie) qui se trouvent sous le couvert des arbres récoltés. Le système de régénération naturelle utilisé varie selon les espèces et les régions du Canada.

La régénération artificielle se fait par l'ensemencement direct d'un secteur ou par la plantation de boutures ou de semis (jeunes arbres cultivés à partir de semences dans une serre ou une pépinière). La régénération artificielle, surtout la plantation, permet de contrôler le choix des espèces, l'espacement entre les arbres et le temps de traitement.

Jusqu'au début des années 50, les forestiers se fiaient presque exclusivement sur la régénération naturelle. Les améliorations apportées aux méthodes de production des semis et les changements dans les normes provinciales visant l'amélioration de la régénération ont fait augmenter le recours à la régénération artificielle.

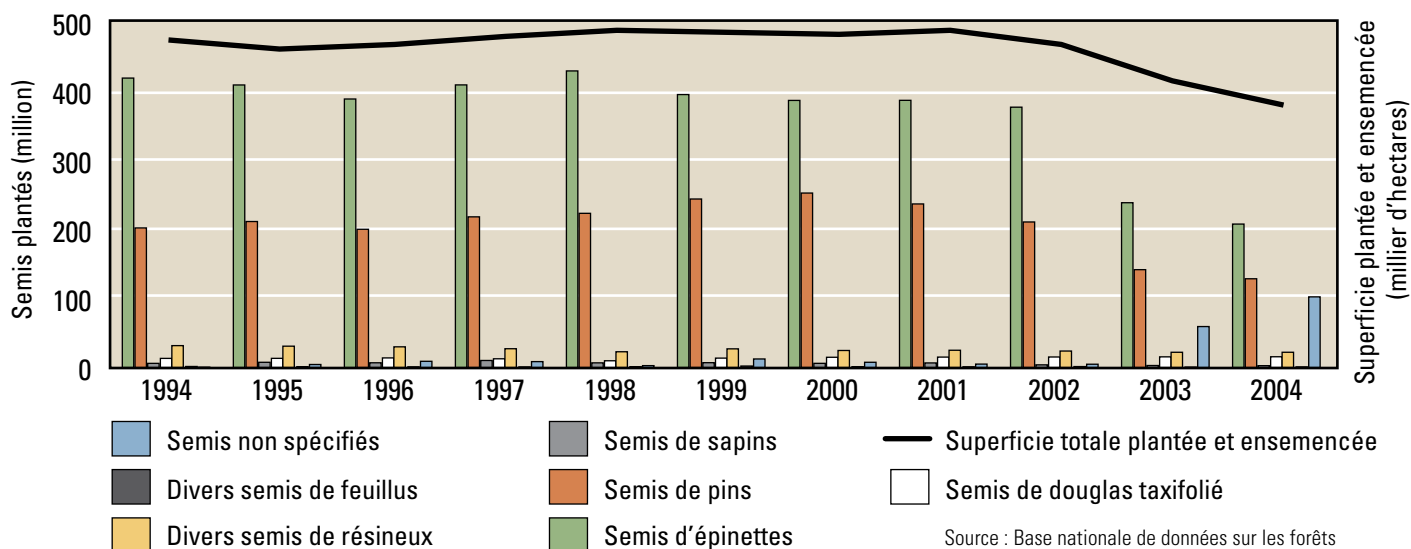
En 2004, 382 000 hectares ont été plantés ou ensemencés au Canada, soit 70 000 hectares au Québec, 104 000 hectares en Ontario et 156 000 hectares en Colombie-Britannique.

En 2004, la Colombie-Britannique a planté 184 millions de semis; l'Ontario, 106 millions; et le Québec, 100 millions. Des 481 millions de semis plantés au Canada, 96 % se trouvaient sur des terres publiques provinciales.

Au cours des dix dernières années, les zones régénérées par la plantation ou l'ensemencement ont diminué quelque peu (2,1 %), de même que le nombre de semis plantés (3,3 %). Cela pourrait résulter de la légère diminution de la récolte au cours des dix dernières années (0,4 %) et de l'augmentation dans la zone de tremble, vu que le tremble est une espèce qui se régénère naturellement en produisant des pousses à partir des racines.

Le graphique qui suit montre la régénération des zones perturbées par la récolte et par des phénomènes naturels. Il comprend également une petite zone de boisement (c'est-à-dire la conversion en forêt de terres qui n'ont pas été boisées durant une longue période).

Nombre de semis plantés (en million de semis)
et superficie plantée et ensemencée (en millier d'hectares) 1994-2004



FEUX DE FORÊTS

Le nombre de feux de forêts au Canada ainsi que la superficie qu'ils brûlent varient considérablement. Habituellement, l'activité des feux varie considérablement au cours d'une même année, à la fois à l'échelle nationale et aux échelles provinciale et territoriale. Par exemple, la superficie brûlée en Ontario a été petite en 2000 (6 633 hectares) par rapport à celle de 2003 (314 219 hectares).

À l'échelle nationale, la saison des feux de 2005 a constitué une année type avec 7 438 feux, soit un nombre près de la moyenne des dix dernières années (7 496), avec une superficie brûlée de 1,7 million d'hectares, ce qui équivaut à 70,8 % sous la moyenne des dix dernières années (2,4 millions d'hectares).

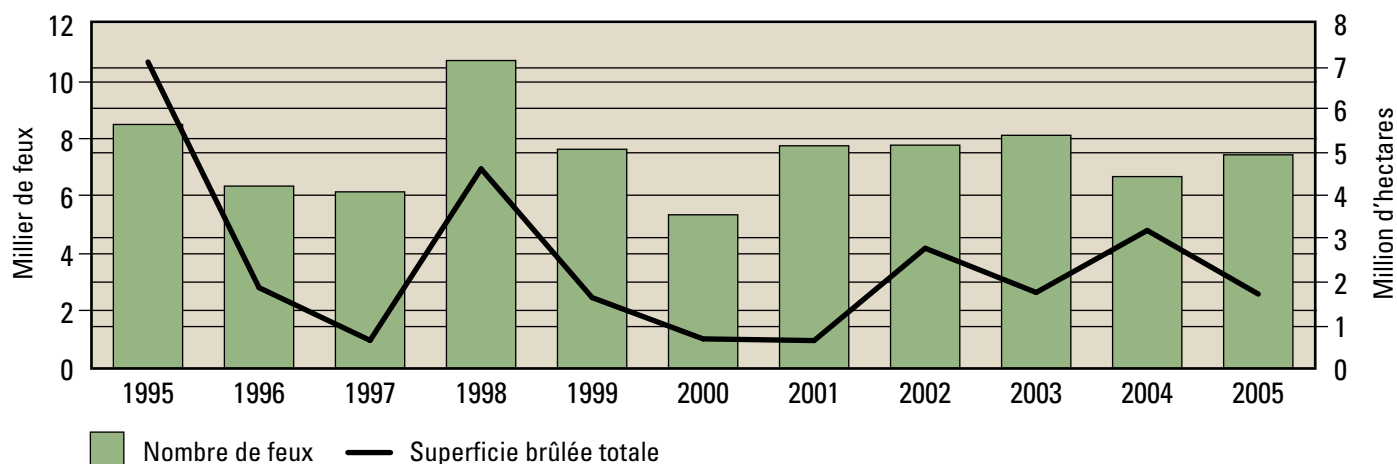
Près de la moitié (49 %) de la superficie qui a été brûlée au Canada en 2005 se trouve au Québec. Les feux survenus en mai sont la cause de 90 % de toutes les superficies qui ont brûlé au cours de l'année dans cette province. Des ressources de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, des Territoires du Nord-Ouest, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick ont été mobilisées pour lutter contre ces feux (la Colombie-Britannique et le U.S. Forest Service ont mobilisé des ressources à l'été).

Les feux de forêts ont tendance à faire rage lors des conditions météorologiques chaudes et sèches que causent les crêtes de haute pression

dans l'atmosphère. Ces crêtes sont associées aux ondes de Rossby, ou ondes planétaires, qui peuvent être observées dans la trajectoire ondulée du courant jet. Les ondes planétaires se déplacent lentement, habituellement d'ouest en est, et exercent pendant des jours, voire des semaines, un effet dans les régions sous les crêtes de haute pression. Le Canada a une taille qui égale environ la longueur d'une onde planétaire, ce qui explique pourquoi il y a chaque été au moins une province ou un territoire qui connaît une saison extrême de feux.

FEUX DE FORÊTS	2005	MOYENNE SUR 10 ANS
Nombre de feux	7 438	7 496
Superficie brûlée	1,7 million d'hectares	2,4 millions d'hectares

Feux de forêts (en millier de feux) **et superficie brûlée** (en million d'hectares) 1995-2005



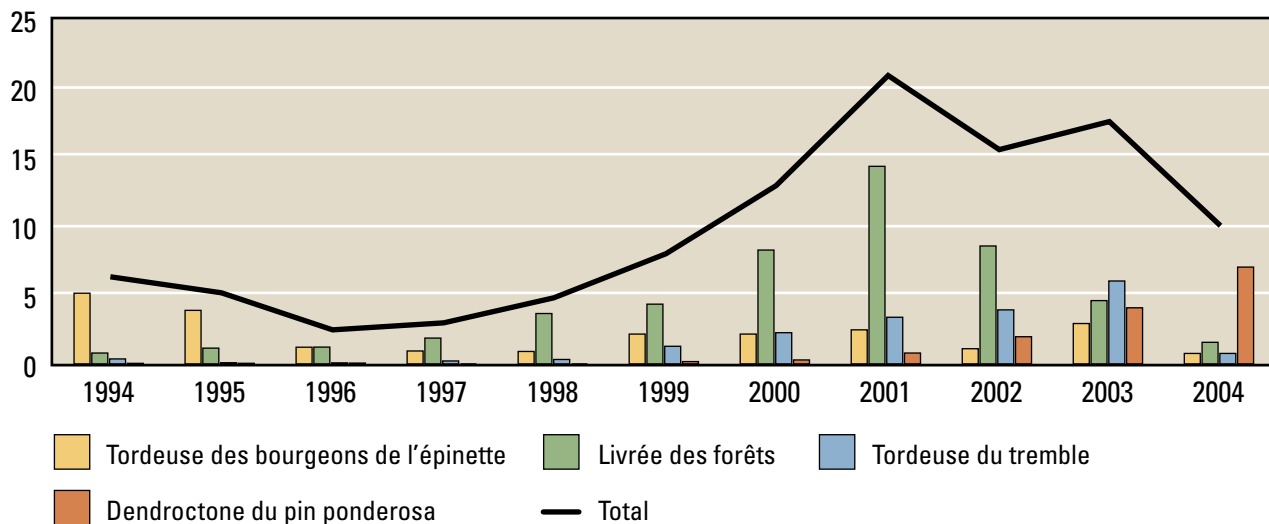
Sources : Centre interservices des feux de forêts du Canada et Base nationale de données sur les forêts

DÉFOLIATION PAR LES INSECTES ET MORTALITÉ DES ARBRES

La Base nationale de données sur les forêts fournit des données sur divers aspects des forêts du Canada, y compris les dommages causés par les insectes. Elle contient de l'information sur les zones où les arbres ont été tués par les insectes et celles où la défoliation a été évaluée de modérée à grave, c'est-à-dire que 30 % ou plus du feuillage a été perdu. Les importantes baisses de croissance sont censées survenir quand la défoliation des cimes atteint 40 %. Parmi les insectes qui ont causé des dommages considérables dans des forêts en 2004, mentionnons le dendroctone du pin ponderosa, la tordeuse du tremble, la livrée des forêts, la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la tordeuse occidentale de l'épinette. D'autres insectes, comme la spongieuse, l'arpenreuse de la pruche et le diprion du sapin ont également entraîné de la défoliation dans certains endroits. Au total, 13,1 millions d'hectares de forêts ont été touchés en 2004, soit une superficie inférieure à celle atteinte en 2003 (20,5 millions d'hectares).

Superficie défoliée par les principaux insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes

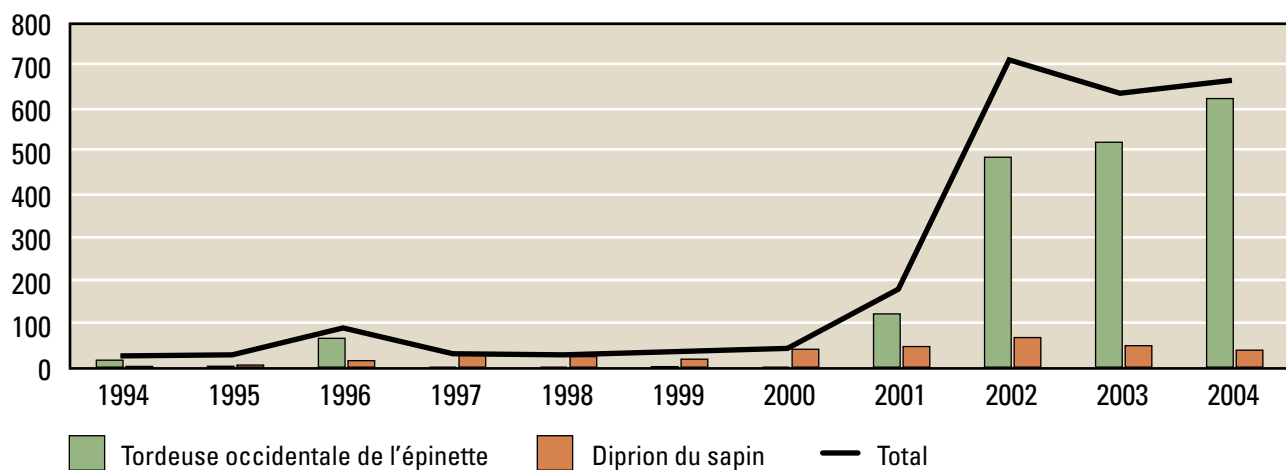
1994-2004 (en million d'hectares)



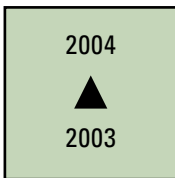
Sources : Base nationale de données sur les forêts et Service canadien des forêts

Superficie défoliée par la tordeuse occidentale de l'épinette et par le diprion du sapin 1994-2004

(en millier d'hectares)



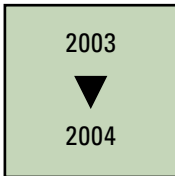
Sources : Base nationale de données sur les forêts et Service canadien des forêts



Le **dendroctone du pin ponderosa** est le ravageur le plus destructeur des forêts de pins tordus matures de l'Amérique du Nord. L'insecte infeste la Colombie-Britannique depuis plusieurs années. Les gouvernements provincial et fédéral, des instituts de recherche, les Premières nations, des institutions académiques et l'industrie ont uni leurs efforts pour atténuer les répercussions à grande échelle de l'infestation. En 2004, le dendroctone du pin ponderosa a tué des arbres sur une superficie cumulée de plus de 7 millions d'hectares en Colombie-Britannique, soit 3 millions d'hectares de plus qu'en 2003. Les zones où l'infestation a été particulièrement importante se trouvent au nord des zones auparavant infestées. L'infestation dans ces zones s'explique en partie par l'absence de températures suffisamment froides pour contrebalancer la hausse des effectifs dans les populations de l'insecte.



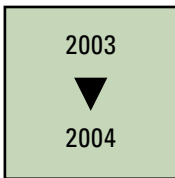
Photo : Klaus Bolte, RNCAN



La **tordeuse du tremble** est l'un des principaux insectes qui s'en prend au peuplier faux-tremble. La défoliation qu'il cause n'a habituellement pas d'incidence sur la survie des arbres puisqu'elle survient assez tôt l'été pour que les arbres aient le temps de produire un nouveau feuillage. Dans des circonstances inhabituelles, les infestations peuvent durer plus de trois ans et peuvent, en présence d'autres facteurs de stress (par exemple sécheresse), entraîner la mort d'arbres. En 2004, la tordeuse du tremble a défolié environ 750 000 hectares de forêts de tremble au Canada, ce qui est beaucoup moins que l'année précédente (6 millions d'hectares). La majeure partie de la défoliation est survenue en Alberta (320 725 hectares en 2004, comparativement à 5,2 millions d'hectares en 2003).



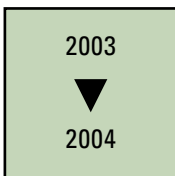
Photo : Thérèse Arcand, RNCAN



La **livrée des forêts** est un autre défoliateur du peuplier faux-tremble d'importance au Canada. Les infestations peuvent durer de quatre à six ans et survenir au moins tous les dix ans. Les populations plus abondantes de l'insecte ont tendance à privilégier les forêts parcs et les forêts boréales mixtes. Les infestations de la livrée des forêts entraînent la mort des branches en cime et des baisses de croissance. De longues périodes de défoliation grave peuvent donner lieu à la mort d'arbres, en particulier si d'autres facteurs de stress (par exemple sécheresse) sont présents. En 2004, la livrée s'est principalement manifestée en Alberta et en Ontario, où un total d'environ 1,6 million d'hectares de forêts de trembles ont été touchés, ce qui constitue une baisse importante par rapport à 2001, où quelque 13 millions d'hectares avaient été défoliés en Ontario seulement.



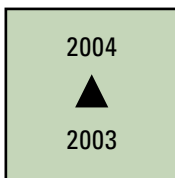
Photo : Thérèse Arcand, RNCAN



La **tordeuse des bourgeons de l'épinette** est l'insecte le plus destructeur des espèces d'épinettes et de sapins au Canada. Les infestations de cette espèce font partie du cycle de renouvellement des forêts. Elles durent habituellement de six à huit ans, mais elles dépassent parfois dix ans. Les infestations graves dans les forêts commerciales sont cependant à l'origine d'importants problèmes d'approvisionnement en bois. La larve de la tordeuse des bourgeons de l'épinette endommage les arbres en se nourrissant des nouvelles aiguilles et nouveaux cônes, parfois des plus vieilles aiguilles. En 2004, 755 325 hectares ont été défoliés, soit la plus petite superficie depuis les dix dernières années et une superficie bien inférieure aux années records, quand la superficie défoliée avait atteint 20 millions d'hectares.



Photo : Thérèse Arcand, RNCAN



La superficie forestière endommagée par la **tordeuse occidentale de l'épinette** a augmenté de façon régulière; elle est passée de 123 638 hectares en 2001 à 623 735 hectares en 2004. Cet insecte est un ravageur important du douglas taxifolié, qui occupe l'intérieur de la Colombie-Britannique. L'épandage fréquent d'insecticides biologiques sur de petites parties des zones défoliées fait partie des mesures de protection des forêts appliquées contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la tordeuse occidentale de l'épinette.



© RNCAN

2003



2004

Le **diprion du sapin** est un défoliateur indigène qui attaque principalement le sapin baumier, parfois les épinettes blanche et noire. Les infestations durent habituellement quelques années. Elles se produisent surtout dans les provinces de l'Atlantique. Depuis 1996, l'Ouest de Terre-Neuve a été le théâtre d'infestations qui sont allées en s'aggravant d'année en année; l'année 2002 aura marqué l'histoire



© RNCCan

de la région en termes de superficies touchées par le diprion, soit 68 698 hectares. Mais au cours des dernières années, l'étendue des superficies touchées a diminué (39 366 hectares en 2004), en raison de l'épandage aérien d'un virus qui attaque le diprion du sapin. Le virus a été mis au point par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada.

MISE À JOUR SUR DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Une espèce exotique envahissante importante, l'**agrile du frêne**, a été détectée pour la première fois à Windsor (Ontario) en 2002. Depuis, sa présence a aussi été signalée dans d'autres parties du Sud-Ouest de l'Ontario. L'insecte attaque surtout les espèces de frênes indigènes, celles-ci constituant une part importante de nos milieux forestiers et urbains. L'agrile du frêne n'entraîne pas la défoliation des arbres. Mais il les tue quand même, car en logeant sous leur écorce pour se nourrir il se trouve à perturber la circulation des éléments nutritifs et de l'eau dans les vaisseaux. Le déplacement de bois dans les zones touchées du Sud-Ouest de l'Ontario est maintenant réglementé. De plus, puisque l'agrile du frêne est également un ravageur important aux États-Unis, le Canada et les États-Unis collaborent à l'élaboration de stratégies pour prévenir la propagation de l'espèce.



© RNCCan

Le **longicorne asiatique** a été découvert en septembre 2003 dans la région de Toronto et de Vaughan en Ontario. Nombre d'arbres infestés ont été observés dans des zones résidentielles et industrielles ainsi que dans des parcs. Le longicorne asiatique attaque au Canada de nombreuses espèces de feuillus, mais il préfère les érables, les ormes, les bouleaux et les érables sycomores. Comme dans le cas de l'agrile du frêne, l'enlèvement des arbres est la seule approche viable actuellement pour éradiquer le longicorne asiatique. D'autres techniques de lutte sont à l'étude. À ce jour, environ 75 000 arbres ont été enlevés dans le cadre du programme de lutte dans la région de Toronto, et il semble que le programme ait permis de limiter l'aire de répartition de l'insecte à la région du Grand Toronto.



© RNCCan

La **guêpe perce-bois** (*Sirex noctilio*) est un nouveau ravageur à sévir dans l'Est canadien. Cette espèce indigène d'Europe, d'Asie et du Nord de l'Afrique a été observée pour la première fois en Ontario en 2005. Elle se nourrit de nombreuses espèces de pins. Elle pourrait donc s'établir partout en Amérique en Nord dans les aires de distribution des pins, dont les conditions climatiques correspondent à celles de sa propre aire naturelle de distribution. La guêpe perce-bois est connue pour avoir entraîné des dommages considérables à des latitudes plus au sud et est considérée comme une espèce à risque très élevé en Amérique du Nord. Des relevés effectués de l'Ontario à la Nouvelle-Écosse en 2006 aideront à déterminer l'ampleur du problème. Cet insecte est actuellement un ravageur important des plantations de pins en Australie, en Amérique du Sud et en Afrique du Sud.



Photo : D. Lanec, USDA

FERMETURES D'USINES ET INVESTISSEMENTS ENGAGÉS dans des usines du secteur forestier canadien

Comme cela est mentionné ailleurs dans le présent rapport, l'industrie forestière du Canada a dû relever un certain nombre de défis en matière de compétitivité au cours des dernières années. Ces défis ont mené l'industrie à devoir s'ajuster; elle a mis fin à sa production à coût élevé et a investi dans ses biens les plus rentables.

Les tableaux suivants fournissent la liste des usines qui ont fermé du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 ainsi que la liste des principaux investissements qui ont été effectués dans les usines du 1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2006. Comme l'illustre le premier tableau, des usines ont fermé dans toutes les régions du pays, particulièrement en Ontario et au Québec. À l'inverse, les entreprises ont investi dans des usines partout au Canada, surtout dans l'Ouest canadien.

FERMETURES D'USINES AU CANADA* (1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006)			
DATE	ENTREPRISE	EMPLACEMENT	PRODUIT OU CAPACITÉ
Avril 2005	Devlin Timber (scierie Devlin)	Kenora (Ontario)	bois de sciage
Mai 2005	Tembec Inc. (Marks Lumber Ltd.)	Brantford (Ontario)	bois de sciage à valeur ajoutée / 50 000 MBF**
Mai 2005	Norampac (rue Molson)	Montréal (Québec)	cartons caisse / 480 millions de pieds carrés
Mai 2005	Tembec Inc. (scierie La Sarre)	La Sarre (Québec)	bois de sciage
Mai 2005	Tembec Inc. (scierie Davidson)	Mansfield-et-Pontefract (Québec)	bois de sciage / 55 000 MBF
Mai 2005	Tembec Inc. (scierie Saint-Raymond)	Saint-Léonard-de Portneuf (Québec)	papiers spécialisés / 68 000 tonnes
Mai 2005	Louisiana-Pacific Corporation (scierie de Malakwa)	Malakwa (Colombie-Britannique)	bois de sciage / 50 000 MBF
Juin 2005	Canfor (bois de Hines Creek)	Hines Creek (Alberta)	bois de sciage
Juin 2005	International Forest Products (scierie Field)	Courtenay (Colombie-Britannique)	bois de sciage / 220 000 MBF
Juin 2005	Uniboard	New Liskeard (Ontario)	panneaux de particules
Juin 2005	Uniboard (chaîne de production 1)	Sayabec (Québec)	panneaux de particules
Juillet 2005	Tembec Inc. (scierie TKL)	Témiscaming (Québec)	bois de sciage / 15 000 MBF
Août 2005	Smurfit-Stone (usine de production de papier cannelé)	Bathurst (Nouveau-Brunswick)	cartons caisse / 243 000 tonnes
Août 2005	Smurfit-Stone (usine de New Richmond)	New Richmond (Québec)	cartons caisse / 235 000 tonnes
Septembre 2005	West Fraser Timber Co. Ltd. (scierie de Seehta Forest Products Ltd.)	Red Earth Creek (Alberta)	bois à dimensions spécifiées et panneaux / 45 000 MBF
Septembre 2005	Interact Wood Products Ltd. (usine de bois lamellé)	Clearwater (Colombie-Britannique)	bois lamellé
Septembre 2005	Norampac (machine à papier n° 1)	Red Rock (Ontario)	papier / 150 000 tonnes
Septembre 2005	International Forest Products (installation Fraser Reman / usines Fraser)	Coquitlam (Colombie-Britannique)	installation de resciage final
Septembre 2005	J.D. Irving, Limited (scierie Lewis)	Weymouth (Nouvelle-Écosse)	bois de sciage / 150 000 MBF

* Comprend les fermetures complètes et partielles (machine) permanentes ou de durée indéterminée.

** MBF = millier de pied planche.

Source : Communiqués émis par des entreprises et des journaux.

DATE	ENTREPRISE	EMPLACEMENT	PRODUIT OU CAPACITÉ
Octobre 2005	Abitibi-Consolidated Inc.	Grand Falls (Terre-Neuve-et-Labrador)	papier journal / 60 000 tonnes
Octobre 2005	Abitibi-Consolidated Inc.	Stephenville (Terre-Neuve-et-Labrador)	papier journal / 194 000 tonnes
Octobre 2005	Kimberly-Clark Corp.	Saint-Hyacinthe (Québec)	produits hygiéniques
Octobre 2005	Western Forest Products Inc. (usine Saltair)	Ladysmith (Colombie-Britannique)	bois de sciage
Octobre 2005	Western Forest Products Inc. (usine Silvertree)	Vancouver (Colombie-Britannique)	bois de sciage
Novembre 2005	Interlake Papers Inc. / machine Cellu Tissue	St. Catharines (Ontario)	papiers minces / 10 000 tonnes
Novembre 2005	Domtar Inc. (Lebel-sur-Quévillon)	Lebel-sur-Quévillon (Québec)	pâte kraft / 300 000 tonnes
Novembre 2005	Uniboard (usine de panneaux de particules de Temiskaming Shores)	Temiskaming Shores (Ontario)	panneaux de particules
Décembre 2005	Abitibi-Consolidated Inc. (usine de rabotage et scierie)	Champneuf (Québec)	bois de sciage / 12 000 MBF
Décembre 2005	Fraser Papers (usine de carton)	Edmundston (Nouveau-Brunswick)	carton recyclé / 60 000 tonnes
Décembre 2005	Abitibi-Consolidated Inc.	Kenora (Ontario)	papier journal / 240 000 tonnes
Décembre 2005	Atlas Lumber (Alberta) Ltd.	Blairmore (Alberta)	bois à dimensions spécifiées / 30 000 MBF
Décembre 2005	Domtar Inc. (Lebel-sur-Quévillon)	Chapleau (Ontario)	bois de sciage / 90 000 MBF
Janvier 2006	Cascades Groupe Papiers Fins inc. (machine à papier n° 5)	Saint-Jérôme (Québec)	papier non couché sans bois / 8 000 tonnes
Janvier 2006	Buchanan Forest Products (Great West Timber)	Thunder Bay (Ontario)	bois de sciage
Janvier 2006	Weyerhaeuser (usine de pâtes et papiers de Prince Albert)	Prince Albert (Saskatchewan)	pâte commercialisée et papiers fins / 410 000 tonnes
Janvier 2006	NEWPRO (usine de panneaux de particules)	Wanham (Alberta)	panneaux de particules / 90 millions de pieds carrés
Janvier 2006	Cascades inc. (Cascades Groupe Papiers Fins inc.)	Thunder Bay (Ontario)	papier fin / 175 000 tonnes
Février 2006	Domtar Inc. (Grand Remous et Malartic)	Grand Remous et Malartic (Québec)	bois de sciage / 550 000 MBF
Mars 2006	Cascadia Forest Products Ltd. (scierie Island Phoenix)	Nanaimo (Colombie-Britannique)	cèdre
Mars 2006	Cascades Inc. (Pickering)	Pickering (Ontario)	essuie-tout et papier hygiénique
Mars 2006	Western Forest Products Inc.	Squamish (Colombie-Britannique)	pâte kraft blanchie de résineux de l'hémisphère Nord / 275 000 tonnes
Mars 2006	Sturgeon Timber Ltd.	Dorion (Ontario)	copeaux / 500 000 mètres cubes
Mars 2006	TriCept Industries (usine de rabotage)	Hearst (Ontario)	bois de sciage
Mars 2006	Shermag	Notre-Dame-de-Montauban (Québec)	meubles
Mars 2006	Domtar Inc. (machines à papier n° 10 et 11)	Ottawa (Ontario)	papier / 65 000 tonnes
Mars 2006	Domtar Inc. (usines de pâtes et papiers)	Cornwall (Ontario)	pâte kraft et papier fin / 425 000 tonnes

INVESTISSEMENTS ENGAGÉS DANS DES USINES (1^{er} janvier 2005 au 31 mars 2006)			
Date annoncée	Date de parachèvement	Entreprise	Emplacement
Décembre 2004	Troisième trimestre de 2005	Abitibi-LP Engineered Wood Inc.	Saint-Prime (Québec)
2005	Premier trimestre de 2007	Ainsworth	Grande Prairie (Alberta)
Troisième trimestre de 2005	Avril 2006	Atlantic Packaging Products Ltd. (usine de Scarborough)	Scarborough (Ontario)
Mars 2002	2005	Canfor-LP OSB Corp. (usine de panneaux de particules orientées de Peace Valley)	Fort St. John (Colombie-Britannique)
Juin 2005	2006	Canfor	Fort Nelson (Colombie-Britannique)
Décembre 2005	S.O.	Cascades inc. (Groupe Papiers Fins)	Saint-Jérôme (Québec) Sainte-Hélène-de-Breakeyville (Québec)
S.O.	Troisième trimestre de 2005	Catalyst Paper Corporation / Norske-Canada	Campbell River (chutes Elk Falls) (Colombie-Britannique)
S.O.	Janvier 2005	Catalyst Paper Corporation / Norske-Canada	Crofton (Colombie-Britannique)
S.O.	Troisième trimestre de 2005	Catalyst Paper Corporation / Norske-Canada	Powell River (Colombie-Britannique)
2004	Mai 2005	Interfor	New Westminster (Colombie-Britannique) (usine Queensboro)
Février 2005	Premier trimestre de 2006	J.D. Irving, Limited (Irving Paper)	Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
Août 2005		Kruger inc. (Groupe Énergie et division Papiers pour publications)	Brompton (Québec)
Septembre 2004	2005	Produits Forestiers Ced-Or Inc.	Témiscaming (Québec)
2005	Avril 2006	Pope & Talbot	Grand Forks (Colombie-Britannique)
Octobre 2004	Juin 2005	Tembec Inc.	Elko (Colombie-Britannique)
Novembre 2004	Troisième trimestre de 2005	Tembec Inc. - Société générale de financement du Québec (coentreprise à parts égales)	Amos (Québec)
Janvier 2005	2005	Tembec Inc.	Chapleau (Ontario)
Octobre 2004	Juin 2005	Tolko Industries Ltd.	High Level (Alberta)
Juin 2005	Troisième trimestre de 2007	Tolko Industries Ltd.	Slave Lake (Alberta)
2005	2005	West Fraser Timber Co. Ltd. / Sundre Forest Products Inc.	Sundre et Hinton (Alberta)
2005	Automne 2006	West Fraser Timber Co. Ltd.	Quesnel (Colombie-Britannique)
2005	Milieu de 2006	West Fraser Timber Co. Ltd.	Kitimat (Colombie-Britannique)
2005	Début de 2006	West Fraser Timber Co. Ltd. (West Fraser Newsprint Ltd.)	Whitecourt (Alberta)
Mars 2006	2008	West Fraser Timber Co. Ltd.	Hinton (Alberta)
Février 2005	Début de 2007	Weyerhaeuser Co.	Grande Prairie (Alberta)
Mars 2006	S.O.	Zellstoff Celgar Limited (usine de Castlegar)	Castlegar (Colombie-Britannique)

	Description de l'investissement	Produit	Capacité annuelle touchée*	Somme investie
	Nouveau - Usine de bois d'ingénierie	Bois à valeur ajoutée	187,5 millions de pieds carrés	13 millions de \$
	Nouveau - Deuxième usine de production de panneaux de particules orientées	Panneaux de particules orientées	+600 millions de pieds carrés; capacité globale passe à 1,3 milliard de pieds carrés	170 millions de \$ (250 millions de \$ au total pour toutes les années)
	Agrandissement - Installation d'une nouvelle machine de production de papier cannelé recyclé	Cartons caisse	200 000 tonnes	S.O.
	Nouveau - Usine et installation	Panneaux de particules orientées	820 millions de pieds carrés	200 millions de \$
	Modernisation - Nouveaux séchoirs, dispositif antipollution et autres pièces d'équipement	Panneaux de particules orientées	+115 millions de pieds carrés	25,6 millions de \$
	Modernisation - Nouvelle presse et optimisation de l'usine	Papiers spécialisés; pâte	S.O.	9 millions de \$
	Agrandissement - Nouvelles pièces d'équipement	Pâte	+17 000 tonnes	8,3 millions de \$
	Modernisation - Amélioration de l'installation	Pâte	+21 000 tonnes	6,9 millions de \$
	Modernisation - Conversion aux fins de production de papier spécialisé plutôt que de papier journal	Papiers spécialisés	S.O.	5,1 millions de \$
	Reconstruction	Bois de sciage	53 millions de pieds-planches	15,1 millions de \$ (25,8 millions de \$ au total pour toutes les années)
	Agrandissement - Nouvelles pièces d'équipement	Papiers spécialisés (satinés)	210 000 tonnes	220 millions de \$ pour les trois dernières années
	Nouveau - Centrale de cogénération à la biomasse	Biomasse / pâte	+23 mégawatts	85 millions de \$
	Nouveau - Usine	Panneaux de particules orientées	210 millions de pieds carrés	68 millions de \$
	Agrandissement et modernisation	Bois de sciage	255 millions de pieds-planches (bois de sciage); +95 millions de pieds-planches (bois raboté)	S.O.
	Modernisation - Amélioration des lignes de sciage primaires et le matériel de traitement secondaire	Bois de sciage	+18 millions de pieds-planches	17 millions de \$
	Nouveau - Usine de bois de placage lamellé	Bois de placage lamellé	55,2 millions de pieds-planches	130 millions de \$
	Agrandissement - Installation d'une nouvelle chaudière et d'un nouveau séchoir	Bois de sciage	+36 millions de pieds-planches	~ 14 millions de \$
	Modernisation - Amélioration de la scierie	Bois de sciage	200 millions de pieds carrés	65 millions de \$
	Nouveau - Usine de panneaux de particules orientées	Panneaux de particules orientées	600 millions de pieds carrés	250 millions de \$
	Modernisation - Nouvel équipement d'analyse	Bois de sciage	281 millions de pieds-planches (Hinton); 255 millions de pieds-planches (Sundre)	~ 100 millions de \$
	Reconstruction	Bois de sciage	+120 millions de pieds-planches	46 millions de \$ (120 millions de \$ au total pour toutes les années)
	Agrandissement - Nouvel équipement de production d'électricité pour répondre aux besoins de l'usine	Électricité	+20 mégawatts	16 millions de \$
	Modernisation - Amélioration de l'équipement	Papier journal	S.O.	6 millions de \$
	Modernisation - Amélioration de la machine à pâte n° 2 pour accroître sa vitesse et son rendement	Pâte	S.O.	20 millions de \$
	Modernisation - Nouvelle chaudière de récupération	Pâte	+30 000 tonnes	129 millions de \$
	Modernisation - Plan d'investissement pour améliorer l'efficacité et la fiabilité ainsi que pour réduire les coûts d'exploitation	Pâte	+40 000 tonnes	28 millions de \$

*Le symbole +/- indique une variation dans la capacité. Dans tout autre cas, les valeurs correspondent à la capacité totale de l'usine.

Pleins feux sur :

La compétitivité de L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Période de transition pour L'INDUSTRIE ET POUR LES COLLECTIVITÉS

Au cours des dernières années, les entreprises et les collectivités qui dépendent des forêts canadiennes ont eu à vivre les changements considérables qui se sont produits dans le domaine de l'approvisionnement en bois, des technologies, des taux de change, des coûts des intrants et des marchés internationaux. Cette vague de changements a contraint l'industrie à revoir ses méthodes d'exploitation, la nature de ses produits de même que la place qu'elle occupe sur le marché. Les coûts continuent d'augmenter, la demande de fluctuer, les usines de fermer, les entreprises de se restructurer. Emportées par cette vague, les collectivités forestières n'ont désormais d'autres choix que de s'y adapter.

Quels sont ces changements qui affectent le secteur forestier? Quelles en sont les incidences sur la compétitivité de l'industrie? Qu'en est-il des collectivités dépendantes de ce secteur d'activité? Comment parviennent-elles à s'adapter à ces changements? Comment les entreprises et les gouvernements réagissent-ils et comment se préparent-ils à y faire face? On tente dans cet article de répondre à ces questions par la présentation du portrait actuel du secteur forestier du Canada; un secteur d'activité qui doit traverser une période de transition et se préparer à relever les défis de demain.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE : UN GROUPEMENT D'INDUSTRIES

Bien que l'expression « industrie forestière » soit très en usage, elle est plus ou moins appropriée. L'industrie, ce

n'est pas une seule industrie, mais de nombreuses petites industries, dont la production entre dans deux catégories : produits du bois et pâtes et papiers. L'industrie des produits du bois réfère au bois d'œuvre, aux panneaux de bois, aux produits de bois de haute technologie et autres produits de bois à valeur ajoutée. L'industrie des pâtes et papiers commercialise la pâte, fabrique les produits du papier (notamment le papier journal et le papier d'impression et d'écriture) et les produits dérivés du carton (notamment le carton pour boîtes et le carton ondulé pour caisses). En combinant tous ces secteurs de production, le Canada se place au premier rang des exportateurs de produits forestiers au monde, ce qui correspond à 17 p. 100 des exportations mondiales de produits forestiers.

Quelles sont les facteurs qui forcent au changement?

Facteurs intérieurs :

- changements dans l'approvisionnement en fibre dans certaines régions
- apport de la nouvelle technologie
- hausse des coûts énergétiques et des coûts d'autres intrants

Facteurs reliés aux forces du marché :

- changements dans la demande de certains produits conventionnels
- changements au sein des marchés d'exportation
- présence accrue de compétiteurs offrant leurs produits à bas prix sur les marchés mondiaux

Facteurs reliés au commerce :

- le différend du bois d'œuvre
- appréciation du dollar canadien

Par ailleurs, la nature des produits fabriqués varie d'une région à l'autre. L'industrie des pâtes et papiers domine l'Est du Canada tandis que l'Ouest centre davantage ses activités sur la fabrication de produits du bois. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique sont les provinces qui comptent le plus grand nombre d'ouvriers forestiers. La région de l'Atlantique, le Québec et la Colombie-Britannique sont les régions les plus dépendantes de l'industrie forestière puisque ce secteur représente une partie importante de leur économie.

Les produits forestiers sont principalement exportés aux États-Unis : en 2004, ils ont acheté 87 p. 100 de nos produits du bois et 72 p. 100 de nos pâtes et papiers. Par ailleurs, l'Est du Canada est plus dépendant des marchés américains que l'Ouest du Canada. Contrairement aux provinces de l'Est, la Colombie-Britannique exporte près du quart de ses produits du bois et 60 p. 100 de ses pâtes et papiers outre-mer.

LES FACTEURS EN CAUSE

Un ensemble de facteurs conjoncturels défavorables, attribuables à la situation nationale, au marché et aux échanges commerciaux, touche simultanément le secteur forestier, phénomène que certains observateurs qualifient de « tempête du siècle ». Ces facteurs compromettent la compétitivité de l'industrie forestière, un pivot de l'économie canadienne, et menacent l'avenir des collectivités dépendantes de la forêt.

FACTEURS INTÉRIEURS

Pour être compétitif, le secteur forestier a besoin d'un approvisionnement en bois régulier, suffisant et peu coûteux. Depuis quelques années, on a observé que l'approvisionnement en fibre au Canada n'était plus le même. Dans certaines régions, il y a moins de bois à couper en raison des politiques provinciales qui visent à réduire la coupe de bois et à préserver les valeurs forestières non ligneuses. Le Québec, par exemple, a décidé de réduire sa possibilité annuelle de coupe (PAC) de 20 p. 100 sur trois ans. Dans d'autres régions, l'Ontario par exemple, l'accessibilité constitue un problème. Les réserves de bois situées près des principales usines diminuent, ce qui contraint l'industrie à se déplacer vers le nord afin d'exploiter

des peuplements plus coûteux à récolter. Dans la région de l'Est, des usines du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador ont signalé des pénuries de bois. Dans l'Ouest, certains secteurs qui ont été déboisés pour la prospection de gaz et de pétrole n'ont pas été reboisés, ce qui pourrait éventuellement créer une incidence sur la PAC. L'intérieur de la Colombie-Britannique, qui bénéficie actuellement d'un approvisionnement accru en raison de la récupération des arbres infestés par le dendroctone du pin ponderosa, sera confronté à de graves pénuries lorsque les opérations de récupération seront terminées. (Consulter la section « Les incidences de l'infestation sur l'économie » à la page 58.)

La technologie constitue un autre vecteur qui force l'industrie forestière à redéfinir ses pratiques commerciales. À bien des égards, la technologie est un bienfait. Elle permet d'obtenir

le meilleur rendement des ressources exploitées. Elle accroît la productivité des entreprises, ce qui leur permet de faire concurrence aux producteurs mondiaux. Elle a permis de produire davantage de produits de bois à valeur ajoutée et d'accroître la qualité des panneaux de bois, notamment les panneaux OSB (panneaux de particules orientées), les poutres lamellées et les solives en I. Cependant, la technologie cause également certains problèmes. Elle a entraîné des pertes d'emplois, puisque la coupe et le traitement du bois nécessitent moins d'ouvriers qu'auparavant. Ils doivent de plus être davantage scolarisés et posséder des compétences différentes : ils doivent donc se recycler et être formés. De plus, les découvertes technologiques ont rendu les fibres de qualité inférieure des autres pays utilisables à de nombreuses fins, ce qui mine un des avantages qu'a le Canada sur le reste du marché depuis de nombreuses années, soit la qualité de sa fibre.

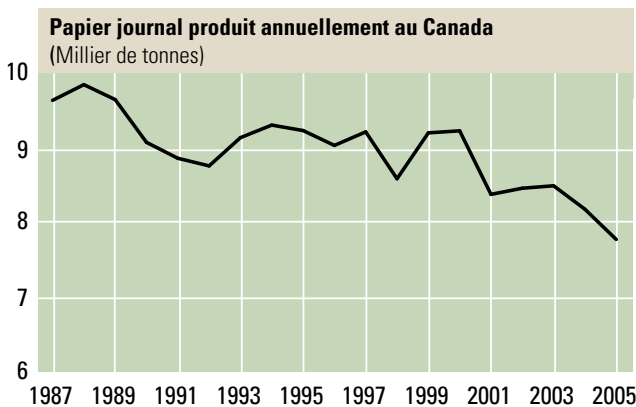
Enfin, la hausse constante des coûts énergétiques, des coûts de transport et des coûts liés à d'autres intrants essentiels a porté un dur coup aux entreprises. La hausse des coûts énergétiques a contribué à la fermeture de nombreuses usines, particulièrement en Ontario où le prix de l'électricité est monté en flèche (une hausse de près de 30 p. 100). Le prix élevé de l'essence, qui a une incidence sur l'exploitation forestière, la construction de routes et

le prix du transport, a fait grimper le coût du bois livré, particulièrement en Ontario et au Québec où les camions chargés de bois doivent parcourir de longues distances pour se rendre aux usines.

FACTEURS RELIÉS AUX FORCES DU MARCHÉ

Depuis quelques années, le marché international des produits forestiers subit des fluctuations. D'un côté, on a constaté une légère baisse de la demande pour certains des principaux produits du Canada. Le secteur du papier journal, par exemple, a été durement touché par la diminution des ventes de journaux et la popularité grandissante de l'Internet. D'un autre côté, la demande en produits du bois est en pleine croissance, comme les panneaux OSB qui connaissent une forte popularité sur le marché.

Les marchés font suivre de nouvelles directions à l'exportation des produits forestiers. Par exemple, la pâte de bois est désormais exportée vers l'Asie, dont les économies en émergence entraînent une plus grande demande en papier. Par ailleurs, le Canada est confronté à la vive concurrence des producteurs de Russie, d'Asie et d'Amérique du Sud qui offrent leurs produits à de plus bas prix. Comparativement aux producteurs canadiens, ces producteurs, dont une bonne partie exploite des plantations à croissance rapide, disposent souvent d'usines plus modernes, plus grandes et plus efficaces. De plus, leurs coûts de main-d'œuvre sont moins élevés et ils investissent peu dans les mesures sociales ou les mesures de protection de l'environnement. Résultat? Des marchés d'exportation plus concurrentiels au détriment des fournisseurs canadiens.



FACTEURS RELIÉS AU COMMERCE

Le long conflit sur le bois d'œuvre, qui a perturbé le commerce entre le Canada et les États-Unis depuis des années, n'était toujours pas résolu au début de l'année 2006. Cependant, le 27 avril dernier, le premier ministre a annoncé que les deux pays en étaient arrivés à un accord de principe

pour y mettre fin. L'accord finalisé signifie la fin des droits compensateurs et antidumping que le Canada versera aux États-Unis. Cela signifie aussi que quelque 80 p. 100 de ces droits imposés par les États-Unis retourneront aux producteurs de bois canadiens. Les droits ont coûté plus de 5 milliards de dollars aux compagnies forestières canadiennes, surtout celles situées en Colombie-Britannique. Certaines compagnies ont compensé leurs pertes financières en diminuant leurs coûts de production; d'autres ont dû cesser leurs activités d'exploitation.

De plus, l'industrie a été touchée par l'appréciation du dollar canadien; puisque l'écart entre notre devise et le dollar américain diminue, nos produits coûtent plus cher à nos voisins du Sud. Il s'agit d'un problème de taille étant donné la proportion énorme de produits forestiers exportée aux États-Unis. Selon les estimations de l'Association des produits forestiers du Canada, chaque fois que notre dollar augmente d'un cent, les entreprises forestières canadiennes enregistrent une baisse de revenu de 528 millions de dollars.

UNE INDUSTRIE EN TRANSITION

Les différents secteurs de l'industrie forestière réagissent à ces facteurs de diverses façons. Les secteurs des produits du bois, en particulier dans l'Ouest du Canada, sont ceux qui s'en tirent le mieux. Dans cette partie du pays, l'approvisionnement en bois connaît une hausse importante en raison de la récupération des grandes quantités d'arbres tués par le dendroctone du pin ponderosa. Le secteur des panneaux de bois, en particulier les panneaux OSB, bénéficie d'investissements florissants et d'un marché qui croît constamment. La capacité de ce secteur augmente et on a assisté à l'ouverture de plusieurs grandes usines de fabrication de panneaux OSB. La région de l'Ouest tire profit de sa proximité avec l'Asie pour accroître ses exportations en Chine et autres économies émergentes. De plus, les entreprises forestières de l'Ouest du Canada continuent de consolider leur exploitation, d'en accroître l'envergure et d'en améliorer l'efficacité afin d'être en mesure de mieux composer avec les facteurs reliés aux forces actuelles du marché.

Par contre, la situation est plus problématique dans l'industrie des pâtes et papiers, la pierre angulaire de l'industrie forestière de la majeure partie de l'Est du Canada. L'industrie de la pâte de bois doit composer avec des coûts de production élevés, principalement imputables à la hausse des coûts énergétiques, des coûts de livraison élevés, en particulier dans l'Est, et l'inefficacité en matière de production attribuable à des petites usines désuètes. À cela s'ajoute le manque d'investissements dans cette industrie et la concurrence de plus en plus vive des

UN APERÇU DE LA SITUATION DANS L'EST : LE CHANGEMENT FAIT MAL

Les dizaines de collectivités du Nord de l'Ontario qui dépendent de l'industrie forestière ont été particulièrement touchées par la conjoncture économique récente. Les fermetures d'usines dans cette région ont mis des milliers de personnes au chômage et certaines collectivités monoindustrielles dépérissent. Les résidents de Kenora, de Red Rock, de Dryden, de Thunder Bay, de Terrace Bay, de Kapuskasing et autres localités du Nord de l'Ontario auront d'immenses ajustements à effectuer, en raison des mises à pied, des fermetures d'usine et des perspectives d'avenir limitées.

Les nombreuses fermetures d'usines dans le Nord de l'Ontario sont imputables aux mêmes facteurs que ceux qui frappent le reste du Canada. Il n'y a qu'un seul facteur qui influe plus gravement sur l'industrie ontarienne : les coûts énergétiques élevés. Le prix de l'électricité a atteint des sommets dans cette province, à un point tel que l'énergie représente de 30 à 40 p. 100 des coûts de transport du bois de la forêt jusqu'à l'usine. En fait, les coûts énergétiques constituent actuellement le principal critère de rentabilité de nombreuses entreprises du Nord de l'Ontario.

Pour les résidents de Kenora, une ville de 16 500 habitants située près de la frontière du Manitoba, la veille de Noël 2005 a été porteuse de mauvaises nouvelles. Un jour avant que les résidents de Squamish, une ville de la Colombie-Britannique d'à peu près la même taille, apprennent que leur usine de pâte fermait ses portes, les résidents de Kenora étaient informés de la fermeture de leur usine. Les représentants d'Abitibi-Consolidated avaient annoncé la fermeture permanente de l'usine de papier journal de la ville, mettant du coup 390 employés à pied. Ce jour-là, l'entreprise annonçait deux fermetures d'usines, l'autre étant celle de Stephenville, à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les coûts énergétiques sont la cause directe de la fermeture. Au cours de l'automne 2005, Abitibi-Consolidated a étudié divers moyens de réduire ses coûts de production afin de continuer à exploiter l'usine, mais à une capacité plus faible. L'entreprise avait même demandé aux employés d'accepter une diminution de salaire de 20 p. 100 pendant qu'elle étudierait la cogénération comme moyen de réduction des coûts énergétiques. Les pourparlers ont été rompus en décembre. Le PDG d'Abitibi-Consolidated, John Weaver, a précisé que la décision de fermer l'usine avait été très difficile à prendre, même si, de toute évidence, elle s'imposait en raison de la demande moins grande dans le secteur du papier journal, de la hausse des coûts énergétiques et de la nette appréciation du dollar canadien.

Plusieurs semaines auparavant, à environ 500 kilomètres à l'est, les ouvriers forestiers de Thunder Bay apprenaient une nouvelle semblable. À la fin de novembre 2005, Cascades annonçait la fermeture de son usine de papier couché, laquelle faisait travailler 375 employés. Les dirigeants de l'entreprise ont invoqué des raisons semblables à celles d'Abitibi-Consolidated : chute des prix du papier fin, réduction de la demande et hausse des coûts des matières premières, de l'énergie et de la valeur élevée du dollar canadien.

À la fin de janvier 2006, les résidents de Thunder Bay ont eu droit à d'autres mauvaises nouvelles, cette fois-ci de la part de Bowater, une entreprise dont le siège social se trouve en Caroline du Sud. Encore une fois, 280 personnes perdaient leur emploi en raison de la fermeture d'une usine de papier kraft. Don Campbell, de Bowater, a déclaré que les coûts d'exploitation de l'usine de papier kraft avaient beaucoup trop augmenté, et ce, principalement en raison des coûts énergétiques élevés, notamment le prix de l'électricité, du gaz naturel et le coût du bois. Comme cela se produit fréquemment, cette fermeture aura une incidence sur d'autres entreprises, en l'occurrence la scierie de Buchanan, qui approvisionnait l'usine de Bowater en copeaux de bois depuis de nombreuses années.

Que réserve l'avenir aux entreprises et aux collectivités du Nord de l'Ontario qui dépendent de la forêt? Il est trop tôt pour se prononcer. L'industrie et les syndicats exercent des pressions auprès du gouvernement provincial afin que des mesures soient prises pour entre autres contrer les prix élevés de l'électricité. Dans la région de Kenora, on parle de se séparer de l'Ontario pour se joindre au Manitoba où l'énergie est abondante et à moitié du prix. Par ailleurs, des efforts sont actuellement déployés en vue d'informer les Canadiens vivant en milieu urbain de ce que le *Toronto Star* appelle « la dévastation silencieuse... de toute l'industrie forestière du Nord de l'Ontario ».

producteurs et des responsables de plantations à l'étranger qui offrent leurs produits à bas prix. Il n'est donc pas étonnant que l'industrie canadienne de la pâte de bois connaisse des difficultés.

L'industrie du papier journal ne s'en tire guère mieux. La baisse de la demande a entraîné de nombreuses fermetures d'usines ainsi que d'importantes pertes d'emplois, surtout, encore une fois, dans l'Est du Canada. Certaines usines ont délaissé la production de papier journal pour d'autres types de papier, un choix judicieux compte tenu de l'augmentation des exportations du papier d'impression et d'écriture. Ce changement se traduit cependant par des marges bénéficiaires moins élevées, de sorte que les entreprises canadiennes ont cessé de produire certaines catégories de papier.

Bref, la production des divers secteurs et régions de l'industrie forestière canadienne varie dans le marché actuel. L'Est est particulièrement touché en raison des difficultés de l'industrie des pâtes et papiers dans cette région et de sa dépendance envers les marchés américains. La situation de l'Ouest est meilleure puisque la vitalité de son industrie des produits du bois compense le ralentissement de l'industrie des pâtes et papiers. Peu importe comment les régions résistent à la tempête, il ne fait aucun doute que l'ensemble de l'industrie canadienne est malmené, ce qui, par conséquent, a une incidence sur l'économie canadienne et sur la société.

DES COLLECTIVITÉS EN TRANSITION

De l'avis général, 2005 a été une année difficile pour les collectivités canadiennes dépendantes de la forêt. Selon une enquête menée par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, plus de 50 usines ont fermé ou ont considérablement réduit leurs effectifs, ce qui a causé la perte d'environ 9 000 emplois au sein de cette industrie. En fait, depuis 2003, l'industrie forestière a annoncé la mise à pied de plus de 16 000 employés résultant des fermetures d'usines. Dans bien des cas, il s'agissait d'emplois très bien rémunérés, situés dans des collectivités où l'industrie forestière constitue la pierre angulaire de l'économie locale.

Les autres entreprises de ces collectivités ont également subi le contrecoup de ces mises à pied. Chaque emploi existant au sein de l'industrie forestière soutient approximativement deux emplois indirects. Lorsque des ouvriers forestiers bien rémunérés perdent leur emploi, les revenus de la collectivité diminuent, ce qui se répercute sur les revenus d'autres secteurs comme la vente au détail, le marché de l'habitation et l'industrie des services. L'ensemble de la collectivité assiste par conséquent à l'érosion de son assiette de



© Ressources naturelles Canada; West Fraser (cette)

l'impôt, à l'augmentation soudaine de chercheurs d'emploi et, dans certains cas, au rétrécissement de ses perspectives de croissance économique. Il faudra peut-être des années pour constater les effets réels de la fermeture d'une usine de produits forestiers. On risque alors de se trouver dans une situation irréversible, et ce, particulièrement dans les collectivités éloignées où l'industrie forestière se trouvait le principal employeur.

C'est l'industrie des pâtes et papiers qui a été la plus touchée par les changements qui sont récemment survenus au sein du secteur de l'exploitation forestière. C'est l'Est du Canada, en raison de sa dépendance envers cette industrie, qui a été le plus durement frappé. Cependant, aucune région du Canada n'a été épargnée. Qu'il s'agisse de Grand Falls ou de Stephenville à Terre-Neuve-et-Labrador, de Prince Albert, en Saskatchewan, ou de Port Alberni, en Colombie-Britannique, les collectivités sont confrontées à des fermetures et à des mises à pied. Elles doivent composer avec les effets qui s'ensuivent : l'instabilité économique, le recyclage professionnel et l'exode de la population. Le Nord de l'Ontario, qui abrite certaines des collectivités canadiennes les plus dépendantes de la forêt, a été particulièrement éprouvé. Il en va de même pour le Québec, où l'industrie se prépare à mettre à pied d'autres employés au cours des prochaines années en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC.

Même les collectivités où l'industrie forestière est toujours prospère sont confrontées à certains problèmes. La population des régions rurales et éloignées où l'industrie est installée voit des résidents partir, en particulier les jeunes, qui préfèrent aller vivre en ville. Cet exode entraînera une pénurie de main-d'œuvre lorsque les travailleurs plus âgés commenceront à prendre leur retraite. Il y a deux problèmes connexes. Premièrement, l'embauche ne constitue pas une priorité puisque de nombreuses entreprises doivent fermer des usines ou réduire leur personnel. Deuxièmement, l'industrie forestière est encore généralement perçue, à tort, comme un secteur de faible technicité et

UN APERÇU DE LA SITUATION DE L'OUEST : S'ADAPTER AU CHANGEMENT

Nichée entre les eaux de la baie Howe et la chaîne côtière, la ville de Squamish en Colombie-Britannique est un peu devenue le baromètre de l'industrie forestière canadienne. Autrefois ville prospère, ce port en eau profonde situé au nord-ouest de Vancouver a été contraint d'abandonner progressivement l'industrie forestière. Tout a commencé par l'imposition de restrictions sur l'exploitation forestière locale. Puis, en 2004, on a fermé et démolé une importante scierie qui appartenait à Interfor, privant de travail 120 personnes. C'est en décembre 2005 que le coup de grâce a été donné : la fermeture de Woodfibre, une usine de pâte en exploitation depuis 93 ans et appartenant à Western Forest Products (WFP), a entraîné la mise à pied de 323 employés qui travaillaient à temps complet.

La décision de WFP de fermer l'usine Woodfibre illustre bien les changements qui ont touché l'industrie forestière canadienne. Selon l'entreprise, la situation financière de l'usine de pâte était instable depuis plusieurs années. La hausse des coûts énergétiques et le ralentissement dans le marché de la pâte ont été des facteurs déterminants. La WFP a tenté en vain de plusieurs reprises de vendre l'usine.

Pour la WFP, la fermeture de l'usine Woodfibre s'inscrit dans une transaction avec Canfor. Les copeaux de bois que la WFP traitait à l'usine Woodfibre seront dorénavant envoyés à l'usine de pâte de Port Mellon de la baie Howe, laquelle appartient à Canfor et à Oji Paper Canada. En échange, la WFP dirigera la division d'exploitation forestière du nord de l'île de Vancouver, laquelle appartenait à Canfor. Cette transaction permettra d'assurer la régularité de l'approvisionnement en fibre à l'usine de Port Mellon, une usine plus grande que l'usine Woodfibre qui produit des pâtes et papier. Il s'agit également d'une étape importante pour la WFP, qui prévoit délaier la production de pâte au profit de la production de bois d'œuvre, un secteur plus rentable.

La décision de la WFP reflète l'évolution de l'industrie forestière dans l'Ouest canadien. Pour demeurer compétitives, les entreprises doivent consolider, rationaliser et spécialiser leurs opérations afin d'en accroître la rentabilité. Malheureusement, cela secoue les collectivités où l'industrie forestière est installée. Lorsqu'il a annoncé la fermeture de l'usine, Reynold Hert, président et PDG de la WFP, a déclaré qu'il s'agissait d'une décision difficile puisqu'elle touchait de nombreux employés qui travaillaient dur depuis longtemps au sein de l'entreprise dans le but d'améliorer les activités de l'usine de Squamish. Mais l'usine était relativement petite selon les normes de l'industrie, les technologies démodées et les coûts de fonctionnement élevés.

De son côté, la ville de Squamish a déployé des efforts considérables pour diversifier son économie, qui était principalement axée sur l'exploitation des ressources naturelles. L'avenir semble prometteur. Squamish sera peut-être plus en mesure que d'autres localités de se tourner vers d'autres activités industrielles. D'une part, l'industrie forestière a quitté la région progressivement. D'autre part, puisque la ville est située entre Vancouver et Whistler, elle est toute désignée pour devenir pour l'une et l'autre un point de service et une ville-dortoir. On parle présentement de bâtir une université financée par le secteur privé dans la région. Par ailleurs, de nombreux attraits naturels ont fait de Squamish une destination plein air de choix et elle jouira d'une visibilité internationale d'ici 2010 quand s'ouvriront les Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Vancouver.

Néanmoins, la fermeture de l'usine Woodfibre, qui fut le point d'ancrage de la collectivité pendant près d'un siècle, demeure une dure perte pour Squamish et particulièrement pour les centaines de personnes qui ont perdu leur emploi. Dans cette ville, comme c'est également le cas dans de nombreuses autres villes canadiennes, les changements survenus au sein de l'industrie forestière ont entraîné des changements dans la collectivité. À Squamish, les résidents déploient tous les efforts possibles pour s'adapter à ces changements et envisager un nouveau mode de vie fondé sur l'exploitation de la forêt, mais sans l'usine.

peu spécialisé, alors que cette industrie a plus que jamais besoin de main-d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée au plan technologique.

Un moyen de remédier à ces problèmes de main-d'œuvre est de mettre en œuvre un programme de recrutement présentant l'industrie telle qu'elle est, c'est-à-dire un

employeur de calibre mondial à la fine pointe de la technologie. D'autres soutiennent qu'il faut recruter la main-d'œuvre dans les collectivités autochtones. En effet, de nombreuses collectivités vivent dans les régions éloignées exploitées par l'industrie et on y trouve de plus en plus de jeunes. Les collectivités autochtones représentent



Photo : R. Gal avec la permission de Papiers Masson

Papiers Masson : une machine à papier en remplace trois

donc une excellente possibilité, puisque ces jeunes gens pourraient, avec la scolarité et la formation appropriées, remédier à la pénurie de main-d'œuvre qui attend l'industrie forestière.

Les collectivités autochtones ont des préoccupations particulières. Leur économie est directement liée à la forêt : l'exploitation forestière et les secteurs connexes sont les principales activités économiques et la principale source de revenus de 80 p. 100 des membres des Premières nations. L'intérêt primordial de ces collectivités demeure la question de savoir à qui appartiennent les ressources forestières et qui est responsable de leur gestion compte tenu des changements que subit l'industrie. Dans les régions où les droits de propriété leur sont acquis, les Autochtones gèrent de plus en plus leurs forêts et leurs activités d'exploitation. Dans les régions où les droits de propriété n'ont pas encore été établis, l'issue des revendications territoriales pourrait avoir une incidence considérable sur la superficie des terrains forestiers gérés par les Autochtones. La gestion de ces terrains ainsi que la possibilité de poursuivre ou d'entreprendre leur exploitation commerciale auront une incidence sur l'ensemble de l'approvisionnement en bois. Il pourra y avoir des incidences sur les permis de coupe s'il y a changement de gestionnaire ou d'exploitation du terrain faisant l'objet de ces permis. À long terme, la reconnaissance des droits des Autochtones sur les forêts aura davantage de répercussions sur les entreprises d'exploitation forestière et les collectivités qui en dépendent.

STRATÉGIES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Les gouvernements et l'industrie ont déployé des efforts considérables pour ne pas se laisser distancer par les changements dans le secteur forestier. Les gouvernements provinciaux, qui sont responsables de 77 p. 100 des forêts canadiennes, ont mis en œuvre des politiques

et des programmes pour venir en aide à l'industrie et aux collectivités. Le gouvernement fédéral a également un rôle important à jouer compte tenu de l'importante contribution du secteur forestier à l'économie nationale. L'industrie, de son côté, a modifié sa structure et ses activités pour rehausser sa compétitivité. Voici un aperçu des stratégies qui pourraient aider le secteur forestier du Canada à traverser ces temps difficiles.

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Les gouvernements provinciaux et territoriaux s'emploient à trouver de nouveaux capitaux pour assurer la durabilité de l'approvisionnement en bois à long terme et accroître la fabrication de produits à valeur ajoutée. Particulièrement dans l'Est, où les provinces proposent des politiques et du financement pour aider l'industrie et les collectivités à s'adapter à la nouvelle situation. En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise sur pied d'un programme de garantie de prêts de 350 millions de dollars ainsi qu'un ensemble de mesures visant à remédier à certains des plus graves problèmes de l'industrie. Entre autres mesures, il a accordé des subventions conditionnelles pour favoriser la constitution de capitaux qui seront utilisés pour accroître la fabrication de produits à valeur ajoutée et pour élaborer des programmes favorisant l'utilisation efficace des fibres, la formation de la main-d'œuvre, la conservation de l'électricité et la cogénération. En février 2006, le gouvernement provincial a promis d'octroyer des fonds supplémentaires de 220 millions de dollars pour financer le coût des routes d'accès et réduire les droits de coupe.

Le Québec a également mis en œuvre divers programmes pour aider le secteur forestier à s'adapter, en particulier à la réduction de l'approvisionnement en bois dans la province. Les récentes mesures annoncées dans le budget provincial de 2006 correspondent à 925 millions de dollars de financement accordé à ce secteur. En plus de soutenir le développement de nouveaux produits, le transfert des technologies et la diversification du marché, le gouvernement du Québec intervient également sur le plan social en aidant les travailleurs à retourner aux études ou sur le marché du travail et en leur offrant de la formation et du recyclage.

Le Nouveau-Brunswick, où l'industrie forestière est essentielle à l'économie, a également élaboré un programme d'aide. En plus de maintenir la possibilité annuelle de coupe, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a réduit les redevances sur le bois à pâte. Le gouvernement a également annoncé des stratégies visant à favoriser la constitution de capitaux, à éliminer l'impôt sur le capital, à réduire les coûts de transport, à promouvoir la bioénergie et à améliorer les compétences des travailleurs.

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Depuis 2002-2003, le gouvernement fédéral a investi 531 millions de dollars dans plusieurs domaines :

- le marché outre-mer, pour l'aider à se développer
- la recherche dans l'industrie forestière, pour financer des établissements
- l'aide aux travailleurs et aux collectivités, pour la mise sur pied de programmes d'adaptation
- le différend du bois d'œuvre, pour la défense des intérêts du Canada
- la lutte contre l'infestation de dendroctone du pin ponderosa, pour la protection des forêts
- la société québécoise, pour aider ses collectivités à s'adapter.

Le Programme canadien d'exportation des produits de bois, un partenariat de cinq ans avec l'industrie du bois qui a débuté en 2002, consiste principalement à diversifier les produits du bois que le Canada exporte à l'étranger. Les projets financés dans le cadre de ce programme ont permis d'augmenter le chiffre des ventes de produits à l'étranger (notamment les maisons préfabriquées) et d'accroître les exportations canadiennes de produits du bois en Chine de plus de 76 p. 100. Un autre programme fédéral, « Valeur au bois », vise à encourager la recherche et le transfert des technologies dans le secteur du bois à valeur ajoutée.

INDUSTRIE

Ainsi prise dans le tourbillon du changement, l'industrie forestière a dû réagir rapidement et de façon décisive afin d'accroître sa compétitivité. Ses stratégies les plus judicieuses visaient la restructuration : rationalisation des activités dans l'Est et consolidation des activités dans l'Ouest. Cette restructuration de l'industrie est loin d'être terminée. Les observateurs prévoient un plus grand nombre de fermetures et d'autres fusions avant que l'ensemble du secteur redevienne rentable.

Les entreprises forestières cherchent aussi à diversifier leurs produits et leurs marchés. Certaines usines délaissent la fabrication du papier journal pour fabriquer des types de papier de qualité supérieure. Certaines entreprises délaissent complètement l'industrie des pâtes et papiers et se consacrent à l'industrie des produits du bois, plus solide. La bioénergie suscite également de plus en plus d'intérêt, car en plus de réduire les coûts énergétiques, elle



Installation d'une unité énergétique au biogaz, Cascades Groupe Papiers Fins

Photo offerte par Cascades Resources

pourrait devenir un secteur d'activité à part entière. Par ailleurs, l'industrie continue de développer de nouveaux produits-créneaux et de chercher de nouveaux marchés pour les produits forestiers canadiens.

Pour être compétitives, les entreprises devront aussi accroître leur productivité. Les fermetures d'usines de petite taille, désuètes et peu rentables, permettront d'accroître la productivité de l'ensemble de l'industrie. Toutefois, l'innovation est essentielle. Les instituts canadiens de recherche en foresterie, les universités et les autres organismes de R et D sont plus importants que jamais. Ils peuvent

aider à rendre l'industrie plus efficace et à lui trouver des moyens de tirer davantage profit du bois canadien. (Consulter la section « L'innovation et la compétitivité en lien avec les forêts du Canada » à la page 62.)

En vue de baliser l'avenir de l'industrie, l'Association des produits forestiers du Canada a proposé une série de changements que l'industrie et les gouvernements peuvent appliquer pour revitaliser le secteur forestier et accroître sa compétitivité. Ce programme est présenté dans la publication de février 2006, intitulée « *Une vision pour l'industrie : Construire l'avenir* ».

CONSTRUIRE UN AVENIR PROMETTEUR

Le secteur forestier canadien aura à vivre d'autres changements. La rationalisation, en particulier au sein de l'industrie des pâtes et papiers, devrait se poursuivre au cours des prochaines années, car les entreprises devront réagir aux signaux du marché et adapter leur production en conséquence. Les collectivités dépendantes de la forêt, en particulier celles qui ne disposent d'aucune autre option économique, en subiront encore les contrecoups.

La restructuration du secteur forestier canadien est inévitable. Toutefois, elle est également nécessaire à la vitalité et à la compétitivité à long terme des entreprises et des collectivités qui en dépendent. Cette période de transition ouvre de nouvelles avenues au secteur, ce qui lui permettra de tirer profit des précieuses ressources forestières du Canada. Pénétrer les marchés en croissance comme celui de la Chine, développer l'industrie de produits du bois à valeur ajoutée, faire preuve d'innovation, adopter les nouvelles technologies et accroître la bioénergie sont au nombre des moyens qui peuvent aider les entreprises forestières et les collectivités dépendantes de la forêt à s'adapter et à relever les défis de demain.



Dendroctone du pin ponderosa : LES INCIDENCES DE L'INFESTATION SUR L'ÉCONOMIE

l'Ouest du Canada regorgent donc de pins mûrs, l'hôte de prédilection du ravageur, le taux de mortalité du dendroctone s'étant alors trouvé très faible. Pas étonnant qu'il s'agisse de la plus importante épidémie observée jusqu'à ce jour en Amérique du Nord.

L'infestation s'est propagée à un rythme alarmant. Déjà en 2005, 8,7 millions d'hectares de forêts de la Colombie-Britannique étaient touchés. Cela fait près de 450 millions de mètres cubes de pins tués, ce qui correspond à six années d'exploitation forestière selon le taux de récolte d'avant l'infestation. Les spécialistes estiment que près de 80 p. 100 des pins mûrs de la province pourraient devenir infectés d'ici 2013.

Pendant que l'industrie forestière canadienne s'affaire à trouver des moyens de s'adapter aux changements qu'elle subit, notamment ceux liés à l'approvisionnement en bois, les forêts de la Colombie-Britannique se font littéralement décimer. Depuis le milieu des années 1990, le dendroctone du pin ponderosa dévaste les forêts de pins de la province, laissant derrière lui des arbres bleuâtres, morts ou agonisants.

L'impact qu'a créé ce petit insecte sur les forêts est immense. L'infestation actuelle a détruit des millions d'hectares de pins et perturbé le cycle des écosystèmes forestiers. Cette infestation est devenue une préoccupation d'ordre national par l'impact qu'elle a créé sur l'approvisionnement en fibre en Colombie-Britannique, le premier producteur de produits du bois au Canada. Elle a soulevé dans l'industrie des questions qui incitent à la réflexion. Comment l'industrie doit-elle adapter ses activités dès maintenant? Comment doit-elle se préparer aux effets à long terme de l'épidémie? Comment faire l'un et l'autre tout en conciliant la vitalité des forêts et la compétitivité de l'industrie?

L'INFESTATION

Le dendroctone du pin ponderosa est un insecte indigène des forêts de pins tordus de l'Ouest de l'Amérique du Nord qui perturbe périodiquement ces peuplements. Habituellement, les feux de forêts et les températures basses permettent de garder la population sous contrôle. Cependant, les conditions propices à la pullulation du ravageur se sont trouvées réunies : près d'un siècle de suppression des feux de forêts associée aux températures clémentes des derniers hivers. Les forêts de

Par ailleurs, les recherches révèlent que la superficie des habitats du dendroctone est en expansion (vers l'est, le nord et à plus haute altitude). Des foyers d'infestation ont été signalés dans des régions de l'Ouest et du Sud de l'Alberta, jusqu'en Saskatchewan et dans plusieurs États des États-Unis. (Voir la figure à la page 60.) L'infestation menace maintenant d'autres espèces de pins, notamment le pin gris de la forêt boréale nordique. Si le dendroctone parvient à se reproduire dans des conditions plus rigoureuses, l'infestation pourrait s'étendre à l'ensemble du pays.

L'impact du dendroctone du pin ponderosa se fait tout aussi sentir sur les composantes de l'écosystème forestier — biotiques (comme la composition en espèces), abiotiques (comme les habitats et le bassin hydrologique) — que sur les entreprises et les collectivités qui dépendent de la forêt. Par conséquent, le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé d'augmenter sa PAC (possibilité annuelle de coupe) pour que l'industrie récupère les arbres touchés par le ravageur. Cette augmentation de la récolte se traduit dans la croissance économique que connaissent l'industrie et les collectivités forestières, ce qui explique en partie pourquoi les entreprises de l'Ouest, en particulier celles œuvrant dans le secteur des produits du bois, s'adaptent mieux aux marchés actuels que les entreprises

Photo : Bill Riel, Ressources naturelles Canada

AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En 2002, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement de son Programme sur le dendroctone du pin (PDP), destiné à réduire les impacts du ravageur et freiner sa propagation. Cet investissement de 40 millions de dollars échelonné sur six ans vient compléter les stratégies d'aide provinciales adoptées par la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le PDP est administré par Ressources naturelles Canada.

Le PDP comporte deux types de programmes : les programmes d'activités sur le terrain et un programme de recherche. Deux objectifs sont poursuivis par le biais des activités sur le terrain. Le premier est d'offrir de l'assistance technique et financière aux propriétaires de terres forestières privées non industrielles qui ont des terres infestées. Le deuxième est d'offrir de l'aide pour la récupération des arbres affectés et la restauration des terres forestières fédérales, notamment les parcs nationaux et les territoires des Premières nations. Par le biais du programme de recherche, on vise à transmettre et à partager les connaissances requises pour surveiller, contrôler et réduire le risque que constitue la propagation du dendroctone. On y donne des moyens de réduire les incidences écologiques, économiques et sociales de l'infestation.

Au cours des trois premières années du PDP, 220 projets liés aux terres forestières privées et 92 projets liés aux territoires des Premières nations ont été menés à bien ou mis en œuvre. Parcs Canada a mis en œuvre plus de 60 projets de gestion du dendroctone dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, ce qui correspond à l'expansion territoriale de l'infestation vers l'est.

Au début de 2005, le gouvernement fédéral a accordé du financement supplémentaire de 100 millions de dollars au gouvernement de la Colombie-Britannique pour qu'il atténue les impacts de l'infestation. Ce montant lui servira à mettre en œuvre un programme de trois ans visant : 1) le contrôle du dendroctone, 2) la prévention des incendies, 3) la diversification économique des collectivités, 4) le développement de produits et de marchés et 5) la préservation des habitats.

de l'Est. Toutefois, cette hausse dans l'approvisionnement sera de courte durée. Lorsque la récupération sera terminée, la Colombie-Britannique se trouvera avec les problèmes liés à autant de forêts endommagées : l'industrie

sera confrontée à ce contexte de pénurie de bois, des gens se trouveront sans travail, des collectivités auront à vivre des changements, enfin, la base économique de la Colombie-Britannique sera considérablement affectée.

LA NÉCESSITÉ D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT

En Colombie-Britannique, le nombre d'arbres morts à cause du dendroctone est considérable et il augmente constamment. Afin d'en tirer un certain profit avant que le bois ne soit perdu, la province a augmenté la PAC, ce qui a permis de récolter plus de bois. Cette décision a suscité différentes préoccupations immédiates. La principale a été de trouver un moyen de concilier les taux actuels de récolte avec les objectifs plus généraux se rapportant au développement durable, à la santé écologique et aux valeurs non ligneuses. On s'est également demandé comment il faudrait gérer l'approvisionnement en bois, modifier les activités afin de récupérer le bois et commercialiser les produits finis.

Bois de pin tordu récupéré présentant de larges fissures et des traces de bleuissement

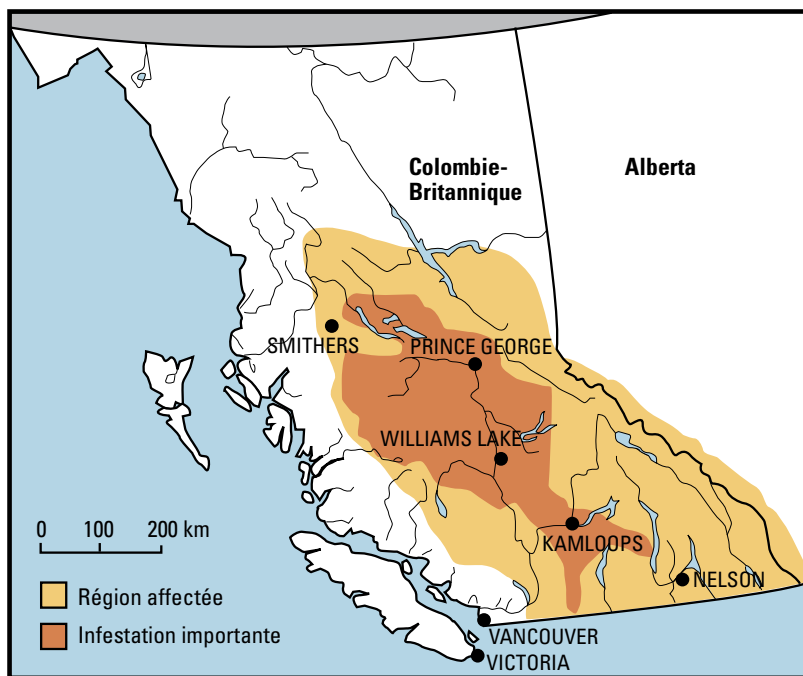


Photo offerte par Paprican, 2005

Afin d'assurer sa prospérité et sa compétitivité à court terme, l'industrie forestière doit déterminer quels sont les meilleurs moyens d'utiliser et de commercialiser cette manne de bois. Le bois attaqué par le dendroctone présente des caractéristiques particulières. Il est plus résineux et perméable que le bois normal en plus d'être parsemé de fissures et de trous. Il a une couleur bleutée qui lui vient du champignon dont les insectes sont porteurs.

Grâce au financement du gouvernement fédéral, trois instituts canadiens de recherche en foresterie (l'Institut canadien de recherches en génie forestier, Forintek Canada Corp. et l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers) étudient ces caractéristiques afin de déterminer comment tirer le meilleur parti du bois récolté. La bonne nouvelle est que, sur le plan de la structure, le bois

Superficie totale affectée par le dendroctone du pin ponderosa dans l'Ouest du Canada



Source : Ressources naturelles Canada (février 2005)

d'œuvre produit à partir de ce bois répond aux normes du marché. Cela signifie que le bois touché par le dendroctone peut être utilisé pour fabriquer des produits du bois conventionnels. On a néanmoins mis en œuvre des projets de recherche visant à développer d'autres produits fabriqués à partir du bois récupéré. En plus des recherches menées par les instituts, des projets sont financés par le Mountain Pine Beetle Action Plan de la Colombie-Britannique ainsi que par le Forestry Innovation Investment, une société d'État provinciale. Voici certaines des possibilités les plus prometteuses.

- La plus grande perméabilité du bois peut constituer un avantage pour les matériaux traités avec des produits de préservation ou d'ignifugation, comme les panneaux de toit, les parements et les charpentes à l'épreuve des termites.
- En raison de l'apparence inhabituelle du bois, on verra peut-être apparaître de nouveaux marchés à créneaux pour le bois attaqué par le champignon du bleuissement.
- Il est possible de produire des produits composites comme du lamellé-collé, du fibragglo et du bois-plastique.
- Les débris provenant du traitement du bois sec permettront d'alimenter davantage l'industrie de la deuxième transformation et de la fabrication de composantes de bois.

Développer des produits du bois fabriqués à partir des arbres tués par le dendroctone n'est qu'une partie de la

solution; il faut également les mettre en marché. Pour conserver sa place au sein des marchés actuels et pour réaliser des occasions d'affaires à plus long terme, l'industrie doit demeurer compétitive et elle doit préparer le terrain pour trouver des marchés à ces nouveaux produits. L'industrie doit faire connaître au public les propriétés avantageuses qu'offre le bois attaqué par le dendroctone en matière de rendement et de durabilité. En plus, elle doit se montrer rassurante pour les marchés sur l'état de la régénération actuelle et sur l'approvisionnement en bois des forêts de l'Ouest de demain.

PLANIFIER L'AVENIR

Le Canada commence à saisir les répercussions à long terme de la plus importante infestation observée à

ce jour. Les conséquences physiques et écologiques de l'infestation et de la récupération sont manifestes. Heureusement, cette infestation, quoique sans précédent, fait partie du cycle de perturbations naturelles des forêts de pins et il est fort probable que les peuplements de pins se régénèrent naturellement.

Les conséquences sociales et commerciales sont tout aussi manifestes. Les pénuries éventuelles de bois dans certaines des forêts les plus vastes et les plus fertiles du Canada auront des conséquences importantes. Les prévisions sur la diminution de la récolte varient, mais on avance qu'il y aura de 15 à 25 p. 100 de diminution par rapport aux taux de volume récolté avant l'infestation. Bien qu'il soit difficile de prévoir précisément quelles seront les incidences de cette réduction sur l'exploitation forestière de l'Ouest du Canada et sur les collectivités forestières, des travaux sont déjà amorcés pour tenter d'en atténuer les conséquences à long terme.

Les entreprises forestières pourraient avoir à fabriquer des produits plus rentables avec moins de bois pour demeurer compétitives malgré les pénuries de bois prévues. Grâce aux recherches actuelles, on pense développer, par exemple, de nouveaux produits de bois de haute technologie qui se vendraient plus cher que le bois d'œuvre. La bioénergie est une autre voie prometteuse qui pourrait permettre aux entreprises d'exploiter le pin dégradé et les déchets ligneux. Il peut également s'avérer judicieux d'utiliser de nouvelles espèces ou des espèces peu utilisées afin de remplacer le pin dans certains produits.

La principale préoccupation des collectivités forestières est de préserver la stabilité. C'est pourquoi le principal objectif du Mountain Pine Beetle Action Plan de la Colombie-Britannique est de favoriser la durabilité économique à long terme des collectivités concernées par l'infestation. Le gouvernement provincial met l'accent sur les programmes destinés aux Premières nations, puisque les territoires traditionnels de plus de 70 bandes se trouvent dans la région infestée par le dendroctone. Les Premières nations sont particulièrement vulnérables aux perturbations des écosystèmes forestiers, puisque ces dernières peuvent nuire au piégeage et à la chasse, en plus d'augmenter les risques d'incendies à proximité des collectivités isolées. Au niveau fédéral, le Service canadien

des forêts examine des moyens de diversifier l'économie des collectivités à risque. Par ailleurs, le Programme du dendroctone du pin offre aux Premières nations des programmes de contrôle du dendroctone, de réhabilitation de la forêt et de réduction des quantités de matière ligneuse combustible sur les réserves.

La planification à long terme demeure, pour l'industrie et les collectivités, le meilleur moyen de réagir à cette épidémie sans précédent. L'avenir des deux dépend de la diversification. Bien qu'il ne fasse aucun doute que l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique ait été terriblement destructrice, elle pourrait donner lieu à une renaissance de la forêt.

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : UNE IMPORTATION INDÉSIRABLE

Les forêts canadiennes abritent des envahisseurs. L'agrile du frêne, la spongieuse et le chancre sclérodérien d'Europe sont au nombre des espèces exotiques envahissantes qui menacent le bois du Canada. Ces ravageurs exotiques, souvent introduits au Canada parce qu'ils se trouvaient dans le bois qui a été utilisé pour emballer divers produits, ont peu ou pas de prédateurs naturels ici. Leur adaptation à leur nouvel habitat s'en trouvant ainsi facilitée, la propagation rapide qui en résulte peut avoir des conséquences dévastatrices. Au cours du XX^e siècle, par exemple, la brûlure du châtaignier et la maladie hollandaise de l'orme ont pratiquement entraîné la disparition du châtaignier d'Amérique et de l'orme d'Amérique de nos forêts du sud-est. Au cours des années 1980, la spongieuse a provoqué la défoliation d'arbres sur des milliers de kilomètres carrés au Québec et en Ontario.

Le monde entier, le Canada compris, est de plus en plus préoccupé par le problème des espèces exotiques envahissantes. Selon la Stratégie nationale sur les espèces envahissantes de 2004, les menaces actuelles et potentielles que constitue l'introduction de ces espèces sont considérables et augmentent à un rythme alarmant. L'Union mondiale pour la nature affirme que les ravageurs exotiques représentent la deuxième menace en importance à la biodiversité, après la destruction des habitats.

Le Canada a largement contribué à l'élaboration d'une norme internationale de traitement des emballages en bois pour tuer ces envahisseurs. Notre gouvernement prône également le recours à des normes internationales pour réduire le transport et l'introduction d'espèces envahissantes. De plus, Ressources naturelles Canada évalue actuellement, avec la collaboration d'autres ministères fédéraux et des gouvernements provinciaux et territoriaux, la pertinence d'établir une stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers.

Les espèces exotiques envahissantes ne font pas que détruire notre environnement, elles menacent également notre économie. Lorsqu'elles sont bien établies dans la forêt, elles peuvent ravager de grandes quantités d'arbres, ce qui réduit les réserves de l'industrie. Pour compliquer davantage les choses, les espèces exotiques envahissantes franchissent d'autres frontières. D'autres pays, craignant que des espèces exotiques introduites au Canada ne pénètrent leurs frontières à leur tour, ont imposé des restrictions qui ont une incidence sur nos exportations, conséquemment sur notre économie. Par exemple, l'Union européenne exige que tout le bois d'œuvre résineux en provenance du Canada (à l'exception du cèdre) soit traité thermiquement afin d'éliminer le nématode du pin. À cette mesure, a coïncidé une réduction importante de nos exportations de bois d'œuvre vers les pays de l'Union européenne.

Le problème des espèces exotiques envahissantes place le Canada dans une double impasse. D'une part, nous devons nous protéger : nous devons imposer des restrictions afin d'empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans nos forêts. D'autre part, nous avons besoin du mouvement : un accès continu à nos marchés internationaux. La difficulté consiste à atteindre le juste équilibre entre la protection et le transport des produits. Si nous y arrivons, pays importateurs et exportateurs y gagneront sans contredit.



L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ en lien avec les forêts du Canada

« Pour s'attaquer à ses défis et pour se classer tel qu'il l'envisage parmi les trois premiers pays producteurs de produits forestiers, le secteur forestier canadien doit accélérer le rythme du renouvellement et d'innovation de l'industrie. » (Association des produits forestiers du Canada, Renouvellement du secteur forestier : Assembler toutes les pièces, 2002)

Photo : R. Gal avec la permission de Papiers Masson

L'industrie forestière canadienne vient de connaître deux années très difficiles. Tel que nous l'avons mentionné dans une section du présent rapport (consulter la section « Période de transition pour l'industrie et pour les collectivités » à la page 50), de nombreux facteurs ont contribué à créer cette conjoncture défavorable au maintien de la vitalité de cette industrie canadienne essentielle. Mentionnons notamment les facteurs qui ont agi sur l'approvisionnement et la demande, la concurrence de producteurs en mesure d'offrir des produits moins chers, le différend sur le bois d'œuvre, la hausse des coûts des intrants et sur l'appréciation du dollar canadien.

Pourtant, les produits du bois sont en demande. En fait, cette demande ne cesse d'augmenter. L'Association des produits forestiers du Canada estime que la demande mondiale en produits du bois devrait augmenter de 4 à 7 milliards de dollars US par année au cours des prochaines années. Si l'industrie canadienne entend répondre à cette demande, elle devra s'adapter au marché actuel. Les avantages dont le Canada jouissait depuis de nombreuses années (fibre de qualité supérieure et faibles coûts énergétiques) ont disparu petit à petit. Pour être dans la course, le secteur forestier doit se montrer plus attentif aux besoins des consommateurs, diversifier sa production et utiliser le mieux possible les ressources forestières. Le message est clair : innover ou reculer.

L'INNOVATION AU SEIN DU SECTEUR FORESTIER

À première vue, l'innovation réfère simplement à la création ou à l'adoption d'une nouveauté. L'innovation s'inscrit dans l'évolution même des multiples facettes du secteur forestier. Pour une entreprise, innover signifie adopter un processus, une technologie ou un service (nouveau ou amélioré), modifier sa structure ou son fonctionnement. Innover veut aussi dire développer un nouveau produit ou améliorer un produit existant. Innover signifie également miser sur l'ingéniosité humaine pour imaginer de nouveaux procédés, produits ou solutions auxquels personne n'avait encore pensé.

Depuis de nombreuses années, l'innovation est au cœur des activités du secteur forestier canadien. C'est grâce à l'innovation que sont apparus la pâte de feuillus, les panneaux de particules orientées, les scieries capables de traiter les rondins de faible diamètre et les produits fabriqués à partir d'espèces sous-évaluées. Toujours grâce à l'innovation, le secteur a pu améliorer son rendement environnemental en réduisant ses émissions de dioxyde de carbone, notamment par l'utilisation accrue de biocombustible pour combler ses besoins en énergie. L'innovation est en cause dans la position de chef de file mondial qu'occupe le secteur en matière de certification de l'aménagement forestier durable. Dans certains cas, le secteur forestier a élaboré ses propres innovations. Dans

d'autres cas, il est devenu le chef de file dans le domaine de l'adoption de nouvelles technologies élaborées par d'autres secteurs manufacturiers et fournisseurs de services.

L'innovation marque l'histoire du secteur forestier. Au début, comme l'exploitation forestière était l'activité industrielle principale, la recherche était davantage centrée sur la récolte. Lorsque le secteur s'est tourné vers la production, les recherches ont visé à accroître la productivité et à réduire les coûts de fabrication. Récemment, le secteur s'est à nouveau réorienté. Comme la concurrence est féroce, la mise en marché devient un enjeu important. La recherche est donc maintenant axée sur des innovations qui reflètent davantage les besoins des consommateurs et les exigences du marché qui en découlent.

Ayant toujours fait preuve d'innovation, le secteur forestier canadien est devenu une industrie d'avant-garde, qui mise sur les technologies de pointe. Aujourd'hui, les employés des usines passent probablement la majeure partie de leur temps devant un ordinateur plutôt que devant des commandes hydrauliques. Néanmoins, les observateurs s'accordent à dire que l'industrie devra aller plus loin si elle veut lutter à armes égales avec les autres producteurs forestiers, dont les dépenses en recherche et développement (R et D) dépassent souvent celles du Canada. Le secteur forestier canadien doit déployer plus d'effort pour accroître sa productivité et son rendement environnemental. Il doit mettre au point de nouvelles technologies et de nouveaux produits qui maximisent l'utilisation des fibres. Il doit trouver de nouvelles méthodes de récupération des résidus ligneux et développer de nouveaux sous-produits et des carburants de remplacement. Il doit également élargir ses marchés et se montrer plus attentif aux attentes des



consommateurs. L'avenir lui commande de se tourner vers la création de produits novateurs et de trouver de nouveaux marchés pour eux.

Selon de nombreux spécialistes du secteur, le meilleur moyen d'innover efficacement consiste à mettre les recherches menées dans l'ensemble du pays et le financement offert par les divers ordres de gouvernement au service d'un objectif commun, c'est-à-dire augmenter le plus possible la durabilité, la valeur et la qualité marchande des ressources forestières du Canada. Comme la compétitivité de l'industrie forestière canadienne est en jeu, le temps est venu de voir la recherche sur l'innovation comme un investissement et non comme une dépense.

LA MULTIPLICATION DES INNOVATIONS

Investir dans l'innovation peut s'avérer extrêmement lucratif. Selon les responsables du Programme Valeur ajoutée du Service canadien des forêts, mené par Forintek de 1998 à 2002, « Le programme a permis de réduire les risques que présente le développement de nouveaux produits du bois à valeur ajoutée ainsi que le temps de bien mettre en œuvre les changements apportés aux processus de fabrication. Il y a également des changements qui se sont produits qui auraient été autrement improbables. » Cette étude a permis de déterminer que le ratio coût-avantage des industries du secteur public était supérieur à 10 pour 1, ce qui traduit l'appréciable utilisation qui a été faite des fonds publics.

QUI SONT LES INNOVATEURS?

L'innovation au sein du secteur forestier canadien est rarement le fait d'un seul chercheur isolé dans un laboratoire universitaire, d'un concepteur de produits d'une entreprise ou d'un spécialiste de la technologie d'un centre de recherche. Elle résulte plutôt d'une combinaison d'éléments aussi divers que le travail des chercheurs des secteurs public et privé, du choc des idées, de l'apport de financement et des installations.

Les gouvernements, les entreprises, les universités et les instituts de recherche sont tous des maillons importants de la chaîne de l'innovation forestière au Canada. Les chercheurs des gouvernements fédéral et provinciaux se consacrent habituellement à la foresterie. Le Service canadien des forêts, par exemple, est la plus importante organisation de recherche en sciences forestières au Canada. Cet organisme compte cinq centres de recherche au pays.

Par ailleurs, les entreprises forestières se consacrent à la R et D pour développer des produits et des processus qui leur permettent d'accroître leur compétitivité, et elles ont fréquemment recours à des fournisseurs de technologies et de services dans leur quête d'innovation. Pour ce qui est du milieu universitaire, huit universités canadiennes comptent des facultés de foresterie dont les travaux portent sur la génétique forestière, la sylviculture, la transformation ou le développement de produits. De nombreux autres établissements d'enseignement postsecondaire contribuent à la R et D dans le domaine de la foresterie par l'entremise d'autres disciplines telles que la biologie, l'ingénierie et les études environnementales.



Le secteur forestier canadien a le privilège de bénéficier de l'expertise de trois instituts de recherche en foresterie sans but lucratif. Ces instituts, financés par l'industrie et les gouvernements (en particulier dans le cas de FERIC et de Forintek), se consacrent à des domaines précis de la R et D liés aux forêts.

- **FERIC** (Institut canadien de recherches en génie forestier) effectue des recherches sur le terrain portant sur la récolte, le traitement et le transport des ressources forestières, ainsi que les exploitations sylvicoles et les exploitations forestières de petite envergure. FERIC mène simultanément des dizaines de projets dans l'ensemble du Canada et chacun de ces projets est dirigé par une équipe formée de scientifiques, de chercheurs, de représentants de l'industrie, de partenaires du gouvernement, d'universités, d'entreprises spécialisées dans la technologie, de fabricants d'équipement et d'entrepreneurs forestiers.
- **Forintek Canada Corp.** Les recherches de Forintek sont menées pour le compte de l'industrie des produits du bois. Elles visent surtout l'utilisation optimale des procédés de fabrication, la fabrication de produits de plus grande valeur à partir des ressources existantes et la satisfaction des besoins des consommateurs en matière de rendement, de durabilité et d'abordabilité. Par le transfert des technologies à ses membres, Forintek aide l'industrie à tirer profit des potentialités du marché qu'offre l'innovation technologique.
- **Paprican** (Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers) Les recherches menées par Paprican visent à accroître la compétitivité de l'industrie des pâtes et papiers. Une grande partie du mandat de Paprican

consiste à assurer le transfert des technologies dans le but de répondre aux besoins de ses membres. Les programmes de recherche de cet institut sont fondés sur des enjeux liés à la qualité et à la valeur des produits, à la compétitivité des coûts, à la responsabilité environnementale et à la durabilité.

Pour le secteur forestier, innover se révèle essentiel à chaque étape de ses processus depuis l'intendance et la gérance des peuplements forestiers,

en passant par les technologies informatisées utilisées à l'usine, jusqu'à la mise en marché des produits. Comme la concurrence est de plus en plus féroce dans le marché mondial de l'industrie forestière, nombreux sont ceux qui ont compris que les efforts de toutes les organisations de recherche du Canada devaient tendre vers le même objectif.

CANALISER L'INNOVATION

Afin d'accroître sa compétitivité à l'échelle mondiale, le secteur forestier canadien a décidé de revoir la structure de recherche diversifiée qui le soutenait depuis de nombreuses années. En 2003, les hauts dirigeants des gouvernements et de l'industrie forestière se sont réunis en vue d'élaborer une stratégie d'innovation nationale pour le secteur forestier. Le nouveau Conseil canadien de l'innovation forestière (CCIF) a constaté entre autres que le secteur forestier devait mettre davantage l'accent sur la recherche en amont, c'est-à-dire sur les relations dirigées vers le haut qui existent entre les ressources forestières (notamment la qualité du bois et des diverses espèces), la productivité et la compétitivité.

Pour faire suite aux observations du CCIF, le Service canadien des forêts a annoncé le 31 mars 2006 l'inauguration du Centre sur la fibre. Ce centre national virtuel — virtuel car il ne groupe que virtuellement des chercheurs déjà rattachés à des établissements existants — a pour mandat principal d'élaborer un programme de recherche dans le but d'atteindre trois objectifs : 1) accroître la productivité de l'exploitation forestière, 2) améliorer la qualité de la fibre et 3) améliorer le bilan de l'industrie forestière, soit en augmentant ses revenus, soit en réduisant ses coûts de production. (Pour de plus amples renseignements, consulter l'article « Changement et innovation, pour conserver au Canada son rôle de leader en foresterie » présenté à la page 66.)

RECHERCHE DANS LE DOMAINE FORESTIER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE — UNE APPROCHE CONCERTÉE

En juin 2005, on a établi que l'un des « groupes » pourrait bientôt orienter les recherches menées à l'échelle régionale dans le domaine forestier. Le Forest Research Opportunity B.C. vise à réunir les chercheurs des gouvernements, de l'industrie et des universités dans un centre de recherche virtuel. Leur mandat sera de cibler et de coordonner leurs recherches dans le domaine des forêts. Elles devront être axées sur l'innovation, l'amélioration de la productivité et le développement de technologies innovatrices au profit de tout le secteur forestier plutôt qu'à une composante de ce secteur en particulier.

M. Alan Potter est le directeur général de Forest Research Opportunity B.C. Depuis un an, il répertorie quels types de recherches forestières sont menées dans la province et à quel endroit. Il travaille dans un bureau de Forintek sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique, à Vancouver.

M. Potter affirme qu'il existe une différence considérable entre la recherche qui se fait en foresterie et celle qui se fait sur les produits forestiers. La première est menée par les gouvernements et les universités, tandis que la seconde est assurée par le secteur privé et les instituts de recherche financés par l'industrie. De la même façon explique-t-il, les approches en matière de R et D diffèrent pour chaque domaine. Actuellement, la science forestière vise l'écologie et les valeurs non ligneuses de la forêt, tandis que les fabricants s'intéressent plus à l'efficacité des procédés et aux marges de profit. Malheureusement, les deux domaines perdent souvent de vue la valeur finale des produits forestiers.

Selon M. Potter, les problèmes que vit l'industrie forestière de la Colombie-Britannique s'apparentent à ceux que vit l'industrie partout au Canada. Premièrement, il faut oublier cette idée préconçue selon laquelle les réserves de bois sont inépuisables et plutôt veiller à aménager les forêts sur la base du caractère durable de ses ressources, autant ligneuses que non ligneuses. Deuxièmement, l'industrie des pâtes et papiers doit délaisser les produits conventionnels à la faveur des produits plus spécialisés, notamment les biomatériaux et les biocombustibles. Enfin, l'industrie des produits du bois doit élargir son champ de recherche — jusqu'ici limité à la production efficiente — à la création de matériaux de construction de haute technologie destinés à la construction résidentielle et non résidentielle. Selon M. Potter, le Canada doit absolument tirer profit de tous les avantages que présente la fibre produite ici sur celle des plantations de l'hémisphère Sud.

En Colombie-Britannique, l'industrie forestière devra surmonter des obstacles particuliers. Elle a notamment une surabondance de bois de pin tordu qui a été récupéré après l'infestation de dendroctone du pin ponderosa. Elle devra aussi s'adapter à la baisse de la demande dans les produits de la pruche que les usines côtières de la province fabriquent depuis de nombreuses années.

M. Potter a conclu que c'est la mise en commun des diverses compétences du secteur forestier en matière de R et D et d'innovation qui aidera l'industrie à passer à travers sa période de transition. Il ajoute que toutes les conditions sont réunies pour que l'innovation guide l'industrie dans divers domaines, comme : 1) l'infestation de dendroctone du pin ponderosa, 2) les méthodes d'exploitation de la pruche, 3) les biocombustibles et 4) les matériaux biocomposites produits à partir de la fibre auparavant utilisée pour les pâtes et papiers.

Forest Research Opportunity B.C. est encore une jeune entreprise, mais M. Potter prévoit que le groupe de recherche prendra de l'expansion et se consacrera davantage aux technologies, surtout celles dites de transformation. Le groupe compte élaborer un programme stratégique de financement qui permettra de diriger les fonds disponibles là où ils seront le plus profitable pour l'ensemble du secteur forestier.

Parallèlement à ce travail d'élaboration, les trois instituts de recherche en foresterie font l'objet d'une restructuration. On espère que le Centre sur la fibre et ces instituts constitueront la base d'un nouvel institut national de recherche sur les produits forestiers, lequel devrait être le premier en importance au monde.

Il est également question de former partout au pays des groupes de recherche régionaux. Ils permettront aux gouvernements provinciaux, aux universités, à l'industrie et à d'autres partenaires de collaborer au développement d'innovations utiles à leur région et ensuite en assurer la mise en marché.

Deux de ces groupes ont été créés en 2005. Le premier groupe, *Science Enterprise Algoma*, a son bureau principal à Sault Ste. Marie, en Ontario. Il se consacre à la recherche scientifique sur le développement économique et sur la commercialisation. Parmi ses autres activités, le groupe songe à concrétiser la réalisation du centre d'excellence sur l'innovation en foresterie proposé et à créer un centre sur les espèces exotiques envahissantes. Il travaille également dans le domaine des bioproduits et de la bioénergie. Le deuxième groupe, *Forest Research Opportunity B.C.*, est présenté à la page 65.

L'innovation a déjà permis au secteur forestier canadien de faire des progrès considérables. Du plus ancien matériel de récolte aux systèmes GPS de pointe, des scieries du tournant du siècle aux plus récentes machines à papier à grande vitesse, le secteur forestier a maintes fois changé au fil du temps. La volonté de changer, d'inventer, de faire preuve de flexibilité et de miser sur l'ingéniosité est le principal atout du secteur forestier du Canada.



CHANGEMENT ET INNOVATION, pour conserver au Canada son rôle de leader en foresterie

Entretien avec Brian Emmett, sous ministre adjoint, Service canadien des forêts

Depuis des décennies, le Canada est un chef de file dans le secteur forestier. Quel est son principal atout par rapport à la concurrence?

Le Canada a la chance de posséder une des couvertures forestières les plus étendues dans le monde et une industrie dont la contribution annuelle à l'économie se chiffre à 80 milliards de dollars. Cela dit, l'abondance des ressources n'est pas nécessairement un gage de compétitivité. Ce qui compte vraiment, ce sont nos ressources humaines, que nous avons souvent tendance à négliger lorsque nous parlons du secteur forestier.

Nos entreprises sont bien gérées et, de façon générale, elles répondent à des normes très élevées en matière

d'environnement et de bien-être aux collectivités. Les travailleurs de notre secteur forestier sont bien formés et très compétents, et bénéficient de la technologie de pointe dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. Nos gouvernements ont établi pour l'industrie forestière un cadre de gouvernance très exigeant au triple plan environnemental, social et économique.

La foresterie englobe les forêts, certes, mais aussi les gens et les technologies qui transforment les ressources en produits de valeur. Voilà en quoi nous devons nous démarquer par rapport aux entreprises étrangères qui nous livrent leur féroce concurrence.

L'industrie forestière canadienne a éprouvé de nombreux problèmes au cours des dernières années, comme le faible rendement de ses investissements, des fermetures d'usines, le différend du bois d'œuvre et l'augmentation de la concurrence. Que doit faire le Canada pour demeurer chef de file dans ce secteur?

Comme pays et comme industrie, nous devons travailler plus judicieusement. À mon sens, nos efforts doivent davantage se centrer sur la technologie et l'innovation, la gouvernance ainsi que sur les compétences que notre main-d'œuvre doit posséder.

À mon avis, nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la technologie et l'innovation, et nous avons pris les bonnes décisions en vue de restructurer nos institutions pour optimiser l'utilisation des maigres budgets consacrés à l'innovation. Nous devons déterminer si l'argent suffit, si elle est dépensée à bon escient, et si nous devons aligner nos priorités de recherche et de développement sur les besoins de nos clients. Quand je dis que nous sommes sur la bonne voie, je pense par exemple au nouveau Centre sur la fibre que l'on vient de créer. Ce centre national groupe des chercheurs et permet de mettre en commun des installations dans un seul centre « virtuel » (pour plus de détails, voir l'article précédent sur l'innovation et la compétitivité en lien avec les forêts du Canada).

Toutefois, nous avons encore du travail à faire dans ce domaine. Par exemple, nos établissements de recherche sont plus fragmentés qu'ils ne devraient l'être, à telle enseigne que leurs membres — entreprises et gouvernements — ont récemment accepté de les fusionner de manière à créer le plus vaste institut de recherche sur les forêts dans le monde. Entre autres avantages, cette fusion devrait réduire les doublons et accroître l'efficacité grâce au partage des technologies et des meilleures pratiques.

Ce que nous devons également changer, c'est la façon dont les gouvernements exercent leurs activités et prennent leurs décisions dans le secteur forestier, de même que leurs relations avec l'industrie.

Les gouvernements ne peuvent se cantonner dans le statu quo pendant que les autres changent. Ils doivent se montrer innovateurs dans leurs prises de décisions et dans leur mode de gestion. À mon avis, la chose la plus importante que les gens peuvent faire en ce sens, c'est de voir à ce que les gouvernements aient la capacité d'exercer leurs fonctions avec efficacité.

Les relations entre le gouvernement et l'industrie ont toujours été largement improvisées; elles varient considérablement d'un endroit à l'autre et d'une période à l'autre. Or, avec l'intensification de la concurrence, il n'est plus

possible de travailler de cette façon. Nous devons mettre en place des relations plus efficaces et plus systématiques entre le gouvernement et l'industrie, pour que le Canada demeure un leader parmi les nations forestières.

À votre avis, quels défis le secteur forestier aura-t-il à relever en matière de main-d'œuvre?

D'un côté, nous pouvons compter sur des gens très compétents, créatifs et talentueux, ceux-là même qui ont bâti l'énorme industrie qui fait aujourd'hui notre fierté. Par ailleurs, l'industrie est aux prises avec un problème de disparité des effectifs; à certains endroits on procède à des coupures et à des mises en disponibilité tandis qu'ailleurs, le vieillissement des effectifs cause des pénuries de main-d'œuvre.

Dans les secteurs de l'industrie qui sont actuellement en expansion, nous aurons besoin d'une nouvelle génération de gens bien formés. Les compétences exigées pourraient être très différentes de celles d'aujourd'hui si l'on veut garder le secteur forestier vigoureux et dynamique. Le défi des prochaines années consistera donc à attirer des travailleurs hautement qualifiés en leur montrant que ce secteur d'activités comporte des emplois très utiles et stimulants.

Comment entrevoyez-vous l'avenir de l'industrie forestière canadienne?

J'envisage l'avenir avec optimisme, mais je m'attends à ce que l'industrie ait à traverser des périodes de transition parfois pénibles au cours des 10 prochaines années. Les gouvernements, l'industrie et les individus devront faire preuve de perspicacité dans leurs décisions. Certaines d'entre elles ne plairont pas à tous, et nous ne sommes pas à l'abri des erreurs. Quoi qu'il en soit, les gouvernements devront prendre des décisions fermes touchant le secteur forestier. Ils devront s'employer à reconnaître les changements qui s'imposent et à prendre des décisions qui favoriseront une transition aussi harmonieuse et durable que possible.

Je crois que l'industrie forestière va considérablement changer au cours des 10 ou 20 prochaines années. Comme l'a déjà dit Charles de Gaulle, l'ancien président de la France, la seule façon de ne pas changer les choses c'est de changer soi-même. En tant que pays et en tant qu'industrie, je crois que nous avons le courage de changer et le talent pour réussir. Voilà comment j'entrevois l'avenir.

Points de VUE



LA CHINE : COMMERCE BILATÉRAL OU FABRIQUÉ EN CHINE?

Comment le développement de la Chine affectera-t-il le secteur canadien des forêts au cours de la prochaine décennie?

L'impressionnante croissance de l'économie chinoise a aidé à faire augmenter les investissements étrangers. En effet, d'après les statistiques officielles du pays, l'économie de la Chine a augmenté de presque 10 p. 100 par année au cours des vingt dernières années. De nombreux experts disent douter de l'exactitude de ce chiffre, mais rares sont ceux qui doutent que cette croissance se poursuivra.

Toutefois, bon nombre s'attendent à voir un léger fléchissement du rythme de croissance qui sera suivi de perte d'emplois résultant de la rectification possible de la valeur du yuan à la suite de pressions internationales et de la nécessité de privatiser des entreprises et des banques d'État inefficaces. Cela dit, plusieurs experts estiment que la Chine pourra redresser son économie en douceur et qu'elle remontera éventuellement. Ils pensent que l'économie chinoise reprendra sa croissance sur la base de meilleurs facteurs par rapport aux marchés mondiaux, et d'un marché intérieur plus robuste concernant ses propres produits.

La Chine est le deuxième partenaire commercial du Canada (après les États-Unis). Nos deux pays ont comme objectif entre 2004 et 2010 de doubler leurs échanges et investissements bilatéraux. Ce serait là une augmentation considérable : en 2004, nos échanges commerciaux bilatéraux valaient presque 31 milliards de dollars.

Le commerce Canada-Chine est donc très dynamique, mais des questions subsistent. L'expansion de l'économie chinoise entraînera-t-elle la diminution des importations en provenance du Canada et l'augmentation des exportations chinoises? L'occasion rêvée sera-t-elle de vendre des marchandises à une population chinoise en pleine expansion ou de faire de la Chine notre partenaire pour devenir nous-mêmes plus concurrentiel dans la vente de marchandises au monde entier en profitant de l'avantage de sa main-d'œuvre moins coûteuse?

Le Canada voudrait savoir plus particulièrement si le développement de la Chine recèlera des possibilités ou constituera une menace pour le secteur forestier canadien au cours des dix prochaines années. Même si la consommation de bois et de papier par habitant reste faible en Chine par rapport à l'Amérique du Nord, on prévoit qu'elle s'intensifiera vite en fonction de la croissance rapide

de l'économie et de la création là-bas d'une classe moyenne. L'industrie canadienne pourra-t-elle tirer parti de la demande accrue de produits du bois et du papier? Ou l'industrie forestière chinoise en pleine expansion réussira-t-elle à répondre à toute la nouvelle demande ou même à devenir une concurrente de taille sur les marchés d'exportation traditionnels de notre industrie forestière?

Dans les pages qui suivent, quatre experts canadiens des produits forestiers et des marchés mondiaux présentent leurs opinions sur ces questions. Ils s'accordent à dire que les besoins de la Chine en matière de fibre augmenteront si cette dernière veut réussir à approvisionner son secteur de produits forestiers en croissance. Certains produits canadiens du bois de grande valeur sont peut-être également prometteurs, mais les possibilités sont limitées. Ce qui est clair, c'est que la croissance industrielle de la Chine et la demande résultante continueront d'exercer une influence dominante sur les marchés des produits forestiers au cours des dix prochaines années.

Russell E. Taylor

M. Russell E. Taylor est président de l'International WOOD Markets Group Inc. Ses compétences dans le domaine du bois solide sont mises au service de clients au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Chili, au Brésil, au Japon et ailleurs. Il offre des conseils stratégiques pour des secteurs comme l'étude du marché du bois solide, les stratégies de marché et d'affaires et les stratégies visant les usines de sciage, la refabrication, le bois d'ingénierie et les panneaux en bois.



LE COMMERCE AVEC LA CHINE ENGENDRERA PROBABLEMENT DES GAINS À PLUS LONG TERME POUR LE CANADA

D'après M. Taylor, la Chine présente à court terme un marché restreint pour les produits du bois canadiens. « La Chine constitue plutôt un marché pour les matières brutes canadiennes comme la pulpe, les bois débités industriels et certains panneaux, et même cela pourrait changer bientôt, car la Chine est très sensible au prix. » À plus long terme, il est probable que le Canada se mette à exporter des produits non encore vendus en grande quantité.

« La Chine constitue plutôt un marché pour les matières brutes canadiennes comme la pulpe, les bois débités industriels et certains panneaux, et même cela pourrait changer bientôt, car la Chine est très sensible au prix. »

La Chine continuera de nécessiter de grandes quantités de fibre pour alimenter son industrie du bois en plein essor. M. Taylor dit que certains observateurs voient dans cette nécessité une occasion des plus profitables pour le Canada. À court et à moyen terme, il est peu probable que les plantations chinoises suffisent à la demande. De plus, les importations de la Chine viennent habituellement de pays où

l'exploitation forestière illégale est chose commune. « Si les pressions internationales forcent la Chine à se servir de bois certifié pour fabriquer ses produits d'exportation, le Canada pourrait lui en offrir. Toutefois, il existe une très grande région productrice de bois — dont une partie ressemble beaucoup aux forêts canadiennes — et qui est située beaucoup plus près de la Chine, et c'est la Russie. » Toutefois, le prix des billots et des sciages livrés depuis la Russie jusqu'en Chine est très élevé.

« Des intermédiaires chinois tiennent les prix du bois de ces régions à des taux artificiellement élevés en prélevant des profits appréciables sur les ventes », déclare M. Taylor. Toutefois, les gouvernements de la Russie et de la Chine tentent de régler ce problème. Ainsi, à moins que l'usage de bois certifié ne devienne une nécessité en Chine, les billots russes pourraient servir à répondre à une grande partie de la demande chinoise de fibre au cours des cinq à dix prochaines années.

Compte tenu que la Chine a aussi acheté des plantations un peu partout au monde, il est clair que le Canada aura éventuellement plus de difficulté à exporter sa fibre vers la Chine.

Le Canada pourrait aussi aider des entreprises chinoises en matière de contrôle de la qualité et de la gestion de la chaîne de valeur. M. Taylor dit toutefois que cette possibilité s'estompe graduellement. Il existe déjà des usines chinoises de calibre mondial qui fabriquent des produits d'exportation de grande qualité, par exemple des portes, issues de la plus grande manufacture au monde. « Un grand nombre d'importateurs, d'agents et de commerçants étrangers travaillent déjà au contrôle de la qualité avec ces entreprises, par le biais de transferts de technologies. Par contre, peu d'entreprises canadiennes importatrices de bois se procurent d'emblée des produits de source chinoise, alors que des dizaines d'entreprises américaines le font déjà. »

M. Taylor indique qu'il est possible que certains sous-secteurs chinois dans le domaine du bois soient rationalisés, par exemple celui du mobilier et des revêtements de plancher, mais que les conséquences pourraient être limitées. En effet, il est probable que cela ne fasse qu'éliminer les plus petits et plus coûteux producteurs, ce qui modifierait très peu l'ensemble des exportations chinoises.

Il fait remarquer que les scieries canadiennes n'ont pas à craindre du développement de la Chine — ni à saisir d'occasions particulières — étant donné que le Canada offre déjà les plus bas prix de grumes dans le monde. De plus, certaines scieries canadiennes sont les plus rentables au monde. « Le Canada pourrait bien faire quelques percées intéressantes dans ses produits créneaux comme les fermes de toit, dont on se sert déjà en Chine. Toutefois, jusqu'à ce qu'on commence à y construire des maisons de bois, il est plus probable que le Canada y exporte des matières brutes à des fins de reconversion plutôt que des produits finis. »

D'après M. Taylor, il est possible que l'incroyable rythme de croissance de la Chine n'entraîne que de petits gains nets pour les exportations canadiennes de produits de base. Ainsi, la Chine pourrait se servir de billots ou de sciages canadiens pour produire des marchandises qui remplaceraient des produits canadiens semblables sur des marchés cruciaux comme le Japon. Selon lui, « certains produits comme le bois de charpente, les panneaux de particules et les panneaux de particules orientées (OSB) pourraient constituer un marché qui contribuerait à faire augmenter les exportations canadiennes vers la Chine. Cela dit, même si l'industrie chinoise ne réussit qu'à répondre aux besoins de son pays, cela réduira de façon appréciable les marchés dont le Canada bénéficie actuellement. »



Pour le moment dit M. Taylor, les exportations de produits finis chinois auront probablement plus d'impact dans l'Est du Canada, où est produite une bonne partie des meubles, des revêtements et autres marchandises coûteuses faites de bois franc. « Il est aussi possible que d'autres secteurs canadiens, comme ceux des contreplaqués de bois résineux, des contreplaqués de bois dur et même des panneaux de fibres à densité moyenne (MDF), connaissent les effets de l'augmentation prévue des exportations chinoises. » Il conclut qu'à long terme, les entreprises canadiennes devraient songer à des stratégies d'achat centrées sur la gamme de produits fabriqués en Chine, ce qui compléterait bien la gamme des leurs en plus de convenir à leurs clients d'Amérique du Nord.

Ian de la Roche

En janvier 1992, M. Ian de la Roche a été nommé président-directeur général de Forintek Canada Corp., l'institut canadien de recherche sur les produits du bois. La mission de Forintek est de faire avancer les connaissances scientifiques et techniques et de les appliquer au profit de la compétitivité de ses membres et du secteur canadien des produits du bois. M. de la Roche a plus de 30 années d'expérience en recherche, en planification stratégique, en commercialisation de nouvelles technologies et en préparation de projets conjoints de recherche-développement avec l'industrie, des gouvernements et des universités.



CRÉATION D'UN MARCHÉ POUR LES HABITATIONS DE BOIS EN CHINE

M. de la Roche dit que l'image de marque du Canada devrait correspondre au producteur de bois certifié, détenteur de connaissances enclin à aider d'autres pays à construire des structures à charpente à plate-forme haut de gamme. « Il y a des années que la Finlande cultive des images de marque et il n'y a aucune raison de croire que le Canada ne puisse pas faire de même. » En fait, le Canada continue de travailler ferme pour créer un marché pour son bois d'œuvre dans le secteur du logement et pour vendre en Chine des produits de plus grande valeur, et non simplement de la fibre brute.

« Il y a des années que la Finlande cultive des images de marque et il n'y a aucune raison de croire que le Canada ne puisse pas faire de même. »

En Chine, on a construit des structures à charpente de bois pendant plusieurs siècles. Ce matériau a été délaissé au profit du béton et du mortier. « Traditionnellement, le bois était associé aux logements ruraux de faible valeur, mais les Chinois qui voyagent à l'étranger ont découvert de luxueuses résidences en bois. Ils retournent chez eux avec un nouveau point de vue, ce qui pourrait avoir un effet sur le marché canadien du bois d'œuvre », indique M. de la Roche.

Au début des années 90, le Canada a ciblé la Chine comme pouvant constituer un marché potentiel pour la vente de charpente du type « à plate-forme ». En 1996, il a établi des relations officielles et des programmes d'échanges avec plusieurs organisations chinoises d'enseignement et de recherche. De la Roche : « Ce faisant, des Canadiens se sont joints à un groupe qui cherche à établir en Chine des codes du bâtiment de style occidental pour les constructions de bois. Les travaux du groupe ont porté fruit. De nouveaux codes du bâtiment et codes d'incendie existent maintenant. »



Une fois ces codes adoptés, la prochaine étape était de susciter une demande de maisons en bois. Pour ce faire, indique-t-il, « le gouvernement de la Colombie-Britannique a monté à Shanghai le projet de démonstration Dream Home Canada qui mettait en valeur des maisons à charpente à plate-forme de type occidental traditionnel. » Le Canada a aussi préparé de l'information pour que les rédacteurs de devis comprennent mieux les avantages environnementaux de choisir le bois et en sachent plus sur ses propriétés ignifuges et sur sa résistance aux termites et aux tremblements de terre.

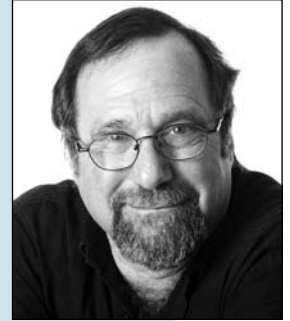
Cette sorte d'initiative d'information et de démonstration aidera le Canada à se positionner en prévision du moment où la demande de logements se mettra à augmenter. Comme les Chinois économisent à un rythme beaucoup plus élevé que les Occidentaux, à un moment donné, ils seront en mesure de s'acheter une maison ou une auto. M. de la Roche fait remarquer que « le marché n'en sera pas un de logements unifamiliaux, mais de logements multifamiliaux moins coûteux et faits d'une combinaison de matériaux, par exemple du bois, de l'acier et du béton. Il y aura donc des occasions de vente de bois canadien pour les fermes de toit, la finition intérieure et les murs rideaux. »

Évidemment, malgré l'adoption récente de codes du bâtiment en Chine et en Corée, il faudra sans doute encore quelques années avant que le bois fasse la démonstration dans ces pays qu'il est un matériau de choix dans les mises en chantier. Toutefois, d'après M. de la Roche, les bases sont en place pour maximiser le potentiel du bois.

Un autre domaine où le Canada pourrait être un meneur est celui de la reconstruction de logements à la suite de catastrophes. Depuis quelques années, de grands désastres ont en effet créé un énorme besoin de logements à remplacer. Comme l'indique M. de la Roche, « une initiative qui offre de bonnes possibilités est l'utilisation de maison faite de bois et de matériaux locaux, dans le contexte d'un système de préfabrication pouvant accélérer la reconstruction. De fait, 11 maisons de ce genre ont été construites en Indonésie et l'on étudie un accord qui pourrait viser 10 000 autres unités. »

David Cohen

David Cohen, Ph.D., est professeur à la faculté de Foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est l'un des premiers chercheurs à avoir travaillé sur la mondialisation et sur ses répercussions sur le secteur du bois, particulièrement sur l'Asie. Depuis 1989, il poursuit ses recherches au Japon et en Chine en plus de remplir son rôle de conseiller stratégique auprès d'entreprises et autres organisations en Europe, aux États-Unis, au Canada et en Nouvelle-Zélande.



LES MEILLEURES POSSIBILITÉS POUR LE CANADA? LA FIBRE, LES PRODUITS HAUT DE GAMME ET LES SERVICES STRATÉGIQUES

D'après M. Cohen « il est difficile de savoir si le secteur canadien des produits forestiers profitera ou souffrira du développement de la Chine; il faut soupeser plusieurs facteurs. D'après moi, les meilleures possibilités pour le Canada en Chine sont la vente de fibre, de produits haut de gamme et de services en stratégie. »

La fibre continuera définitivement d'être l'objet d'exploitation au Canada. M. Cohen indique qu'il est même possible que la Chine investisse au Canada pour en acquérir, comme elle l'a fait dans d'autres régions du monde. La raison est que la plupart des plantations de la Chine servent à des fins de restauration écologique et non à produire du bois. « Toutefois, dans 10 ou 15 ans, la Chine pourrait avoir des plantations extrêmement efficaces d'essences à croissance rapide, comme l'eucalyptus génétiquement modifié. De plus, de la fibre de l'Extrême-Orient russe continuera de remplacer une certaine partie de nos exportations de fibre canadienne vers la Chine. »

« Au cours des 10 à 15 prochaines années, ce qui déterminera l'économie mondiale, c'est la mesure dans laquelle la Chine saura intégrer son industrie aux marchés mondiaux; il est donc important de l'aider à bien faire les choses. »

En prévision de l'avenir, il sera essentiel que les fabricants canadiens se constituent un créneau dans les produits spécialisés haut de gamme, indique M. Cohen. Vu le faible coût de sa main-d'œuvre, la Chine sera beaucoup plus concurrentielle dans les produits bas de gamme. Vendre notre bois de charpente pour la construction de maisons en Chine reste difficile, ajoute-t-il, puisque actuellement

la population n'a pas les revenus suffisants pour faire des achats aussi importants. Des logements plus haut de gamme ont été construits récemment, mais l'absence de clientèle a généré de la spéculation. « Cela dit, les Chinois économisent à un rythme beaucoup plus élevé que les Nord-Américains. Il est donc possible qu'ils pénétreront éventuellement le marché de l'habitation, malgré leur faible salaire, ce qui pourrait constituer une occasion pour le Canada. »

M. Cohen est d'avis que l'importance que la Chine accorde à la croissance de son produit intérieur brut a presque entièrement détourné l'attention du rendement commercial de base de ses entreprises — leur rentabilité, leur valeur pour les actionnaires, leur compétitivité. « En Chine, on ne cesse de supposer qu'il existe toujours des approvisionnements qui permettront de hausser la production. Ce manque de planification stratégique entraîne la production non rentable d'un nombre croissant de produits du bois. »

Dans leur planification de l'expansion de la production, les Chinois tiennent rarement compte des marchés, ajoute-t-il, et tout particulièrement des conséquences imprévues, comme le protectionnisme que l'expansion économique illimitée peut entraîner. Compte tenu de cela, M. Cohen suggère qu'il est opportun que des entreprises canadiennes offrent à la Chine ses services de marketing stratégique et de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

La difficulté d'obtenir de la Chine des renseignements d'affaires stratégiques complique l'évaluation des possibilités pour le Canada. « La plupart des gens qui occupent les postes responsables de la production des données viennent du secteur des ventes. Il faut que le Canada s'occupe de ce dossier, » indique M. Cohen.

En effet, les experts ont besoin de ces renseignements pour prendre des décisions stratégiques, notamment parce qu'il existe très peu de données fiables sur l'industrie chinoise du bois, par exemple les superficies des plantations et les volumes produits, les importations et les exportations. « Les déclarations des experts reposent probablement plus sur des opinions que sur des faits », ajoute-t-il.

D'après M. Cohen, que le développement de la Chine entraîne un boom ou un affaissement de l'économie au Canada, une chose est claire : « au cours des 10 à 15 prochaines années, ce qui déterminera l'économie mondiale, c'est la mesure dans laquelle la Chine saura intégrer son industrie aux marchés mondiaux; il est donc important de l'aider à bien faire les choses. »



Don Roberts

M. Don Roberts est administrateur délégué et analyste principal des recherches sur les produits du papier et les produits forestiers, Marchés mondiaux CIBC Inc. Il se spécialise dans les marchés internationaux des produits de base. Il a collaboré avec plusieurs organisations forestières internationales afin d'acquérir une perspective mondiale du secteur des produits papetiers et forestiers. Les sondages d'investisseurs institutionnels le placent constamment parmi les meilleurs analystes de l'activité-titres de l'industrie mondiale des produits papetiers et forestiers.

LA PULPE OFFRE LA MEILLEURE POSSIBILITÉ POUR LE CANADA EN CHINE

M. Roberts dit qu'il ne doute pas que la Chine continuera de constituer un marché pour la pulpe canadienne. « Même si l'Europe reste le plus grand consommateur de pulpe, les importations de la Chine ont augmenté d'environ 150 p. 100 depuis cinq ans, et le Canada est son plus grand fournisseur. Il pourrait aussi y avoir d'autres possibilités pour nous si la Chine décide d'investir directement dans l'amélioration de nos usines canadiennes pour nous permettre de produire la fibre dont elle a si désespérément besoin. »

D'après M. Roberts, « peu de pays cultivent une philosophie mercantile aussi vigoureuse que la Chine et son secteur des produits forestiers ne fait pas exception. Toutefois, si elle veut poursuivre dans cette voie, la Chine aura besoin de fibre et d'eau, deux ressources qu'elle ne possède pas en quantité suffisante. C'est dans la mesure où elle saura composer avec ces pénuries, qui au bout du compte, déterminera l'ampleur des possibilités qui s'offriront au Canada. »

Actuellement, les principales sources de fibre vierge importée de la Chine viennent de l'Extrême-Orient russe et du Sud-Est asiatique, où l'exploitation forestière illégale est généralisée. Concernant cette question, le gouvernement de la Chine a déclaré être en faveur du bois certifié. Cependant, on ne sait pas trop comment il passera aux actes.

Il est possible que ses propres plantations deviennent pour elle une éventuelle source de fibre. Cependant, M. Roberts souligne qu'il y a beaucoup d'incertitudes concernant l'évolution de ces plantations vu le grand écart observé entre les données des rapports du gouvernement et les

observations faites sur place. « La Chine affirme que d'ici 2020-2030, elle se suffira à elle-même en matière de production de fibre, mais cette affirmation laisse sceptiques de nombreux observateurs; les plantations actuelles ne réussissent pas très bien et leurs taux de croissance sont très inférieurs aux objectifs. »

« Si le prix du papier de récupération augmente suffisamment, la fibre vierge canadienne pourrait devenir encore plus intéressante. »

La Chine est aussi grande consommatrice de papier de récupération et continuera vraisemblablement à s'en servir de plus en plus comme source de fibre. Cette consommation croissante causera probablement une pénurie

mondiale de papier de récupération, ce qui devrait en faire grimper le prix. D'après M. Roberts, « si le prix du papier de récupération augmente suffisamment, la fibre vierge canadienne pourrait devenir encore plus intéressante. »

Il existe un lien important entre la disponibilité en eau et la rareté de la fibre. On l'a souvent souligné dans les médias, les réserves d'eau de la Chine sont basses et créent des pénuries dans certaines régions du pays — rien de surprenant puisque la Chine réunit 22 p. 100 de la population du monde, mais ne possède que 8 p. 100 de l'eau douce. M. Roberts ajoute que « ce que les gens ne savent peut-être pas, c'est que de nombreuses usines de la Chine consomment l'eau de manière très inefficace, par exemple les usines papetières qui utilisent de la fibre non ligneuse et des anciennes usines qui utilisent des matières de récupération; 85 p. 100 de la pulpe produite en Chine est faite de fibre non ligneuse. Si elle décide de fermer ses usines très consommatrices d'eau — peut-être le quart d'entre elles — la Chine pourrait très bientôt avoir grand besoin de pulpe. » Elle deviendrait donc un grand importateur de pulpe, ouvrant des possibilités pour le Canada.

Malgré les pénuries de fibre et d'eau, il est incontestable que la Chine est devenue exportatrice nette de papier et de produits connexes. M. Roberts : « C'est particulièrement vrai pour le carton pour boîtes et les papiers couchés. La même chose pourrait se produire pour le papier journal, car la capacité de production de la Chine a augmenté de 23 p. 100 en 2006 et devrait croître de 17 p. 100 l'an prochain ».

En raison de la croissance rapide de la consommation de la Chine et de sa capacité de production, son industrie des produits papetiers et forestiers continuera d'afficher le plus haut taux de croissance au monde. « Malgré l'inévitable restructuration du secteur et de la réduction du nombre d'entreprises qui en découlera, conclut M. Roberts, la Chine continuera de dominer les changements relatifs à l'offre et la demande dans l'industrie mondiale du papier. »

GLOSSAIRE

AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE

Aménagement axé sur le maintien et l'amélioration de la santé à long terme des écosystèmes forestiers dans l'intérêt du vivant tout en permettant d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain des bénéfices environnementaux, économiques, sociaux et culturels.

BIOCOMBUSTIBLE

Combustible obtenu, dans son ensemble ou en partie, de processus chimiques ou géochimiques de la biomasse végétale.

BIODIVERSITÉ

Ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes d'une région ou d'un milieu naturel donné. Sont englobés dans cette définition les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie.

BIOÉNERGIE

Énergie cinétique libérée par la biomasse lorsqu'elle est consommée, brûlée ou convertie en combustible; réfère aussi à l'énergie potentielle emmagasinée dans la biomasse.

BIOME

Région déterminée par un climat particulier qui se présente comme un ensemble écologique homogène formé d'un ou plusieurs ensembles plus petits qui ont une apparence similaire. Par exemple, les déserts, les prairies et les forêts boréales sont des biomes.

BIOTECHNOLOGIE

Mise au point de produits par processus biologique. La production peut se faire à l'aide d'organismes intacts (par exemple, levures et bactéries) ou de substances naturelles (par exemple, enzymes) tirées d'organismes.

BIOTIQUE

Qui se rapporte à des organismes vivants ou qui résulte de leur présence.

BOIS DE CHARPENTE

Bois qui, à cause de sa force, convient à l'établissement de charpentes et de structures porteuses.

CARTONS CAISSE

Matériaux employés dans la fabrication des contenants et autres produits de carton ondulé.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Modification d'une quantité mesurée (par exemple, les précipitations, la température, le rayonnement, le vent et l'enneigement) à l'intérieur du système climatique qui s'éloigne de façon significative des conditions moyennes précédentes et qui semble durer, apportant des modifications à peu près correspondantes aux écosystèmes et à l'activité socio-économique.

COGÉNÉRATION

Production à la fois d'électricité et de chaleur en un seul site.

COLLECTIVITÉ DÉPENDANTE DE LA FORÊT

Collectivité dont plus de la moitié de l'économie totale dépend de la forêt.

COPEAU LONG

Éléments de bois spécifiquement manufacturés pour donner une épaisseur, une longueur et une uniformité prédéterminées ainsi qu'une largeur variable. Les particules servant à la fabrication de panneaux de particules orientées ont une longueur se situant entre 50 et 200 mm, une épaisseur allant de 0,5 à 1,3 mm, et une largeur se situant entre 5 et 50 mm.

ÉCOSYSTÈME

Ensemble dynamique composé d'éléments biotiques (plantes, animaux et autres organismes) fonctionnant en interdépendance et d'éléments abiotiques constitutifs d'un milieu homogène.

FEUILLUS (ARBRES À FEUILLES CADUQUES)

Arbres portant des feuilles à limbe relativement large qui tombent tous les ans à la fin de la saison de végétation ou suite à un stress environnemental. Se dit aussi du bois de ces arbres.

FIBRE (LIGNEUSE)

Matériau obtenu par réduction du bois suivant un procédé mécanique ou chimique ou par la combinaison des deux. La fibre vierge réfère à la matière ligneuse non encore transformée des arbres tandis que la fibre dite recyclée réfère à la fibre qui a d'abord été extraite d'un premier produit avant d'être traitée de nouveau dans le but d'être incorporée dans un nouveau produit.

FORÊT

Communauté complexe composée de plantes et d'animaux où les arbres occupent une place prédominante et où la cime des arbres, le pourcentage de densité du feuillage à la cime des arbres, est de plus de 10 p. 100.

GAZ À EFFET DE SERRE

Gaz, comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, l'ozone troposphérique, l'oxyde nitreux et le méthane, qui laissent passer le rayonnement solaire mais qui bloquent le rayonnement de grande longueur d'onde. Ces gaz agissent comme le vitrage d'une serre.

INNOVATION

Exploitation de nouvelles idées, matières ou technologies pour produire de nouveaux biens et services ou pour changer la façon dont ils sont produits ou distribués. Peut comprendre l'amélioration des systèmes de gestion, les nouvelles techniques de production, les nouvelles technologies, les résultats de la recherche-développement ou l'application des technologies de l'information.

INTENDANCE

Mode de gestion rationnel des ressources basé sur la science, l'art et le savoir-faire réunis.

INVENTAIRE (FORESTIER)

À l'intérieur d'une zone forestière donnée, collecte de données (superficie, composition du couvert, état de santé des arbres, densité) en vue d'être utilisées à des fins de planification, d'achat, d'évaluation, dans le cadre de l'aménagement ou de la récolte.

ONDE PLANÉTAIRE

Onde de circulation atmosphérique de grande longueur d'onde et de forte amplitude qui traverse une des zones principales du vent d'ouest.

PANNEAU DE FIBRES À DENSITÉ MOYENNE (MDF)

Matériau composite à base de bois. On se sert de la fibre de bois au lieu de particules, de copeaux ou de placages pour produire des planches ou des feuilles. C'est en combinant la fibre de bois à une résine synthétique ou en recourant à un autre procédé de liage en sus de la pression et de la chaleur que l'on crée un panneau de fibres dont la densité se situe entre 0,60 et 0,80 g cm³ (grammes par centimètre cube). Le MDF sert de plus en plus dans la fabrication de meubles, l'ébénisterie, la menuiserie, le rayonnage, l'artisanat et le revêtement de plancher.

PANNEAU DE PARTICULES

Panneau fait de particules de bois issues de résidus tirés d'autres opérations de traitement du bois. Ils s'agglomèrent sous l'effet de la chaleur et de la pression et l'action d'un liant résistant à l'eau. C'est la grosseur des particules qui différencient les panneaux de particules des panneaux de fibres; les particules des premiers étant plus grosses.

PANNEAU DE PARTICULES ORIENTÉES (OSB)

Panneau fait de copeaux de bois orientés en façade et orientés de façon aléatoire dans la couche intérieure, les copeaux se combinant sous l'effet de la chaleur et de la pression et l'action d'un liant résistant à l'eau. L'orientation des copeaux accroît de

façon significative la force et la rigidité à courbure.

PARTICULES (BOIS)

Menus fragments de matière ligneuse obtenus de façon mécanique à partir du bois des arbres. Les particules peuvent être par la suite subdivisées en catégories ou types selon leur géométrie. En voici des exemples : les copeaux, les fragments, les copeaux tirés de la planure, le bran de scie et les copeaux générés suite au cisaillement. Les dimensions des particules font 25 mm ou moins dans le sens du fil et prennent des valeurs variables dans la largeur et l'épaisseur.

POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE

Volume de bois qu'il est possible de prélever chaque année dans une zone donnée. La possibilité annuelle de coupe permet de réglementer l'intensité de récolte qui garantit un approvisionnement durable de bois.

POUTRE LAMELLÉE

Poutre composée de deux ou plusieurs longueurs de bois collés, cloués, ou autrement rendus solidaires, leur fil étant disposé dans le sens de leur longueur.

PRODUIT À VALEUR AJOUTÉE

Différence entre la valeur d'une production et celle des produits ayant servi à la réaliser. Voici des exemples de produits du bois à valeur ajoutée : articles de menuiserie, fenêtres, portes, armoires de cuisine, revêtements de sol et moulures. Les produits de pâte et papier à valeur ajoutée comprennent des articles comme les emballages, les couches, les papiers glacés, les papiers ménagers, les papiers d'affaires et de bureau et le papier de consommation.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur du Canada au cours d'une année donnée.

PRODUITS DE BOIS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Produits composites fabriqués à partir de fibres collées, de bois de sciage et/ou de placage suivant les critères de conception déterminés.

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Toute marchandise tirée de la forêt autre que le bois. L'expression désigne les produits comme le gros gibier, les animaux à fourrure, les noix et les graines, les petits fruits, les champignons, les huiles, le feuillage, les plantes médicinales, la tourbe et le bois de chauffage, les plantes fourragères, etc.

RÉSINEUX (CONIFÈRES)

Arbres qui produisent des cônes et dont les feuilles ont la forme d'une aiguille ou ressemblent à des écailles. Se dit aussi du bois de ces arbres.

SÉCHOIR (À BOIS)

Construction aménagée de manière à ce que le débit d'air, la température et l'humidité relative soient réglables; sert à sécher le bois, le contreplaqué et autres produits du bois.

SYLVICULTURE

Culture rationnelle des forêts qui comprend les activités liées à leur établissement, leur croissance, leur composition, leur état de santé et à la préservation de la qualité du territoire forestier afin de répondre, sur une base durable, aux divers besoins et valeurs des propriétaires et de la société.

TYPE FORESTIER

Groupe de zones boisées ou de peuplements de composition similaire (essences, âge, hauteur, densité) qui le distingue d'autres groupes.

VALEURS NON LIGNEUSES

Valeurs de la forêt autres que le bois. Elles réfèrent à la diversité biologique, aux pêches, aux espèces sauvages, aux minéraux, à la qualité et à la quantité de l'eau, aux loisirs et au tourisme, aux facteurs culturels et patrimoniaux ainsi qu'aux éléments naturels et esthétiques.

ZONE/AIRE PROTÉGÉE

Zone géographique délimitée désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs de conservation spécifiques.

OÙ S'ADRESSER?

Les organismes énumérés ci-dessous se feront un plaisir de fournir des renseignements supplémentaires sur les ressources forestières du Canada et le secteur forestier canadien.

Association des produits forestiers du Canada

99, rue Bank, bureau 410
Ottawa ON K1P 6B9
Téléphone : 613-563-1441
Télécopieur : 613-563-4720
Courriel : ottawa@fpac.ca
Site Web : www.fpac.ca/fr

Association forestière canadienne

1027, rue Pembroke Est, bureau 200
Pembroke ON K8A 3M4
Téléphone : 613-732-2917 /
1-866-441-4006
Télécopieur : 613-732-3386
Courriel : cfa@canadianforestry.com
Site Web : www.canadianforestry.com

Association nationale de foresterie autochtone

875, rue Bank
Ottawa ON K1S 3W4
Téléphone : 613-233-5563
Télécopieur : 613-233-4329
Site Web : www.nafeforestry.org

BC Market Outreach Network

1200-1130 West Pender Street
Vancouver BC V6E 4A4
Téléphone : 604-685-7507 /
1-866-992-2266
Télécopieur : 604-685-5373
Courriel : info@bcmon.ca
Site Web :
www.bcforestinformation.com

Bureau du bois de sciage des Maritimes

P.O. Box 459
Amherst NS B4H 4A1
Téléphone : 902-667-3889
Télécopieur : 902-667-0401
Courriel : mlb@ns.sympatico.ca
Site Web : www.mlb.ca

Canards Illimités Canada

1 Mallard Bay @ Highway 220
P.O. Box 1160
Stonewall MB R0C 2Z0
Téléphone : 204-467-3000 /
1-800-665-3825
Télécopieur : 204-467-9028
Courriel : webfoot@ducks.ca
Site Web : www.ducks.ca/fr

Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts

(secrétariat)
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Téléphone : 613-947-9031
Télécopieur : 613-947-9033
Courriel : info@strategieforet.ca
Site Web : www.strategieforet.ca

Conseil de l'industrie forestière du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy QC G1V 4P1
Téléphone : 418-657-7916
Télécopieur : 418-657-7971
Courriel : info@cifq.qc.ca
Site Web : www.cifq.qc.ca

Council of Forest Industries

Pender Place I Business Building
1501-700 West Pender Street
Vancouver BC V6C 1G8
Téléphone : 604-684-0211
Télécopieur : 604-687-4930
Courriel : info@cofi.org
Site Web : www.cofi.org

Fédération canadienne de la faune

350, promenade Michael Cowpland
Kanata ON K2M 2W1
Téléphone : 613-599-9594 /
1-800-563-9453
Télécopieur : 613-599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web : www.cwf-fcf.org

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

259, rue Brunswick, bureau 304
Fredericton NB E3B 1G8
Téléphone : 506-459-2990
Télécopieur : 506-459-3515
Courriel : nbfwo@nbnet.nb.ca

Fondation canadienne de l'arbre

222, rue Somerset Ouest, bureau 402
Ottawa ON K2P 2G3
Téléphone : 613-567-5545
Télécopieur : 613-567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Web : www.treecanada.ca

Forintek Canada Corp.

2665 East Mall
Vancouver BC V6T 1W5
Téléphone : 604-224-3221
Télécopieur : 604-222-5690
Courriel : info@forintek.ca
Site Web : www.forintek.ca

Gouvernement de l'Alberta

Ministry of Sustainable Resource Development
[Public Lands and Forests Division]
Petroleum Plaza South Tower
9915-108 Street
Edmonton AB T5K 2G8
Téléphone : 780-415-1396
Télécopieur : 780-422-6068
Site Web : www.srd.gov.ab.ca

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Ministry of Forests and Range
[Forest Practices Branch]
727 Fisgard Street, 9th floor
P.O. Box 9513 Stn. Prov. Govt.
Victoria BC V8W 9C2
Téléphone : 250-387-1946
Télécopieur : 250-387-1467
Site Web : www.gov.bc.ca/for

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Department of Natural Resources
[Forestry Division]
Arlington Place
664 Prince Street
P.O. Box 68
Truro NS B2N 5B8
Téléphone : 902-893-6350
Télécopieur : 902-893-5613
Site Web : www.gov.ns.ca/natr/forestry

Gouvernement de la Saskatchewan

Department of Environment
[Compliance, Fire and Forest Division]
526-3211 Albert Street
Regina SK S4S 5W6
Téléphone : 306-787-4931
Télécopieur : 306-787-2947
Site Web : www.se.gov.sk.ca/forests

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Department of Environment, Energy and Forestry
[Forests, Fish and Wildlife Division]
Jones Building
11 Kent Street
P.O. Box 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Téléphone : 902-368-5000
Télécopieur : 902-368-5830
Site Web : www.gov.pe.ca/enveng

Gouvernement de l'Ontario
Ministère des Richesses naturelles
[Division des forêts]
Place Roberta Bondar
70, promenade Foster, bureau 400
Sault Ste. Marie ON P6A 6V5
Téléphone : 705-945-6746 /
1-800-667-1940
Télécopieur : 705-945-5977
Site Web : www.mnr.gov.on.ca

**Gouvernement de Terre-Neuve-et-
Labrador**
Department of Natural Resources
[Forest Resources]
Natural Resources Building, 5th floor
50 Elizabeth Avenue
P.O. Box 8700
St. John's NL A1B 4J6
Téléphone : 709-729-2704
Télécopieur : 709-729-3374
Site Web : www.nr.gov.nl.ca/forestry

**Gouvernement des Territoires du
Nord-Ouest**
Department of Environment and
Natural Resources
[Forest Management Division]
149 McDougal Road, 2nd floor
P.O. Box 7
Fort Smith NT X0E 0P0
Téléphone : 867-872-7700
Télécopieur : 867-872-2077
Site Web :
forestmanagement.enr.gov.nt.ca

Gouvernement du Canada
Ressources naturelles Canada
[Service canadien des forêts]
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Téléphone : 613-947-7341
Télécopieur : 613-947-9033
Courriel : cfs-scf@nrcan.gc.ca
Site Web : www.nrcan.gc.ca/cfs-scf

Gouvernement du Manitoba
Department of Conservation
[Forestry Branch]
200 Saulteaux Crescent
P.O. Box 70
Winnipeg MB R3J 3W3
Téléphone : 204-945-7989
Télécopieur : 204-948-2671
Courriel : forestinfo@gov.mb.ca
Site Web :
www.gov.mb.ca/conservation/forestry

**Gouvernement du Nouveau-
Brunswick**
Ministère des Ressources naturelles
[Gestion des forêts]
Centre Forestier Hugh John Flemming
1350, rue Regent
C.P. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
Téléphone : 506-453-2516
Télécopieur : 506-453-6689
Site Web : www.gnb.ca

Gouvernement du Nunavut
Department of Environment
P.O. Box 1000 Station 1300
Iqaluit NU X0A 0H0
Téléphone : 867-975-7700 /
1-866-222-9063
Télécopieur : 867-975-7742
Site Web : www.gov.nu.ca

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
[Secteur des forêts]
880, chemin Ste-Foy, 10^e étage
Québec QC G1S 4X4
Téléphone : 418-627-8652
Télécopieur : 418-528-1278
Courriel :
foretquebec@mrnf.gouv.qc.ca
Site Web : www.mrnf.gouv.qc.ca

Gouvernement du Yukon
Department of Energy, Mines and
Resources
[Forest Management Branch]
Mile 918 Alaska Highway
P.O. Box 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6
Téléphone : 867-456-3999 /
1-800-661-0408 poste 3999
Télécopieur : 867-667-3138
Courriel : forestry@gov.yk.ca
Site Web : www.emr.gov.yk.ca/forestry

Habitat faunique Canada
1750 Courtwood Crescent, bureau 310
Ottawa ON K2C 2B5
Téléphone : 613-722-2090 /
1-800-669-7919
Télécopieur : 613-722-3318
Courriel : reception@whc.org
Site Web : www.whc.org

**Institut canadien de recherches en
génie forestier**
580, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Téléphone : 514-694-1140
Télécopieur : 514-694-4351
Site Web : www.feric.ca

**Institut canadien de recherches sur
les pâtes et papiers**
570, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Téléphone : 514-630-4101
Télécopieur : 514-630-4134
Site Web : www.paprican.ca

Institut forestier du Canada
151, rue Slater, bureau 504
Ottawa ON K1P 5H3
Téléphone : 613-234-2242
Télécopieur : 613-234-6181
Courriel : cif@cif-ific.org
Site Web : www.cif-ific.org

**Réseau canadien de forêts modèles
(secrétariat)**
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 7^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Téléphone : 613-992-5874
Télécopieur : 613-992-5390
Courriel : foretmodele@rncan.gc.ca
Site Web : www.foretmodele.net

**Réseau de gestion durable des
forêts**
G208, Biological Sciences Building
University of Alberta
Edmonton AB T6G 2E9
Téléphone : 780-492-6659
Télécopieur : 780-492-8160
Courriel : el2@ualberta.ca
Site Web : www.sfmnetwork.ca

**Réseau international de forêts
modèles**
(secrétariat)
250, rue Albert
C.P. 8500
Ottawa ON K1G 3H9
Téléphone : 613-236-6163 poste 2521
Télécopieur : 613-234-7457
Courriel : imfns@idrc.ca
Site Web : www.idrc.ca/imfn

**Table ronde nationale sur
l'environnement et l'économie**
344, rue Slater, bureau 200
Ottawa ON K1R 7Y3
Téléphone : 613-992-7189
Télécopieur : 613-992-7385
Courriel : admin@nrtee-trnee.ca
Site Web : www.nrtee-trnee.ca